

PIC

Protection
Individuelle &
Collective



Interview

**EDUARDO
BLANCO-MUNOZ,**

directeur prévention
santé sécurité sûreté et
gestion environnementale
des chantiers
chez Spie batignolles

LE MAGAZINE DE LA SANTÉ ET
DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

N° 144 - JANVIER / FÉVRIER 2024 - 26 € - WWW.PIC-MAGAZINE.FR

Les neurosciences à la rescousse de la SST

Focus
Masques
à usage
unique

**Équipements
de sécurité**
Protection
auditive:
communiquez
dans le bruit!

**Prévention
des risques**
Allergies
professionnelles:
méconnues et
sous-déclarées!

**Solutions
métiers**
Cuisiniers: des
professionnels
très exigeants!



**ABONNEZ-VOUS
MAINTENANT
À PIC!**



pic-magazine.fr/abonnement

PIC Protection Individuelle & Collective

Toute l'actualité sur la Santé et la Sécurité au Travail

actualités distributeurs

Getty Images



INDÉPENDANTS

WÜRTH OUVRE UN NOUVEAU MÉGASTORE

Le spécialiste de la quincaillerie et de l'outillage a ouvert un quatrième Super Store Métiers à Nancy (Meurthe-et-Moselle), après ceux déjà inaugurés à Sausheim (Haut-Rhin), Toulouse (Haute-Garonne) et Montlhéry (Essonne). Ce nouveau magasin, basé sur un concept lancé en 2022, propose à ses clients près de 6 000 références...



INDÉPENDANTS

IMBRETEx S'ÉTEND EN EUROPE

Le distributeur de textiles promotionnels Imbretex vient de boucler sa deuxième vague d'investissement en quatre ans pour un montant de 25 millions d'euros avec pour objectif de s'étendre en Europe. Installée à Pluguffan, en Bretagne, l'entreprise dispose d'un entrepôt de 51 000 m² pour stocker 17 millions de pièces sur site et annonce 400 000 commandes de professionnels par an dans toute d'Europe. Le grossiste propose 71 000 références et 65 marques différentes dont certaines exclusives. « Le déploiement de notre activité nous positionne dans les trois à cinq premiers distributeurs européens », a déclaré Erwan Moreau, le PDG d'Imbretex.



Les adhérents du réseau EPI Center lors de la réunion nationale de l'enseigne, en octobre dernier, à Paris.

RÉSEAUX

EPI Center se porte bien !

L'enseigne s'est renforcée avec un quatrième adhérent cette année : Tenues de travail, récemment créé par Éric Paticat, son dirigeant, et Nathalie, sa sœur, avec l'appui de Foed Chakir, dirigeant d'Au Savetier de Rungis. Grâce à ce nouveau membre, EPI Center s'implante ainsi physiquement dans la région des Landes et des Pyrénées Atlantiques. Lors de cet événement, Rodolphe Deleusièrre, directeur d'EPI Center, filiale du groupe RG Safety, s'est félicité des résultats du réseau. En effet, sur un marché EPI et workwear en hausse de 5 % depuis janvier 2023, les adhérents du groupement tirent magnifiquement leur épingle du jeu avec une hausse du CA ventes à fin septembre de 12,3 %. Rodolphe Deleusièrre a ainsi rappelé : « Ces dernières années, nous avons passé des périodes compliquées qui ont entraîné des bouleversements dans les organisations ainsi que la fatigue des équipes, et imposé de nouvelles obligations légales. Ensemble, et avec le soutien de la centrale dans cet environnement qui se complexifie, nous restons positifs et obtenons de très bons résultats, supérieurs à ceux du marché ! Un facteur important de réussite réside également dans l'entraide et les échanges entre adhérents. »



DR

INDÉPENDANTS

NOUVELLE UNITÉ BERNER À NANTES

Le distributeur vient d'ouvrir un nouveau point de vente à Nantes. Le premier aux nouvelles couleurs de la marque. Ce magasin propose aux utilisateurs finaux 5 000 références produits et jouit d'une capacité de stock arrière de plusieurs centaines de mètres carrés pour répondre à la problématique du dernier kilomètre.

RÉSEAUX

DIOT PGM ET SOCODA REPRENENT AUPINEL



De gauche à droite : Fabrice Bauman (HWH), Éric Pichavant (Aupinel), Pauline Mispoulet (Socoda), Arnaud Grimonpont (Diot PGM), Sébastien Vialatte (Fidaco).

En novembre dernier, Arnaud Grimonpont, président de Diot PGM et Pauline Mispoulet, présidente de Socoda, ont finalisé la reprise de l'ensemble des parts de la société Aupinel, présidée par Éric Pichavant. Cette opération conforte le poids des distributeurs indépendants de la décoration sur le secteur du Grand Ouest, avec un groupe représentant 30 millions d'euros de chiffres d'affaires, 17 agences et 115 collaborateurs. Aupinel, qui possède sept agences en France, distribue, entre autres, des vêtements de sols, des échafaudages, des EPI, des vêtements de travail, etc.

INDÉPENDANTS

Interview

Grégory Touchet,

DIRECTEUR RÉGIONAL CHEZ GROUPE PAREDES

« LA PUISSANCE LOGISTIQUE EST UN ATOUT MAJEUR
DANS LA DISTRIBUTION. »



Dans la distribution, aujourd'hui, à part le multicanal, la puissance logistique est-elle la première force d'un distributeur? Pourquoi?

La puissance logistique d'un distributeur est très importante. La grande capacité de stockage de notre nouvel entrepôt nous permettra de répondre au mieux aux exigences et besoins de nos clients, notamment en leur garantissant un service réactif et souple. Cette réactivité est par exemple très importante sur les marchés de la santé - hôpitaux et ehpad - et de l'industrie agroalimentaire. Ker Paredes va donc nous permettre d'accélérer notre développement en Bretagne, une région fortement industrialisée. À noter également, notre volonté d'assurer la livraison des commandes au plus tard trois jours après.

Outre les mesures de sécurité incendie, comment avez-vous pris en compte la prévention des risques professionnels et les questions de santé et sécurité au travail sur ce site?

Les mesures de sécurité mises en œuvre au moment de la conception de Ker Paredes (normé ICPE) sont nombreuses. Nous avons veillé à la séparation des flux PL, VL et piétons, notamment le fait de limiter les circulations piétonnes dans l'entrepôt via un accès direct entre le vestiaire et le local de charge pour prioriser les déplacements en chariots dans l'espace logistique et limiter les déplacements piétons. Les quais de Ker Paredes sont

aux normes Carsat afin d'éviter les risques de chutes et d'écrasement. Nous avons aussi veillé à isoler les produits à risque dans des cellules dédiées et à limiter les manutentions manuelles avec les chariots et les postes emballages, conçus de façon ergonomique. Nous avons aussi consacré d'importants investissements en matière de technologies: intégration de caméras sur les chariots élévateurs pour détecter et charger les palettes situées en haut des racks, dispositif de détection et d'extinction rapide de dernière génération, portes coupe-feu, compartimentage du stockage des produits à risque pour protéger les salariés, les clients et le bâtiment. Sans oublier, évidemment, la fourniture à nos équipes de tenues de travail et équipements adaptés et la mise en place d'espaces de travail ergonomiques. Il nous a fallu enfin sensibiliser nos salariés aux bonnes pratiques, avec des briefs quotidiens auprès des équipes sur l'importance du port des EPI. Nous leur proposons également des séances de massages/kinésithérapie à venir et des moments pour s'échauffer avant de commencer les activités.

Avez-vous d'autres investissements prévus pour les mois qui viennent?

Nous allons d'abord acheter quatre nouveaux chariots préparateurs de commandes ergonomiques. En fonction de l'augmentation des volumes de production, nous aurons la possibilité d'ajouter 2 000 m² au site de stockage. ■



GROUPE PAREDES EN BREF

- > Numéro 2 du marché de l'hygiène et de la protection professionnelles en France
- > 25 000 clients et 650 collaborateurs
- > 215 millions d'euros de CA en 2022



Getty Images

RÉSEAUX

SOCODA LANCE CODEAL.PRO

L'enseigne a lancé Codeal.Pro, sa plateforme digitale dédiée aux grands comptes. Cette dernière va permettre aux adhérents de présenter toute leur offre produits en ligne et en temps réel pour les clients grands comptes qui, on le sait, cherchent de plus en plus à digitaliser leurs processus d'achats.



Exotec

INDÉPENDANTS

LYRECO CHOISIT EXOTEC

L'enseigne Lyreco a retenu le spécialiste de la robotique pour les entrepôts, Exotec, pour équiper son centre de distribution de Vottem (Belgique). Grâce à cet investissement, Lyreco pourra améliorer la gestion et le traitement des commandes, ainsi que les conditions de travail de son personnel sur site.



Getty Images

**VÊTEMENTS
PROFESSIONNELS**

**L'EXPORT PORTE
LA RÉUSSITE
DE PAUL BOYÉ
TECHNOLOGIES**

Le fabricant haut-garonnais d'uniformes, de tenues de combat et d'EPI a enregistré de bons résultats l'année dernière avec un CA en progression de 12,4 % pour atteindre 118 millions d'euros. Ces résultats s'expliquent par le développement à l'international puisque son activité à l'export a augmenté de 74 % lors de l'exercice 2022-2023. Elle représente désormais un peu plus de 30 millions d'euros de CA pour l'entreprise qui emploie 300 personnes. Comme le rappelle *La Gazette du Midi*, le groupe vend « ses produits [...] dans 57 pays à travers le monde, en Europe, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique. » Il a également une antenne commerciale aux États-Unis où il a remporté de beaux contrats avec l'armée américaine.

WORKWEAR/EPI **Nouveau catalogue et développement à l'export chez Nine Worths**

Outre son dernier catalogue, résolument accès solutions écoresponsables, le fabricant d'équipements de protection individuelle et de workwear entend renforcer sa présence à l'international.

France Textile Production, à l'occasion de ses trente ans d'existence, a donné naissance à sa nouvelle marque Nine Worths. Ce fabricant français ne modifie pas ses bonnes habitudes. Comme tous les ans, Nine Worths lance ses nouvelles collections : collection été en mars, collection automne-hiver en septembre en intégrant deux lignes fortes à l'image de la marque : la ligne Urban et la ligne Authentique. La collection automne-hiver 2023 est déjà disponible chez les distributeurs et comprend de nombreuses nouveautés, plus de 80 (parmi plus de 400 références hors déclinaisons couleurs), dont des produits écoresponsables comme le pantalon de travail Kery, le gilet Clem ou la doudoune de travail Nick. Leur engagement RSE a d'ailleurs été reconnu via l'obtention de la médaille Ecovadis Silver, à trois points de l'or. « Cette démarche et cette médaille sont importantes pour de plus en plus de clients qui recherchent des solutions écoresponsables », souligne Yvan Darbon, directeur commercial et marketing.

SE DÉVELOPPER À L'INTERNATIONAL

Fort de ses succès sur le marché national, Nine Worths entend bien se développer à l'export. « Dans cet objectif, nous participons à de nombreux salons. Après le succès rencontré au salon A+A à Düsseldorf en octobre dernier, nous allons poursuivre notre déploiement à l'export avec la création d'un poste de responsable Export supplémentaire et la participation à trois nouveaux salons durant le premier trimestre 2024 avec : Sicur à Madrid (Espagne), DIY pro & Garden à Courtrai (Belgique) et Eisenwaremesse à Cologne (Allemagne) », ajoute Yvan Darbon. > Afin de permettre aux distributeurs de faire leurs précommandes, le nouveau catalogue Nine Worths est téléchargeable sur <https://urlz.fr/oMq6>. ■



2022 Petzl Distribution - vuedici-org



2 questions à

FRANCK JUNOD,
responsable département
solutions techniques Petzl
France.

Outre la mise à disposition de nombreuses ressources documentaires pour le suivi et la gestion des EPI de catégorie 3, quels autres services mettez-vous à disposition de vos utilisateurs finaux ?

Notre expertise nous permet par exemple de répondre à des usages détournés de nos matériels. Dans le cas de nos systèmes de descente Rig et l'D que certains professionnels souhaitent utiliser en tension de tyrolienne. Ils nous sollicitent sur cet usage possible, nous réalisons les tests et si ces derniers sont concluants, nous intégrons cet usage dans nos conseils d'usages sur notre site.

Comment innove-t-on pour des EPI de catégorie qui sont très fortement encadrés par une réglementation stricte ?

Nous travaillons beaucoup sur le design de nos matériels, leur ergonomie, la technique, la technologie et leur qualité. L'innovation est dans l'ADN de Petzl. Nous cherchons constamment à innover et à appliquer à d'autres matériels une innovation intégrée à tel ou tel produit. Nous faisons aussi la différence, outre l'avantage réel d'être une entreprise française, grâce à notre capacité à toujours accompagner nos partenaires et l'exigence du zéro défaut...

TRAVAIL EN HAUTEUR **Petzl met toutes ses ressources à disposition de ses partenaires**

Depuis sa création, il y a plus de cinquante ans, le Français Petzl s'est imposé sur le marché des EPI dédiés au travail en hauteur. Outre sa large gamme, la société met à disposition de ses utilisateurs et distributeurs d'importantes ressources pour les accompagner tout au long du cycle de vie de ses matériels.

“Petzl est une société française, créée en 1970, par Fernand Petzl, père de Paul Petzl, actuel dirigeant de la société, afin de concevoir et de développer du matériel pour la spéléologie. Fernand Petzl était lui-même un explorateur spéléologue. Depuis, la société s'est amplement diversifiée et s'est imposée comme un des acteurs majeurs sur le marché des EPI de catégorie 3 dédiés au travail en hauteur, à la protection antichute, etc.”, rappelle Franck Junod, responsable département solutions techniques Petzl France.

ACCOMPAGNER LES DISTRIBUTEURS ET LES UTILISATEURS FINAUX

Petzl ne se contente pas de concevoir, de développer et de fabriquer des EPI. La société met à disposition de ses utilisateurs finaux, distributeurs et autres revendeurs, toute son expertise pour les aider et les accompagner tout le long du cycle de vie de ses matériels. « Nous avons développé toute une offre pour accompagner nos utilisateurs et nos distributeurs. Nous mettons ainsi à leur disposition un grand nombre de documents, tels les procédures de vérification, les fiches de suivi, les procédures et conseils d'entretien de nos équipements. Tous ces documents sont disponibles sur notre site www.petzl.com, ajoute Franck Junod. Nous mettons aussi à leur disposition nos ressources en matière de conseils et pour répondre à tout type de questions techniques. Nous avons ainsi mis en place une boîte mail dédiée aux questions techniques afin que les utilisateurs finaux, les distributeurs, les revendeurs... puissent interroger nos services dédiés, sur tel ou tel point concernant nos équipements. » Côté nouveautés, Petzl n'a pas chômé. Ainsi, sa gamme de longues d'antichute Absorbica a été entièrement revue notamment avec un nouvel absorbeur d'énergie très compact et de nouveaux connecteurs MGO. Par ailleurs, Petzl a lancé ePPE Centre, son application de gestion de parc matériel EPI utilisable sur desktop et mobile. ■

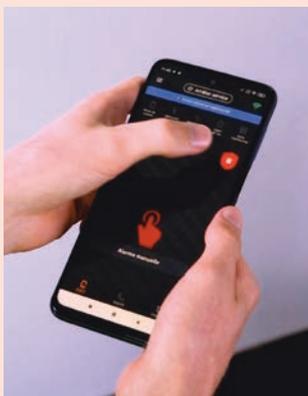


Getty Images

MANUTENTION

LOG'S ET DANIEL COURBY RÉDUISENT LA PÉNIBILITÉ

Le logisticien Log's et les ateliers Daniel Courby, spécialiste des postes de travail et des chariots sur mesure, ont collaboré pour développer un « diable », chariot d'aide à la manutention pour les produits encombrants, afin d'alléger significativement la pénibilité des collaborateurs.



DR

PTI

NEOVIGIE DÉBARQUE EN AMÉRIQUE DU NORD

Six ans après sa création, le Français, spécialiste de la protection du travailleur isolé (PTI), a ouvert à Montréal sa filiale Neovigie Inc pour se déployer sur le marché nord-américain. C'est prometteur puisqu'on y dénombrait 30 millions de travailleurs isolés. Cependant, seulement 5 % d'entre eux sont équipés de dispositifs d'alertes, qui sont souvent trop complexes à mettre en œuvre.

PROTECTION DE LA TÊTE

Interview

Max Strandwitz,

CEO DE MIPS

« CENT CINQUANTE FABRICANTS ONT INTÉGRÉ NOTRE TECHNOLOGIE DANS LEURS CASQUES. »



Comment choisissez-vous vos partenaires fabricants ? Pourquoi ces spécialistes du casque se tournent-ils vers vous ?

Nous entretenons une relation de travail étroite avec nos clients et travaillons avec plusieurs des principaux fabricants de casques à travers le monde. Il est important pour nous que les marques qui souhaitent intégrer le système Mips dans leurs produits aient une approche sérieuse de la sécurité. Les entreprises avec lesquelles nous travaillons font confiance à notre expertise en matière de sécurité des casques, Mips ayant plus de vingt-cinq ans de recherche scientifique approfondie et d'expérience dans ce domaine, ainsi qu'un développement continu, et elles font confiance à la technologie Mips.

Pouvez-vous nous présenter MIPS ?

Mips est une entreprise spécialisée dans les casques. Nous sommes un des leaders du marché. Notre modèle commercial repose sur l'intégration de notre technologie, brevetée, dans les casques de nos partenaires fabricants. Notre siège, où travaillent 80 personnes, se situe également en Suède. Actuellement, nous collaborons avec plus de 150 fabricants de casques. Depuis sa création, le système de sécurité Mips a été inclus dans plus de 1 000 modèles de casques dans le monde.

En quoi votre système breveté est-il une importante innovation en matière de protection de la tête ?

Il y a plus de vingt-cinq ans, Peter Halldin, chercheur à l'Institut royal suédois de technologie, et Hans von Holst, neurochirurgien et professeur émérite, ont développé ensemble une technologie révolutionnaire pour améliorer la façon dont les casques protègent la tête. Ce système renforce la sécurité et la protection de la tête dans de nombreux accidents, y compris ceux couramment observés sur les chantiers de construction et industriels. Le système Mips consiste en une couche à faible friction à l'intérieur du casque. En cas d'impact sur la tête, cette couche est conçue pour se déplacer légèrement à l'intérieur du casque pour rediriger les forces loin de la tête. Et ainsi réduire le risque de lésion cérébrale.

Avez-vous d'autres projets de partenariat avec d'autres entreprises sur le marché français ou européen de la protection de la tête ?

Le marché français est bien entendu important pour nous en tant qu'entreprise et nous entretenons d'excellentes relations avec des marques telles que uvex Heckel. Mips a récemment investi dans la société de technologie de capteurs Quin. Quin est une marque développant une technologie de détection de collision, fournissant une fusion de capteurs et des logiciels spécialisés aux marques de casques. Investir dans un innovateur comme Quin marque une étape stratégique pour Mips visant à explorer le potentiel de la technologie des capteurs. Il est trop tôt pour dire où cette nouvelle collaboration nous mènera en termes de produits et de services, mais nous attendons avec impatience une collaboration significative et synergique. ■



MIPS EN BREF

- > 80 collaborateurs
- > Une technologie brevetée
- > 150 fabricants partenaires et 1 000 modèles de casques équipés dans le monde



WORKWEAR/EPI

BLÅKLÄDER WORKWEAR, SPONSOR DE L'IHF

Le spécialiste suédois des vêtements de travail, des chaussures de sécurité et des gants a renouvelé son partenariat avec la Fédération internationale de handball (IHF) dans le cadre du Championnat du monde féminin de handball 2023 qui s'est déroulé du 29 novembre au 17 décembre dernier au Danemark, en Norvège et en Suède.

DURABILITÉ

Cepovett lance sa plateforme de réemploi de vêtements professionnels

Le groupe Cepovett, l'un des leaders européens du vêtement professionnel avec ses marques Lafont, Cepovett Safety et Oxbridge, lance sa propre plateforme de vêtements d'occasion réservée à ses clients.

Expérimentée depuis plusieurs années, notamment auprès d'Air France, la plateforme de réemploi de Cepovett permet de récupérer les tenues de travail et uniformes déjà portés afin de les réinjecter sur le marché de la seconde main, dans le but de contribuer à lutter contre le gaspillage et œuvrer en faveur d'une économie circulaire. Les vêtements des personnes en fin de contrat sont désormais récupérés, triés, nettoyés et éventuellement retouchés, pour alimenter le stock. « L'un des défis auxquels est confronté le secteur textile est celui de l'allongement de la durée de vie des vêtements. C'est dans cette optique que nous avons créé notre plateforme de services intégrée, qui nous permet de prolonger la durée de vie des vêtements professionnels et de lutter contre le gaspillage », explique Marc Jacouton, directeur du développement durable et de la RSE chez Cepovett.

UNE INNOVATION DANS LE SECTEUR PROFESSIONNEL

Très innovant pour le secteur, le vêtement professionnel d'occasion intègre toutes les étapes de la chaîne de valeur : de la collecte, du tri, du lavage, de la réparation, de la traçabilité jusqu'à la digitalisation des flux remis en stock. Sans toutefois cannibaliser les ventes de vêtements neufs, ce nouveau service – clé en main – permet de récupérer les tenues de travail et les uniformes très peu portés, notamment par des intérimaires ou les CDD. « Nos clients sont aujourd'hui de plus en plus demandeurs de ce type de solution vertueuse, notamment très pertinente pour les secteurs du retail ou du transport. Dans le marché du vêtement professionnel et d'image, la seconde main restera toujours complémentaire au vêtement neuf, sans lequel elle ne pourrait exister », indique Marc Jacouton. Avec près de dix millions de vêtements vendus par an, Cepovett, fondé en 1948, est le numéro 1 en France du vêtement professionnel, tenues de travail, de protection et d'uniformes. ■



EPI

ROSTAING À L'HONNEUR À MILIPOL PARIS

Dans le cadre des Milipol Innovation Awards 2023, Rostaing a été récompensé, dans la catégorie RSE, pour son système de calcul de l'empreinte environnementale de ses produits. Développé par La Belle Empreinte, il est basé sur 16 critères parmi lesquels le poids équivalent CO² du cycle de vie d'un produit et le nombre de litres d'eau nécessaires pour le fabriquer.



Getty Images

WORKWEAR

MEWA ÉQUIPE LES AGENTS MUNICIPAUX

Dans le cadre d'un plan d'actions pour améliorer les conditions de travail des agents municipaux, la ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes et le CCAS (centre communal d'action sociale) ont choisi Mewa pour la fourniture des vêtements de travail, des vestes et des pantalons, (tous brodés au logo de la ville), leur nettoyage et leur réparation.



EPI

BOLLÉ SAFETY VEUT RÉDUIRE SON EMPREINTE ÉNERGÉTIQUE

À l'occasion de la publication de son rapport, Bollé Safety réaffirme sa volonté de réduire de 5 % son impact sur la biodiversité sur toute la chaîne de valeur de ses produits d'ici 2027. Pour cela, le fabricant, va diminuer les impacts environnementaux de ses produits, des emballages (95 % d'entre eux devraient être "eco-friendly" d'ici fin 2024).



SERVICE TEXTILE Mewa : le service textile complet

Connue pour son activité de loueur de vêtements professionnels, la société Mewa propose également un service de location-entretien de lavettes pour l'industrie, de tapis absorbants d'huile et de fontaines de dégraissage biologique.

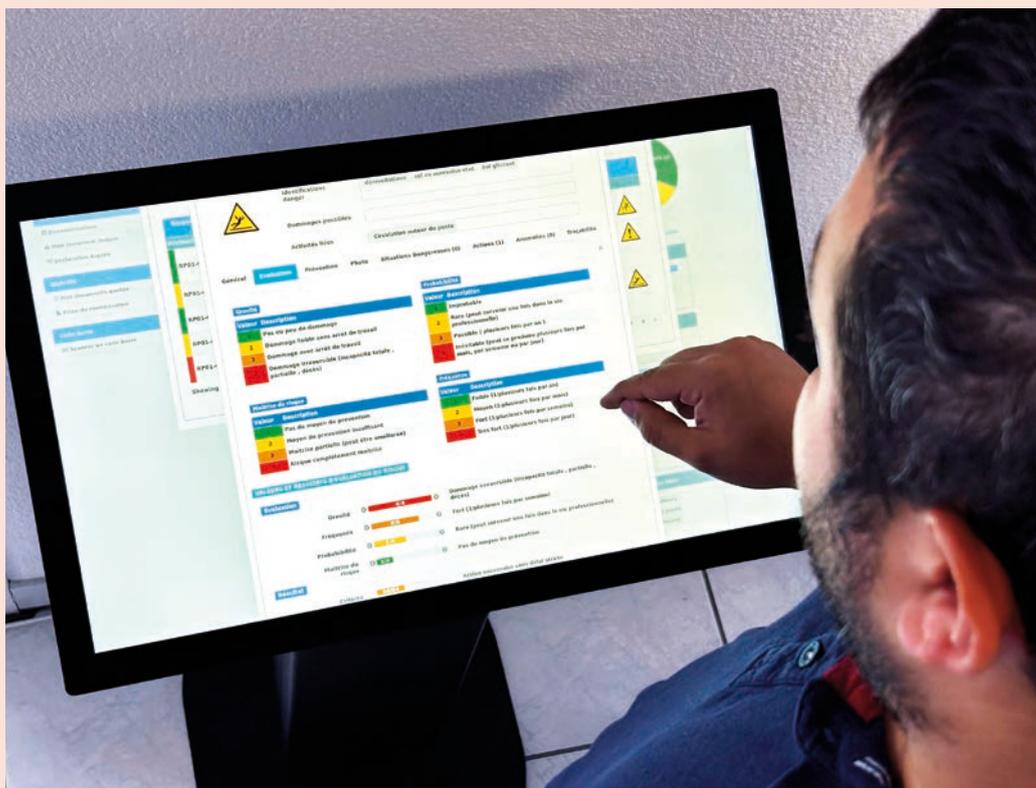
Pour la première fois, l'entreprise a ouvert les portes de son unité de Moulins à la presse professionnelle. Une usine spectaculaire où transitent quotidiennement 65 tonnes de lavettes soit 142,3 millions par an. Hautement automatisée, cette usine datant de 2007, traite l'ensemble des lavettes que Mewa fournit à la location sur l'ensemble de la France, l'Espagne et le Portugal. Les lavettes, fabriquées en Allemagne, sont mises à la disposition du client, récupérées à dates fixes, lavées conformément aux normes en vigueur et à nouveau livrées après un contrôle qualité minutieux. Leur durée de vie est de 50 cycles.

UN MODÈLE QUI SÉDUIT LES PMI

Ce système circulaire, similaire à la location-entretien de vêtements et EPI, a pour but de soulager les entreprises de la gestion de ces textiles, de réduire les déchets d'économiser les ressources et de protéger l'environnement. En forte croissance, Mewa a su trouver son public puisqu'elle affiche en France 25 000 clients et un chiffre d'affaires de plus de 36 millions d'euros sur le service des lavettes, des fontaines de dégraissage mais également dans le tiers nord de la France avec son service d'entretien location de vêtements de travail et EPI. Mewa, dont le siège social se situe à Wiesbaden (Allemagne), est présent dans quatorze pays européens, à travers 47 sites (dont neuf en France). Elle annonce un chiffre d'affaires de 829 millions d'euros en 2022, toutes activités confondues (location-entretien de vêtements de travail, de tapis, de fontaines de dégraissage et de lavettes) pour 5 700 collaborateurs et approvisionne 200 000 clients. ■

“ *DISPOSER À TOUT MOMENT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL PROPRES ET ADAPTÉS POUR TOUS LES COLLABORATEURS REPRÉSENTE BEAUCOUP DE TRAVAIL ET D'ORGANISATION. NOS CLIENTS APPRÉCIENT DE DÉLÉGUER L'ENSEMBLE DE CES TÂCHES CHRONOPHAGES À DES PROFESSIONNELS.* ”

Télesphore Loréal, directeur administratif de Mewa France



2 questions à

DIDIER HATSCH,
président-directeur général
de Biosilicium

Pouvez-vous nous présenter votre plateforme ?
bs-QHSE est une plateforme SaaS, multilingue, conçue pour répondre aux besoins allant d'un Duerp à une accréditation 45001 ou Mase. Sa structure modulaire s'adapte aux entreprises de toutes tailles, de la TPE de trois personnes aux grands groupes multisites. La plateforme offre un ensemble complet de fonctionnalités. Notamment le Duerp interactif, la gestion des risques et EPI, les plans de prévention, l'accidentologie et bien d'autres. L'une de ses particularités est une méthode brevetée qui assure une traçabilité approfondie pour certains types de risques.

En quoi se différencie-t-elle de solutions concurrentes ?

BioSilicium se concentre sur la prévention des accidents du travail. L'outil bs-QHSE encourage une collaboration efficace au sein d'une plateforme unique, en combinant qualité et sécurité. Cela permet à tous les employés de contribuer activement à la gestion des situations à risque et des non-conformités, même en déplacement, en participant à l'élaboration des plans d'action grâce à l'analyse des causes. De plus, la sécurité des données est assurée, car la plateforme est hébergée en France et possède une certification HDS.

LOGICIELS QHSE

Biosilicium : le spécialiste des progiciels QHSE

Depuis sa création, l'entreprise française s'est imposée sur le marché des plateformes en mode SaaS dédiées à la QHSE. Aujourd'hui, son outil bs-QHSE s'adapte aussi bien aux besoins des grosses entreprises que des plus petites.

« **B**iosilicium est né en 2015. La société, qui emploie aujourd'hui six personnes, a deux activités. D'une part, les logiciels spécialisés en criminalistique que nous vendons aux institutionnels et à des acteurs du privé comme les laboratoires d'analyses et d'identification génétique. D'autre part, les logiciels dédiés à la sécurité et l'hygiène, explique Didier Hatsch, PDG de Biosilicium. Nous nous sommes positionnés sur ce marché après un projet avec une biotech locale, avec laquelle nous avons déposé un brevet pour une méthode de suivi de la traçabilité de l'exposition des salariés aux produits chimiques. Un sujet très complexe pour les entreprises. » Depuis, Biosilicium a très fortement renforcé son offre de logiciels. « Nous sommes aujourd'hui capables de proposer aux entreprises et aux organisations une offre complète de modules, adaptés aux différentes problématiques des entreprises, en matière de QHSE : gestion des risques avec le DU, risques professionnels (RPS, chimique, biologique, suivi de la pénibilité, etc.), remontée de situations dangereuses... », ajoute le PDG de Biosilicium.

ACCESSIBILITÉ AUX INFORMATIONS QHSE POUR LES SALARIÉS

Mais l'offre de la société dirigée par Didier Hatsch va plus loin puisqu'elle s'adresse aussi aux salariés. « Nous avons le souci de rendre nos outils accessibles et utilisables par tous les salariés. Nous proposons ainsi des kiosques interactifs, reliés au système de management QHSE. Nous donnons accès au système aux salariés qui ne sont pas, à l'origine, intégrés au système d'information, souligne Didier Hatsch. Après identification, ils peuvent avoir accès via bs-QHSE aux informations du DU concernant leur poste de travail, à des vidéos, aux documents qualité de l'entreprise, etc. » Avant de conclure : « Nos outils sont donc très souples, dynamiques et s'adaptent parfaitement aux besoins des entreprises et de leurs collaborateurs. » ■



COBOTS/EXOSQUELETTES

Interview

Olivier Baudet,

DIRECTEUR COMMERCIAL DE RB3D

« NOUS FAISONS DU MARCHÉ DES EXOSQUELETTES UN DE NOS AXES DE DÉVELOPPEMENT. »

TRAVAIL EN HAUTEUR

BÉAL INAUGURE UN NOUVEAU SITE DE PRODUCTION EN ISÈRE

Le spécialiste de la production de cordes a inauguré, en novembre dernier, son nouveau site de production à Pont-Evêque, où l'entreprise disposait déjà d'un centre logistique (modernisé et agrandi pour accueillir les 70 salariés en France de la société). Béal y a investi neuf millions d'euros. Comme l'a expliqué Frédéric Béal, directeur général de l'entreprise, à notre confrère *L'Usine nouvelle*, « regrouper tout le monde en un même endroit va nous permettre de gagner en efficacité opérationnelle et de réaliser notre ambition : devenir la référence en matière d'équipements de protection individuelle pour les travaux en hauteur ». À noter : le nouveau site accueillera aussi un centre de formation pour les cordistes. Rappelons que la marque très connue dans les sports de montagne, réalise aussi 40 % de son CA sur le marché du travail en hauteur.



Depuis sa création, RB3D s'est fait un nom sur le marché des robots collaboratifs et des exosquelettes. Pouvez-vous présenter votre société et ses activités ?

RB3D est née en 2001. Dans un premier temps, nous nous sommes spécialisés dans la mécatronique. Puis nous avons décidé de développer et de fabriquer des manipulateurs cobotiques. Notre offre se décline aujourd'hui en deux types de solutions : le 4A350, un cobot pour des charges lourdes pouvant atteindre 350 kg. Et le 6A10, un cobot plus petit, poly-articulé pour soulager les ouvriers lors des opérations de meulage. Ce robot est très utilisé dans la fonderie, les forges, la chaudronnerie...

Vous êtes aussi, depuis plusieurs années, positionnés sur le marché des exosquelettes. Des solutions de plus en plus demandées par les entreprises. Pourquoi ?

Nous avons compris, dès 2012, que les exosquelettes pourraient, comme nos cobots, être des outils très efficaces pour soulager certains salariés exposés à des tâches pénibles. Pour concevoir nos propres exosquelettes, nous sommes partis de technologies motorisées. C'est ainsi que sont nés nos premières solutions Exopush et Exoback. Mais ces exos étaient trop lourds, onéreux et mal acceptés par les utilisateurs. Partant du constat que l'acceptation utilisateur est la clé, nous avons décidé de développer une solution plus simple, légère

et bien moins coûteuse. En parallèle, notre analyse du marché nous a conduits vers le métier de la viticulture. Ainsi est né Exoviti, un exosquelette passif lombaire en 2022. Il est très efficace et, selon une étude récente, un des seuls exosquelettes dont les utilisateurs sont satisfaits à plus de 95 %. Ils disent tous qu'ils travaillent toujours avec, après un an d'usage !

Comment commercialisez-vous vos solutions ?

Pour les cobots, nous fonctionnons en mode projet, en direct avec nos utilisateurs. Nous les accompagnons dès la phase amont du projet jusqu'à l'installation, avec aide à la prise en main, formation, SAV... En ce qui concerne les exosquelettes, nous travaillons avec des distributeurs spécialisés notamment dans le secteur viticole. Nous les formons pour qu'ils appliquent nos recommandations commerciales d'essai et démonstrations de l'Exoviti.

Quels sont vos objectifs pour les mois qui viennent ?

L'Exoviti connaît un réel engouement. Nous en avons déjà vendu plus de 400. Prendre une place de premier plan en viticulture puis sur d'autres marchés est un de nos objectifs majeurs. Nous avons de réels arguments à faire valoir avec l'Exoviti : son efficacité, sa simplicité, sa légèreté et un prix raisonnable de 1 500 euros HT. De plus, compte tenu de l'évolution rapide du marché, nous réfléchissons à l'enrichissement de notre gamme d'exosquelettes pour les années qui viennent. ■



RB3D EN BREF

- > Un fabricant français de manipulateurs cobotiques et d'exosquelettes
- > 10 salariés
- > Un exosquelette lombaire très efficace pour le dos : Exoviti

VOUS CHERCHEZ UN EPI, DES EPC, DES SOLUTIONS DE PROTECTION ?

VISITEZ LA 1^{ÈRE} MARKETPLACE SUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL !

1

Vous sélectionnez les catégories de produit que vous recherchez : protection de la tête, workwear, protection des pieds, travail en hauteur, ...

2

Vous consultez tranquillement les fiches techniques des produits, visionnez les vidéos de démonstration, les documentations techniques, les catalogues, faites en direct des demandes de devis, ...



La seule plateforme du secteur de mise en relation entre acheteurs et vendeurs afin de vous permettre de trouver et choisir tranquillement le matériel ou produit que vous recherchez et contacter directement le fabricant.

e-securitetravail.fr



Si vous souhaitez faire figurer vos produits sur cette Marketplace, merci de nous contacter : info@pic-magazine.fr



sommaire



Magazine édité par TP Media -
20, rue des Petites Écuries
75010 Paris -
Tél. : +33 (0)1 45 23 33 78 -
Fax : +33 (0)1 48 00 05 03 -
info@pic-magazine.fr.
Tous droits de reproduction,
textes et illustrations, même
partiels, sont soumis à
l'accord préalable de la
publication.
Bimestriel de la Sécurité et
de la Santé au Travail.

Directeur de la publication :
Vincent PERROTTE,
E-mail : vp@pic-magazine.fr.
Commission Paritaire :
0325 T 79570 - ISSN 1629-
1603.

ÉDITION /
Direction de la rédaction :
Christophe LAPAZ -
Tél. : + 33 (0)6 27 37 29 22 -
E-mail : cl@pic-magazine.fr.
Chef de rubrique :
Laurence Alemanni -
Tél. : +33 (0) 6 49 05 83 73 -
la@pic-magazine.fr.

Maquette originale
et réalisation :
Éric MERKI - crédit photo
couverture : T2S.
Secrétariat de rédaction :
Frédérique Guitton-Danielo.

Publicité :
Jérôme PERROTTE -
Tél. : + 33 (0)6 09 17 09 50
E-mail : jp@pic-magazine.fr.

Diffusion et Marketing :
Éric Bougeault
eb@tpmedia.fr

Service abonnement :
tbs group/pic
20 rue rouget de lisle
92130 issy les moulineaux:
Tél. : 01 76 41 05 88 -
Email : abopic@tpmedia.fr -
Abonnement
1 an France : 105€ TTC /
Étranger : 180€ TTC

Impression : Corlet
Imprimeur SA : ZI rue
Maximilien-Vox 14110
Condé-sur-Noireau.

Origine du papier :
ARTIPRESS O MATT
65grs certifié PEFC
Provenance papier : Hagen
(Allemagne) - % fibre recyclé :
0% - Origine de la fibre : PEFC
ET FSC -
Eutrophisation : Ptot 0.014
kg/T. Encart compris.

Soucieux de notre impact
écologique, PIC utilise
à partir de maintenant
un nouvel emballage
100 % recyclable (papier
et encre à l'eau).



Fournisseurs P. 03

Actualités HSE P. 14



Interview
Eduardo Blanco-Munoz, P. 28
directeur prévention santé
sécurité sûreté et gestion
environnementale des chantiers
chez Spie batignolles

Dossier P. 33
Les neurosciences à la rescousse
de la SST

Équipements
de sécurité P. 44
Protection auditive :
communiquez dans le bruit !

Prévention
des risques P. 50
Allergies professionnelles :
méconnues et sous-déclarées !

Focus P. 56
Masques à usage unique

Solutions métiers P. 58
Cuisiniers : des professionnels
très exigeants !

Sommaire management

P. 65

Métier préventeur P. 66
SST ET PRÉVENTION :
ce qui va changer en 2024

En pratique P. 68
POSTES AMÉNAGÉS :
gestion du taux de fréquence
ou démarche responsable ?

Actus juridiques P. 72
AT/MP : les souffrances
physiques et morales ouvrent
droit à une réparation distincte

Cas juridique P. 73
Obligation de sécurité
de l'employeur et imprudence
du salarié

Veille juridique P. 74

édito

Le cerveau : un faux ami ?

De plus en plus de préventeurs s'intéressent à l'apport des neurosciences en matière de prévention. Comme vous pourrez le constater à la lecture de notre dossier sur le sujet, les neurosciences – et ce qu'elles nous apprennent du fonctionnement de notre cerveau – constituent aujourd'hui une des disciplines qui permet, à de nombreuses entreprises, de franchir un palier pour améliorer leur culture sécurité, faciliter l'émergence de la vigilance partagée, etc. Et comprendre pourquoi des techniciens expérimentés sont encore victimes d'accidents du travail graves, voire mortels. La faute à notre cerveau qui, par souci d'économie d'énergie, fait parfois preuve de « paresse » pour basculer en mode automatique. Mode qui serait à l'origine de 80 % des accidents du travail, toutes entreprises confondues... Les neurosciences sont d'ailleurs d'actualité chez Spie batignolles chez lequel Eduardo Blanco-Munoz s'en sert pour travailler sur le facteur humain dans la prévention et la santé et sécurité au travail. Bonne lecture et bonne année 2024 !



Christophe Lapaz cl@pic-magazine.fr



PRÉVENTION **D'ici 2040, le travail va changer. Le rôle des préventeurs aussi !**

L'INRS a présenté les résultats d'un exercice de prospective sur les « modalités de pilotage des activités de travail et aux enjeux de santé et de sécurité qui pourraient émerger à l'horizon 2040 ». Ce travail de « fiction » a permis de dégager des pistes d'actions et de réflexion. Notamment sur le rôle des préventeurs...

Lors des débats et travaux, plusieurs tendances potentiellement délétères ont émergé, parmi lesquelles : la flexibilisation accrue du travail qui pourrait isoler les travailleurs, le remplacement du management intermédiaire par un management algorithmique, la multiplication des situations de coactivité en raison notamment d'un recours accru à la sous-traitance et au travail temporaire...

DILUTION DE LA NOTION DE RESPONSABILITÉ

Ces nouvelles organisations du travail pourraient induire une dilution de l'obligation de sécurité. Comme



À RETENIR

Les nouvelles organisations du travail pourraient induire qu'une partie de la population active échappe au cadre classique de la prévention.

le souligne l'INRS, « la construction de montages opérationnels toujours plus flexibles et éclatés (plateformes, sous-traitance en cascade, intérim) rend l'identification de l'employeur plus difficile et conduit, par conséquent, à diluer la notion de responsabilité ». Et ajoute : « Une partie de plus en plus importante de la population active pourrait échapper au cadre classique de la prévention (intérimaires, saisonniers, indépendants...) ». À cela s'ajoutera l'adoption de nouvelles technologies (cobots, exosquelettes, outils numériques). Leur déploiement devra se faire en respectant certains prérequis : prise en compte des travailleurs lors de la conception de ces technologies, s'assurer qu'elles répondent à un réel besoin et non à un « déterminisme techno-



Getty Images



EN SAVOIR PLUS

Le replay de cet après-midi de prospective : www.inrs.fr/footer/actes-evenements/prospective-travail-2040.html
 > Le rapport de prospective « Le travail en 2040. Modalités de pilotage, enjeux de santé et sécurité au travail » : www.inrs.fr/media.html?refINRS=Pv%2024

Préventeur : un rôle de conseil

Le recours aux nouvelles technologies va impliquer, pour les préventeurs, de réaliser un important travail de veille technologique, pour assurer leur rôle de conseil. Comme le précise l'INRS, « il ne s'agira pas nécessairement de devenir un expert des technologies ni des nouvelles modalités de pilotage, mais d'être en capacité de comprendre les implications de celles-ci en termes d'organisation du travail et de santé physique et mentale. Ils devront s'impliquer dans la compréhension de la conception et du fonctionnement des algorithmes pour pouvoir émettre des recommandations et être en mesure de dialoguer avec les concepteurs et architectes de l'IA, de la même façon qu'ils sont en mesure de dialoguer avec des architectes du bâtiment. » Par ailleurs, les préventeurs devront changer de méthode d'intervention « chercher à faire intégrer les enjeux de S&ST aux orientations stratégiques des entreprises. » À cette fin, il leur faudra faire évoluer leurs compétences, être capables de se coordonner avec les autres intervenants. « Le profil des préventeurs actuellement très technique pourrait donc s'enrichir vers le champ de l'organisation du travail, tout en visant la pluridisciplinarité et la complémentarité des profils », conclut l'INRS dans son rapport.

logique», faire en sorte qu'elles soient accessibles à tous les travailleurs et s'intègrent dans une stratégie de prévention pour « alléger les tâches des travailleurs », via la robotisation, par exemple...

PRÉVENTEURS : NOUVELLES PRATIQUES

Face à ces changements, les préventeurs vont devoir adapter leurs pratiques. L'INRS souligne qu'ils devront « être en capacité de créer les conditions d'une approche collective de la prévention. [...] Une phase préalable aux interventions externes en SST de plus en plus souvent nécessaire dans des organisations aux collectifs fluctuants. » Par exemple, « dans les entreprises ayant déjà une culture de la participation des salariés à l'organisation du travail, il s'agira de s'assurer que la prévention est bien un objectif présent et débattu, et que les conditions sont réunies pour assurer la qualité du dialogue. Dans les organisations où cette participation n'existe pas ou plus, le préventeur peut jouer un rôle de conseil et de promoteur des dialogues social et professionnel. » Le préventeur aura aussi pour rôle de « sensibiliser à la question du travail réel dans tous les espaces de discussion sur le travail », en favorisant l'expression des salariés. Si leurs compétences techniques constituaient toujours un « socle », il leur faudra renforcer leurs compétences et donc se former. En complément des com-

pétences techniques en santé et travail qui demeurent des « socles ». L'élargissement des profils de préventeurs nécessite de faire évoluer leur formation.

Autre point important, souligné par l'INRS, « les préventeurs seront amenés à adapter leurs stratégies d'intervention auprès des entreprises. Il s'agira d'être en capacité de mobiliser l'entreprise sur la prévention en démontrant l'intérêt pour la performance globale. Cela implique, pour les intervenants, le développement de la compréhension des contextes économiques dans lesquels ils accompagnent les entreprises. » ■

LE CHIFFRE

53,4

En France, c'est le secteur de la construction qui connaît le plus fort taux d'accidents : 53,4 AT avec arrêt pour 1 000 salariés.



Getty Images

RPS Les entreprises peuvent mieux faire!

Empreinte Humaine a publié la douzième édition de son baromètre. Les résultats sont assez éloquentes : 70 % des salariés attribuent leur détresse psychologique au moins partiellement au travail...

Au dernier trimestre 2023, selon le baromètre réalisé en partenariat avec Opinion Way, l'état de santé psychologique des salariés n'était toujours pas bon : 48 % des salariés présentaient de la détresse psychologique dont 17 % en détresse psychologique élevée (+4 par rapport à février 2023)... Souffrance autant ressentie dans le public que dans le privé : respectivement 53 % et 47 %. Par ailleurs, 52 % des managers seraient concernés et 53 % des femmes. Ce que confirme d'ailleurs Christophe Nguyen, président associé et psychologue du travail et des organisations chez Empreinte Humaine : « La détresse psychologique augmente particulièrement pour les managers et les + de 60 ans. L'allongement de l'âge de départ en retraite semble avoir un impact très significatif chez cette dernière catégorie. Les jeunes, femmes, managers et plus de 60 ans sont les plus à risque. Différentes études récentes montrent les augmentations des arrêts maladie pour ces catégories plus exposées aux problèmes de santé psychologique au travail. Si cette tendance de dégradation se confirme dans les prochains mois, il est très probable que, pour ces sous-populations, les arrêts maladie pour motif psychologique continuent à augmenter encore plus fortement que pour les autres catégories. »

PEUT MIEUX FAIRE...

Ce sont encore 70 % des salariés qui estiment donc que les entreprises devraient en faire plus en matière de prévention des RPS. Si 40 % d'entre eux reconnaissent que leurs managers sont formés à la prévention des RPS, deux sur trois estiment que certaines pratiques de management créent encore du stress inutile. Les salariés appellent donc de leurs vœux une politique de prévention plus efficace. Prévention qui nécessiterait une remise en question plus importante du mode de fonctionnement de leur organisation/entreprise. Notamment, une implication et un intérêt plus fort de leurs dirigeants... ■



Getty Images

TMS QUELS SONT LES MÉTIERS LES PLUS EXPOSÉS?

Selon la Dares, les métiers potentiellement les plus concernés par les critères ergonomiques (manutention manuelle de charge, postures pénibles, vibrations mécaniques) sont les caissiers, les agents d'entretien, les ouvriers du bâtiment, des industries de process et de la manutention. <https://dares.travail-emploi.gouv.fr>



Getty Images

SST DES CONTRAINTES PHYSIQUES EN HAUSSE DEPUIS TRENTE-CINQ ANS

Selon une étude de la Dares, les contraintes physiques subies par les salariés ne cessent de croître depuis trente-cinq ans. Si 21,5 % de salariés déclaraient en 1984 porter ou déplacer des charges lourdes, ils étaient 40,5 % en 2019.

LE CHIFFRE

3 millions

C'est le nombre de morts/an par AT/MP dans le monde (200 000 dans l'agriculture, la construction, la sylviculture, la pêche, l'industrie manufacturière).

Source : OIT.



SST

Lucart certifié ISO 45001

Le leader européen du recyclage de papier et de briques alimentaires en produits d'hygiène écoresponsables a décroché la certification ISO 45001 pour son site de Laval-sur-Vologne dans les Vosges.

Cette certification vient confirmer l'engagement de Lucart, notamment en France, pour assurer la sécurité de ses employés et réduire les risques sur leur lieu de travail, via la mise en place et le suivi d'un système de gestion de la SST. Comme le confirme Benoît Cotel, directeur général de Lucart en France :

« Nous félicitons toute notre équipe pour cette récompense qui valide un système sur lequel nous pouvons désormais nous appuyer pour progresser ensemble vers des résultats toujours meilleurs. Cela passe par un comportement exigeant et bienveillant au quotidien : le respect de nos standards, de nos procédures, le bon entretien de nos machines et bien entendu l'implication de tous pour faire évoluer nos habitudes vers l'excellence en termes de sécurité. » L'usine de Laval-sur-Vologne est la dixième du groupe à recevoir cette certification, sur les onze éligibles. Lucart a pour objectif de certifier l'ensemble de ses sites d'ici fin 2024. ■

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les effets délétères du travail de nuit

Selon l'Anses et différents travaux de recherche, notamment ceux de l'INRS, le travail de nuit – fixe ou en alternance – a de réels effets sur la santé. Il provoque, tout d'abord, des troubles du sommeil. Il peut aussi induire de l'hypertension, des diabètes, une prise de poids, de l'obésité. Voilà pour les effets avérés. Pour d'autres, un lien pourrait être fait avec le travail de nuit. Il s'agit du cancer du sein, des troubles lipidiques, des maladies cardiaques ischémiques (quantité de sang insuffisamment transporté vers le muscle cardiaque, avec risque d'infarctus).




OUVREZ VOTRE COMPTE E-CATALOGUE

by France Sécurité






Devenez Freemium !

Accédez au catalogue complet de nos EPI **gratuitement**



Retrouvez chaque mois nos conseils et infos sur le marché des EPI



Profitez des offres promotionnelles de nos partenaires



Scanner-moi

et accédez au e-catalogue France Sécurité !



DR

SST **First Stop France renforce sa PTI**

First Stop France déploie actuellement sur l'ensemble de ses 120 sites en France une solution innovante pour assurer la protection de ses travailleurs isolés.

First Stop France, filiale du groupe Bridgestone, est un spécialiste de la maintenance et du remplacement des pneumatiques, pour les particuliers ou professionnels, qui possède plus de 120 agences en France. Les techniciens de l'enseigne peuvent être amenés à intervenir à l'extérieur, sur les sites de leurs clients.

« Nous avons plus de 400 dépanneurs répartis sur nos agences First Stop et Côté Route. La plupart de nos techniciens dépanneurs sont amenés à travailler de manière isolée lors de dépannages ou sur le parc client (notamment pour l'activité véhicules industriels). En outre, nos dépanneurs sont soumis à certains risques professionnels », explique Séverine Dura, adjointe HSE chez First Stop France. Avant d'ajouter : « Le sujet "Protection des travailleurs isolés" a été mis sur la table pour deux raisons. D'une part, ces dernières années, certains techniciens ont eu besoin d'une prise en charge rapide en raison d'un incident alors qu'ils étaient en situation isolée. Heureusement, à chaque fois, quelqu'un passait par là par hasard, ce qui a permis de venir en aide au technicien. D'autre part, il s'agit d'une obligation réglementaire dans laquelle il était nécessaire



À RETENIR

Pour adhérer à un SPST interentreprises, consultez la liste des services agréés dans votre région sur le site internet de votre Dreets.

de nous conformer. Il nous fallait donc trouver une solution nous permettant de renforcer la sécurité de nos techniciens. »

SIMPLICITÉ ET ALGORITHMES

La solution retenue par First Stop France se caractérise par sa simplicité et son intelligence. « La majorité des solutions PTI sont complexes d'utilisation. Trop de boutons, des alarmes intempestives... », souligne Ismaël Meite, dirigeant de Dati Plus. Notre solution, elle, se caractérise par un usage hypersimplifié, avec seulement deux boutons, et une intelligence embarquée. Notre objectif prioritaire est que notre solution soit portée. Nous avons donc veillé à éliminer la principale source de gêne : les alarmes intempestives. Pour cela, nous avons développé des algorithmes de détection apprenants. Concrètement, dans un premier temps, huit questions sur les postures de travail vont permettre d'avoir un réglage initial précis. Ensuite, le système va apprendre des habitudes de l'utilisateur. En cas de déclenchement injustifié, il va se reparamétrer pour, ultérieurement, ignorer la situation. Déployer une solution PTI est aussi un projet à composantes multiples. C'est pour cela que nous accompagnons nos clients en proposant des formations, des outils de gestion du parc et un service d'assistance



la parole à

SÉVERINE DURA,

adjointe HSE chez First Stop France

« À terme, plus de 400 de nos collaborateurs seront équipés avec la solution Dati Plus. »



« Ce projet, mené avec Céline Saez, technicienne HSE, est le résultat d'un long processus. Ainsi, pendant deux ans, des phases de tests ont été réalisées directement par nos techniciens, avec différents prestataires. À la fin de cette étape, la solution Dati Plus est

celle qui nous a le plus convaincus car elle répond le mieux à nos besoins et contraintes. Les équipes de Dati Plus ont su nous accompagner et nous apporter un réel soutien durant tout notre projet. Nous avons déjà déployé cette solution à plus de 130 collaborateurs. Nous poursuivons activement le déploiement. À terme, plus de 400 collaborateurs seront équipés. La solution Dati Plus est pratique, simple et robuste. Les options ont pu se paramétrer de manière très fine, permettant de répondre à des points essentiels du cahier des charges. L'intelligence intégrée permet aussi au système d'apprendre et de se reparamétrer pour s'adapter aux postures de travail de nos techniciens. »

technique disponible. » Du côté de First Stop France, Séverine Dura ajoute: « Après avoir testé plusieurs prestataires, nous avons été convaincus par la facilité de déploiement et d'usage de la solution Dati Plus. Leurs équipes ont su répondre à nos besoins et nous accompagner pour déployer la solution et adapter certains de ses paramètres pour répondre à nos contraintes métier. Par ailleurs, les caractéristiques techniques de cet outil ont joué un rôle déterminant dans notre décision finale. » ■

LE CHIFFRE

2000

C'est le nombre de sociétés clientes qui utilisent déjà la solution Dati Plus.



À RETENIR

BTP
Le 7 décembre, l'OPPBTP et la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE), maître d'ouvrage du Canal Seine-Nord Europe, ont signé une convention de partenariat en faveur de la prévention sur ce chantier. Les partenaires s'engagent à construire une véritable culture de sécurité tout au long de l'opération pour chaque partie prenante (SCSNE, maîtrise d'œuvre, coordonnateurs SPS et entreprises du BTP), notamment en matière de formation de l'ensemble des personnels.



À RETENIR

JO 2024
Bernard Thibault, ex-patron de la CGT et aujourd'hui membre du Cojo des JO de Paris, a annoncé que 164 accidents du travail se sont produits sur l'ensemble des chantiers des JO en France, dont 25 graves.



DR

PRÉVENTION EDF forme ses collaborateurs grâce à la RV

L'entreprise EDF s'appuie sur LS GROUP pour la mise en place d'un dispositif de formation pour la prévention des incendies dans ses centrales nucléaires.

Le groupe EDF rencontrait des difficultés pour mettre en place des formations de prévention incendie dans ses centrales nucléaires. Le fournisseur d'énergie a donc souhaité disposer d'une solution interactive et immersive, déployable sur l'ensemble du territoire, pour former les collaborateurs comme en situation réelle. L'entreprise a choisi LS GROUP pour mettre en place un dispositif de formation pour la prévention des incendies dans ses centrales nucléaires. LS GROUP, spécialiste du développement d'applications facilitant l'appropriation et l'utilisation des technologies 3D, a donc développé pour EDF une application de formation sur mesure pour prévenir et anticiper les incendies dans les centrales nucléaires. À savoir:

- > une application de formation incendie en réalité virtuelle,
- > des scénarios mono et multi-utilisateurs avec des environnements variés modélisés en 3D (taille et hauteur des flammes, dimension des pièces, etc.),
- > des objets connectés (mannequin ou extincteur, par exemple) avec un suivi de mouvement en temps réel sur l'application.

EDF peut ainsi désormais proposer à ses collaborateurs un dispositif interactif et immersif afin de déployer à l'échelle nationale une formation basée sur l'anticipation dans toutes les centrales nucléaires françaises.



Getty Images



Getty Images

RISQUE CHIMIQUE UN LIEN ENTRE LE FORMALDÉHYDE ET LES LEUCÉMIES MYÉLOÏDES

L'Anses a établi un lien entre le formaldéhyde, ou formol (une substance classée cancérigène) et l'augmentation du risque de leucémies myéloïdes. Elle préconise la création d'un tableau de maladies professionnelles faisant mention du lien leucémies – formol au sein du régime général et agricole. Afin de faciliter la reconnaissance de cette maladie pour les salariés exposés et, ainsi, favoriser la mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention.

> www.anses.fr/fr/system/files/AIR2021SA0031Ra.pdf

CONDITIONS DE TRAVAIL

Salariés : 45 % se disent gênés par le bruit au travail

À l'occasion de la huitième Semaine de la santé auditive au travail, l'association JNA tire la sonnette d'alarme. En effet, 33 % des actifs déclarent des gênes de compréhension de la parole et 30 % des sifflements ou des bourdonnements en raison des expositions sonores. Les personnes en télétravail ne sont pas épargnées.

Pprès de la moitié des actifs en poste (45 %) déclarent donc que le bruit au travail a au moins une répercussion pour leurs oreilles sur leur quotidien. Outre la fatigue, la lassitude, l'irritabilité, le bruit peut provoquer de la souffrance psychologique : 31 % des actifs dont 61 % de ceux qui se disent souvent gênés par le bruit au travail. Incompréhension avec le management, tensions et agressivité au sein des équipes en seraient une résultante.

Si les solutions proposées par l'employeur pour réduire le bruit progressent, leur mise en place demeure largement minoritaire, et aucune à ce jour n'est attestée par plus d'un tiers des salariés. La mise à disposition de protecteurs individuels demeure la plus généralisée, mais seuls 31 % des salariés y ont accès (+3 par rapport à 2022). En revanche, seuls 26 % des sondés disposent des casques de communication spécifiques (+ 1 pt).

UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU PROBLÈME

Les solutions nécessitant de réorganiser les locaux – plus coûteuses par nature – ne sont relevées que par un quart des salariés : 26 % mentionnent un réaménagement des espaces existants (+ 4pts) et 25 % la création d'espace pour s'isoler (+ 2 pts). Enfin, les dépistages auditifs (22 %, + 3 pts) et les sessions d'information et sensibilisation pour modifier les comportements collectifs (20 %, stable) sont encore peu développés au sein des entreprises. Toutefois, point encourageant, davantage d'entreprises semblent prendre en compte cet enjeu. Les salariés déclarent à 55 % que leur entreprise a mis en œuvre au moins une de ces solutions proposées, contre 50 % l'année dernière. Mais, le degré de prise en charge apparaît encore superficiel : un quart seulement des salariés a vu trois de ces solutions mises en place, soit une augmentation d'un point seulement. Si les entreprises sont plus nombreuses à proposer des solutions, ces dernières restent limitées en nombre. ■



Carsat Aquitaine

FORMATION UN ESCAPE GAME POUR PRÉVENIR LES RISQUES CHIMIQUES

Proposé par les Carsat Aquitaine et Centre-Ouest, les services de prévention et de santé au travail de Nouvelle-Aquitaine et la société Tricky, le « SAV des chimiques » est un outil de prévention des risques chimiques à disposition des entreprises. Il permet de sensibiliser aux situations d'exposition courantes de manière ludique et immersive. Par groupe de quatre, les joueurs appréhendent la manipulation et l'exposition à des produits et agents chimiques dans différentes situations de travail très concrètes.

PRÉVENTION

Mise au point de Medispace

Dans notre dernier numéro (*PIC* 143, novembre/décembre 2023), nous avons publié une information concernant les services de prévention et de santé au travail et une note de la DGT. Nous y citions à tort la société Medispace. Après cet article, Denis Marquetti, son directeur des opérations, a tenu à apporter les précisions suivantes : « Le lien fait entre Medispace et la note de la DGT concernant certains SPST dans ce texte est sans fondement. Je tiens à rappeler que Medispace est un mandataire en médecine du travail qui s'est donné pour mission d'améliorer les services proposés aux entreprises en matière de médecine du travail et de suivi des salariés. Medispace Passeport Santé n'est pas un SPST. Nous n'embauchons pas de médecin du travail ni d'infirmier. Nous n'avons donc pas besoin de jouir de l'agrément évoqué dans la note de la DGT citée dans le dernier numéro de *PIC*. Je le rappelle, notre offre se limite à la programmation des visites, à leurs planifications, au suivi de la facturation et à la mise à disposition d'outils permettant de gérer plus simplement les relations avec la médecine du travail. En ce sens, notre offre permet aux entreprises de

bénéficier d'une médecine du travail en téléconsultation et en présentiel. Nous voulons aider les entreprises à mieux répondre à leurs obligations en matière de médecine du travail dans un contexte parfois difficile compte tenu, par exemple, du manque de médecins du travail. » ■



Getty Images



À RETENIR

Selon le ministère de l'Agriculture, on déplore, chaque année, dans le monde agricole, 110 décès. Presque un tous les trois jours... soit plus de 15 % des 700 décès au travail consécutif à un AT en 2021. Par ailleurs, 47 000 AT ont été comptabilisés pour les salariés et non-salariés agricoles. Soit + de 40 % des accidents avec arrêt.

LE CHIFFRE

31 %

En matière de protections auditives, les bouchons d'oreilles sont les solutions privilégiées par les entreprises : 31 % des salariés en seraient équipés.
Source : JNA.

SECUMAX 350 SE.
CONÇU POUR DURER.



N° 350040



THE SAFER WAY TO CUT.

NOUVEAU

Qui mieux que Martor pour concevoir des **couteaux de sécurité ECO** ? Avec son manche recyclé à 98 %, le **SECUMAX 350 SE** s'engage **durablement**. Polyvalent et sécurisé, grâce à son tranchant protégé et sa tête de lame **2-en-1**, il s'inscrit dans **une démarche responsable**.

Pour en savoir plus : www.martor.fr | T +33 (0)3 88 72 96 34

martor



DR



la parole à

NATHALIE BÉRANGE,

DRH chez Hoya Vision Care France (Hoya Seiko)

« Mon objectif est de sensibiliser managers et équipes. »

« La prévention santé et physique et mentale s'inscrit dans la QVT, et est un des piliers du programme RSE du groupe Hoya. Mon objectif, notamment pour les RPS, est de sensibiliser les managers autant que les équipes. Nous avons initié des séances de chiropraxie (360 créneaux par an) qui sont d'autant plus appréciées que nos collaborateurs en profitent sur leur lieu de travail. Ils déclarent que les arrêts maladie liés aux TMS ont baissé significativement. La gestion du stress, la qualité du sommeil sont des priorités pour lesquelles nous avons constaté que nos ateliers d'olfactothérapie, notamment, apportaient des résultats appréciés. »

LE CHIFFRE

27%

C'est le pourcentage de salariés français déclarant avoir eu un arrêt maladie en 2023.

Source : Baromètre du cabinet Empreinte Humaine/OpinionWay.



Getty Images

PRÉVENTION **Des RH conscients des enjeux en SST**

La santé physique et mentale, les arrêts maladies induits par la dégradation des conditions de travail, fait que, dans de nombreuses entreprises, les décideurs RH placent les enjeux liés à la SST en sujets prioritaires. Même si tout n'est pas encore parfait...

Le troisième baromètre Ifop-Bos sur la prévention au travail montre que 77 % des cadres RH considèrent que leur entreprise devrait consacrer plus de temps aux enjeux de santé au travail. Par ailleurs, 76 % d'entre eux estiment que la santé de leurs collaborateurs concerne aussi l'entreprise. D'autant plus que, lorsque des actions de prévention ont été mises en place, elles ont permis de faire davantage prendre conscience de leur santé aux collaborateurs (70 %), ont participé à la valorisation de l'image de l'entreprise (66 %) et ont permis de réduire l'absentéisme (56 %). En ce qui concerne les sujets dont se saisissent les entreprises, certains sont plus porteurs que d'autres auprès des collaborateurs : gestion du stress, aide psychologique en cas d'accident ou de difficultés personnelles, prévention des TMS.

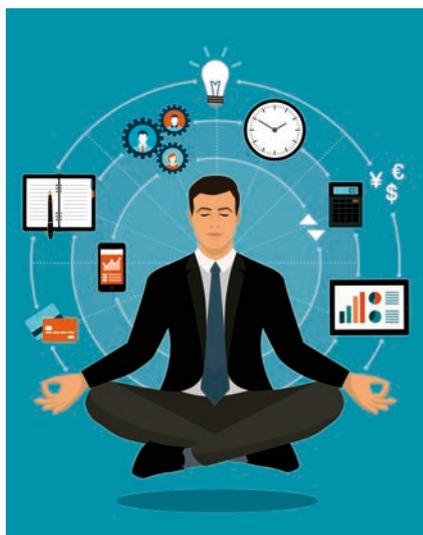
RÉACTION PLUTÔT QUE PRÉVENTION...

Cela dit, le manque de moyens financiers constituerait un obstacle. Il est même celui qui progresse le plus lorsque les décideurs RH cherchent à communiquer sur les enjeux de santé et travail (31 %). Ils regrettent en effet que leur entreprise agisse encore trop en réaction, plutôt que dans le cadre d'une stratégie préventive... Si l'impact des actions de prévention en SST est souligné par les décideurs interrogés dans le cadre de ce baromètre, ces derniers estiment que davantage pourraient être faits en matière de prévention si leur entreprise disposait d'indicateurs de retour sur investissement. Ainsi, le pourcentage du chiffre d'affaires que l'entreprise pourrait investir dans des actions de prévention, si elle disposait desdits indicateurs de ROI, enregistre une progression continue sur deux ans : de 0,8 % en 2022, 0,9 % en 2022 et 1 % en 2023. ■



À RETENIR

INRS met à disposition des personnes en charge du choix des vêtements de protection (combinaisons mais aussi tabliers, manchettes, cagoules, surchaussures ou surbottes) contre les agents infectieux une fiche (ED 143) qui rappelle quelques principes de bases : norme NF EN 14126 ; le type d'informations fournies par le fabricant.



QVT

Un jeu de l'Anact

L'Anact a élaboré un jeu (32 cartes illustrant les actions incontournables de QVT à mettre en place) pour aider les entreprises dans leur démarche. Il leur permet de faire un bilan des actions déployées pour identifier les mesures qui fonctionnent, cesser celles qui sont contre-productives et commencer de nouveaux projets.

<https://www.anact.fr/les-essentiels-qvt>

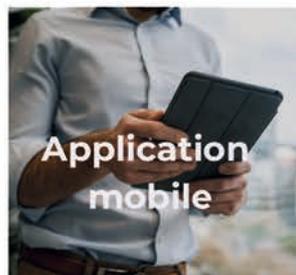
Sans commentaire...



Un dessin ou une photo valent mieux qu'un long discours : puisse cette image éviter l'imprudence, l'inconscience... Si, comme le site safesitehq.com, vous tenez une bonne image illustrant une mauvaise pratique, envoyez-la à PIC magazine : elle sera peut-être publiée ici.



Le logiciel SAAS HDS qui vous accompagne dans la digitalisation de vos processus QHSE



Découvrez le logiciel, démo et témoignages sur : <https://biosilicium.fr>





Getty Images

PRÉVENTION La santé des femmes au travail ? En finir avec les clichés !

Le cabinet Verbateam, spécialisé dans la SST, a publié, il y a quelques semaines, un livre blanc sur les femmes au travail. Objectif : en finir avec certains clichés.

« Les femmes vivent plus longtemps que les hommes et elles sont donc en meilleure santé naturellement » ou « elles sont mieux suivies que les hommes ». Ou « Les femmes ne font pas d'infarctus »... Partant de ces lieux communs, Verbateam entend, grâce à ce livre blanc, démonter certains clichés concernant les femmes au travail et qui peuvent, par voie de conséquence, avoir un impact sur les mesures de prévention les concernant. Donc, comme le précise d'emblée Verbateam, « la prise en compte du sexe des salariés est donc nécessaire pour adopter une politique de prévention plus efficace et éviter ainsi de laisser des zones d'ombre. » Pour le cabinet, et afin de réduire les maladies professionnelles chez les femmes, « il faut avoir une approche ciblée en fonction de leurs spécificités. Il conviendra en fonction des métiers d'identifier

!

À RETENIR

Dans son livre blanc, Verbateam préconise de « créer des programmes de prévention santé avec des messages spécifiques pour les femmes. »

les risques auxquels les femmes sont particulièrement vulnérables. Par exemple, au niveau des TMS, des actions spécifiques pour les métiers occupés essentiellement par des femmes peuvent être mises en place. » Dans son livre blanc, Verbateam préconise de « créer des programmes de prévention santé avec des messages spécifiques pour les femmes. » Par exemple, sur le tabagisme, les accidents cardiaques, la réduction du stress au travail... afin d'améliorer leurs conditions de travail. Pour appuyer ses dires, Verbateam cite l'exemple d'Axa Prévention qui, pour lutter contre les TMS, a déployé des actions spécifiques pour les métiers occupés essentiellement par des femmes : des sièges et des repose-pieds ergonomiques, des formations spécifiques pour les aides à domicile afin de prévenir l'apparition des TMS, choix d'équipements adaptés (cale-porte, chariots allégés, lève-lit, aspirateurs légers et silencieux, etc.) pour réduire la manutention manuelle de charges lourdes, etc. ■



Getty Images

SST AT/MP:

La France, mauvaise élève de l'UE

Accidents, maladies... en matière de conditions de travail, les résultats de la France ne sont pas bons.

Si plus de trois millions de personnes meurent chaque année dans le monde d'accidents du travail et de maladies professionnelles, les statistiques de l'OIT montrent qu'en France, AT et MP tuent encore deux personnes par jour. Soit un peu moins de 700 décès par an (661 selon l'OIT). Et malheureusement, ce chiffre n'évolue guère depuis une bonne quinzaine d'années. Ce résultat fait de la France, un des plus mauvais élèves de l'Europe. Seules l'Italie et l'Espagne déplorent un nombre de décès plus élevé... L'agriculture, la construction, la sylviculture, la pêche et l'industrie manufacturière sont les secteurs les plus dangereux, avec 200 000 accidents mortels par an, soit plus de 60 % des décès.

NOMBRE ANNUELS D'AT MORTELS

Italie	916
Espagne	722
France	661
Pologne	515
Roumanie	418
République tchèque	199
Royaume-Uni	174
Hongrie	133
Lituanie	117
Bulgarie	114

Source: OIT

LE CHIFFRE

661

En France, les AT et MP tuent encore deux personnes par jour. Soit 661 décès par an. Source: OIT.

messe frankfurt

techtexsil

23-26. 4. 2024
FRANCFORT / MAIN

WE ARE THE DRIVING FORCE BEHIND INDUSTRIAL TEXTILES.*

Pionnier, inspirant, progressiste : Découvrez les développements qui font avancer l'industrie.

techtexsil.com
info@france.messefrankfurt.com
Tél. +33 (0) 144 89 67 70

20ème édition

PERFORMANCE.

FUTURE.

FUNCTION.

en parallèle de **texprocess**

fait partie de **TEXPERTISE**
the textile business network

* NOUS SOMMES LA FORCE MOTRICE DES TEXTILES INDUSTRIELS.



TRAVAIL EN HAUTEUR APPEL À INSPECTION DES HARNAIS ASTRO ET CANYON GUIDE DE PETZL

Petzl appelle à inspection pour ses harnais Astro et Canyon Guide à la suite de la détection d'un défaut sur le point d'attache ventral ouvrable d'un harnais Astra. En raison d'un risque d'ouverture intempestive de ce point d'attache, pouvant entraîner un risque de mort, nous vous demandons de stopper toute utilisation de ces harnais et d'effectuer immédiatement une inspection expliquée sur le site www.petzl.com

PRÉVENTION Un module d'e-learning pour les futurs dirigeants

L'OPPBTB complète la gamme «D-Clic Prévention» avec un e-learning dédié aux nouveaux ou aux futurs dirigeants. Objectif : accompagner les repreneurs d'entreprises du BTP à intégrer la prévention au démarrage de leur activité. Fruit d'un travail collectif mené depuis juin 2023 en partenariat avec les Compagnons du Devoir et de nombreux dirigeants dont le repreneur de l'entreprise Aribit-Baudry dans le Pays basque, ce module « Reprise d'entreprise : comment bien démarrer votre activité en intégrant la prévention » explique comment la prévention impacte positivement chaque domaine de l'entreprise, comment mener un diagnostic en prévention avant et après reprise, etc. Construit en quatre parties, il revient sur : la prise en compte de l'impact positif de la prévention pour l'entreprise ; la nécessité de réaliser un diagnostic ; la politique de prévention ; les outils de gestion à disposition des nouveaux dirigeants. www.preventionbtp.fr/



3M

PROTECTION RESPIROTOIRE DÉFAUTS DE FABRICATION CHEZ 3M

3M a lancé une alerte concernant les tuyaux des appareils de protection respiratoire marque 3M, notamment les modèles précédemment connus sous le nom de Proflow et désormais identifiés comme PF-600E et PF-602E-ASB. Les produits concernés sont : tuyaux respiratoires ultrarésistants 3M. À savoir : SC-BT-56-ASB, SC-BT-56-ASB-L, SS-BT-55, SC-BT-55-L, SS-BT44, SC-BT-44-L.

Salons et rendez-vous professionnels

MARS 2024 PROTECTION & SECURITY MEETINGS
DU 19 AU 21 MARS 2024 - CANNES - www.protection-and-security-meetings.com

JUIN 2024 CONGRÈS DE SANTÉ ET MÉDECINE AU TRAVAIL
DU 4 AU 7 JUIN 2024 - MONTPELLIER - www.medecine-sante-travail.com

PRÉVENTICA STRASBOURG
DU 18 AU 20 JUIN 2024 - STRASBOURG - www.preventica.com

OCTOBRE 2024 PRÉVENTICA LYON
DU 8 AU 10 OCTOBRE 2024 - LYON - www.preventica.com

NOVEMBRE 2024 EXPOPROTECTION 2024
DU 5 AU 7 NOVEMBRE 2024 - PARIS - www.expoprotection.com

CARNET

COCT MAXIME PRADIER

Maxime Pradier est le nouveau secrétaire général du Coct (Conseil d'orientation des conditions de travail). Il succède à Philippe Garabiol qui a quitté ses fonctions le 2 novembre dernier.

DASSY®

FITS THE JOB



made with recycled content



PFC free fabric with no intentional use

NOUVEAU

DASSY

viVid®

STAND OUT

Eduardo Blanco-Munoz,

directeur prévention santé sécurité sûreté et gestion environnementale des chantiers
chez Spie batignolles

*« Il nous faut lutter
contre les croyances porteuses
de risques! »*



DR

En poste chez Spie batignolles depuis un an, Eduardo Blanco-Munoz a engagé un vaste programme pour travailler sur le facteur humain dans la prévention des risques. Pour s'aider dans sa démarche, il n'hésite pas à s'appuyer sur l'apport des neurosciences et la connaissance du fonctionnement de notre cerveau.

Vous avez rejoint Spie batignolles en janvier 2022. Pouvez-vous nous présenter la société et l'organisation de votre direction ?

Spie batignolles emploie 8 000 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros.

Les activités de l'entreprise s'organisent autour de cinq branches : la construction, les infrastructures, l'énergie, l'immobilier et le paysage.

En ce qui concerne la direction prévention santé sécurité sûreté et gestion environnementale des chantiers, mon équipe et moi-même pouvons compter sur un réseau de 75 préventeurs, la plupart spécialistes de la prévention, même si certains ont encore dans leur spectre de mission la qualité. Enfin, nous pouvons aussi nous appuyer sur le comité SSE de l'entreprise qui se réunit plusieurs fois par an pour piloter et faire le point sur nos groupes de travail formation, EPI, risque chimique, etc.

Comment êtes-vous « arrivé » dans la prévention des risques professionnelle et quels postes avez-vous occupés avant d'intégrer Spie batignolles ?

Je suis « arrivé » dans la QHSE par le « E », à savoir l'environnement. En effet, j'ai d'abord suivi, à l'université de Grenade, en Espagne, un cursus sur l'environnement. Après une dernière année à l'université de Swansea (Pays de Galles), je suis venu en France réaliser un DESS en génie de l'environnement. J'ai, avant d'occuper mes fonctions actuelles, assuré des fonctions de responsable QHSE sur des sites Seveso seuil haut, puis chez Essilor International en tant qu'ingénieur environnement puis responsable environnement pour l'Europe, chez Astom Power comme responsable HSE Emea, et chez Lisi Aerospace en tant que directeur HSE et risques industriels et dernièrement chez Geodis comme directeur SSE du groupe. Au cours de ce parcours, j'ai pu aborder de nombreuses problématiques risques qui me servent aujourd'hui chez Spie batignolles.



BIO EXPRESS

2012

Conception et début du déploiement de mon premier programme « Culture sécurité » sur 40 sites industriels dans sept langues et une douzaine de pays.

2013

Première présentation du programme dans une conférence internationale (Amsterdam).

2016 – 2020

Enseignant vacataire sur les thématiques sécurité comportementale/ culture sécurité en Master 2 à l'université Sorbonne – Paris Nord.

2019

Publication d'un premier papier sur la culture sécurité (collection Techniques de l'ingénieur)

2023

Publication d'un premier ouvrage sur le facteur humain et la culture sécurité (éditions CNPP).

Quels sont les risques majeurs que vous devez traiter dans le cadre de vos fonctions actuelles ? Quels sont vos axes de travail ?

Chez Spie batignolles, comme dans de nombreux groupes ou entreprises, nous priorisons les risques qui peuvent avoir des conséquences lourdes pour la santé des collaborateurs. Qu'il s'agisse du risque de chutes de hauteur, des effondrements ou ensevelissements, les espaces confinés, les opérations de levage... Dans le cadre de ma mission, je me suis donné pour objectif, pour ambition, de travailler sur le facteur humain et la culture sécurité à développer et faire partager par tous dans l'entreprise. Il s'agit, en effet, de deux sujets au sein desquels il y a beaucoup à faire car c'est souvent une facette méconnue. D'une manière générale, en prévention des risques professionnels et santé et sécurité au travail, il est davantage aisé de mettre en place des mesures techniques, tout comme de travailler sur l'organisationnel. L'humain et le facteur humain sont des sujets bien plus complexes à aborder.

Pourquoi agir sur le facteur humain est-il si complexe ?

Par exemple, nous sommes tous « câblés » pour aller vers la facilité, pour faire en sorte d'être le plus efficace possible, le plus rapidement possible... Cela peut nous conduire à prendre certains raccourcis. Aussi, on surestime systématiquement nos capacités et notre rationalité. Il faut avoir conscience de ces biais et limites. Mais attention, il ne faut pas se focaliser uniquement sur les acteurs de terrain. Il nous faut commencer par entraîner dans cette logique, du travail sur le facteur humain, le top management. Sans lui, rien ne pourra se faire... Pour cela, il est nécessaire d'évaluer nos pratiques de management pour identifier celles qui font obstacle à la prévention. Ensuite, on pourra décliner ce travail d'analyse vers les opérationnels. À tous ces niveaux, il faut revoir les automatismes, l'attention, la réflexion, étudier les environnements de travail et leur perception...

Quelles sont les actions que vous avez engagées depuis votre arrivée chez Spie batignolles ?

Depuis mon arrivée, j'ai travaillé sur un programme pluriannuel – qui vient d'être présenté aux actionnaires – sur la culture prévention. Lancé en octobre dernier, il a démarré par une vaste enquête adressée à tous les collaborateurs de l'entreprise et a obtenu un taux de réponse supérieur à 40 %. Cette enquête concernait des pratiques de prévention et certaines croyances : celles « porteuses de risques » et celles « porteuses de prévention ».



L'HUMAIN ET LE FACTEUR HUMAIN SONT DES SUJETS COMPLEXES À ABORDER.





Qu'est-ce qu'une croyance porteuse de risque ? À l'inverse, pouvez-vous nous donner un exemple d'une croyance porteuse de prévention ?

Les croyances « porteuses de risques » peuvent être celles affirmant, par exemple: « Ce procédé est complètement sûr » ou « il me semble peu probable qu'on ait un accident du travail grave cette année » ou encore « chacun est maître de sa propre sécurité ». Les croyances « porteuses de prévention » sont, par exemple: « Même les plus expérimentés peuvent faire des erreurs »... Il faut bien comprendre que la réponse apportée à de telles affirmations révèle des paradigmes qui vont influencer nos comportements. Les croyances porteuses de risques, impliquent souvent une méconnaissance des limites du facteur humain vis-à-vis des tâches que nous pouvons être amenés à accomplir... L'un des buts de ce travail est de susciter une prise de conscience chez tous les collaborateurs de Spie batignolles afin qu'ils intègrent que, quel que soit son environnement de travail, son expertise, sa maîtrise de tel ou tel process, on ne perçoit pas tout, que notre attention est limitée et fragile, que l'on peut être distrait et que l'on peut donc être amené à prendre un risque, sans en avoir nécessairement conscience.

Il s'agit d'une approche de la prévention très influencée par ce que les neurosciences nous disent du fonctionnement de notre cerveau et qui intéresse de plus en plus vos confrères préventeurs...

C'est exact et j'ai d'ailleurs intégré la notion de neurosciences et leurs apports dans ce programme. C'est aussi un sujet dans le livre que je viens de rédiger à la demande du CNPP. On apprend ainsi, grâce aux neurosciences, que tous nous faisons beaucoup de choses en mode automatique, par routine. Sans, en outre, avoir conscience que nous le faisons. C'est pour cela que cette réflexion autour des neurosciences et du cerveau nous donnent l'opportunité d'activer des leviers qui pourront se révéler très efficaces pour aller plus loin dans la prévention des risques, son intégration et la vigilance partagée. La psychologie et la sociologie des organisations nous amènent aussi vers le concept d'attitude. En effet, au niveau individuel, les croyances et les valeurs de chacun pourront engendrer chez lui une attitude plus ou moins prudente et, de ce fait, adopter tel ou tel comportement par rapport à un collègue. Pour faire en sorte que nous partagions des attitudes de prévention et

adoptions les techniques et pratiques de sécurité, il nous faut travailler sur la valeur que nous accordons aux choses, sur ce qui nous importe et ce qui va donc avoir une influence sur notre perception, notre attention et – quand elle rentre en jeu – notre réflexion. Or, comme dans le paradoxe de l'œuf et de la poule, pour influencer l'individu il faut agir au niveau du collectif et donc culturel, et inversement. C'est-à-dire faire en sorte que certaines valeurs soient partagées par tous, tout comme les croyances porteuses de prévention. On doit tout faire pour que les collaborateurs dont on a la responsabilité partagent une culture commune autour de certaines techniques de travail et pratiques de management.



À RETENIR

À la demande du CNPP, Eduardo Blanco-Munoz a rédigé un livre, intitulé **Facteur humain et culture sécurité**, qui revient sur des sujets tels que: **le facteur humain, au niveau individuel et collectif, comment il fonctionne, qu'est-ce que sa compréhension peut nous apporter en matière de prévention, comment fonctionne notre cerveau...** Il souhaite apporter des réponses à ces questions pour aider ses confrères à agir au niveau de l'individu mais aussi sur les collectifs de travail via les bonnes pratiques... Il est disponible auprès de CNPP Éditions.

Quelles sont les pratiques de management, ou autres, à mettre en place pour atteindre cet objectif: l'instauration d'une culture partagée par les opérationnels et le management ?

Il s'agit de pratiques simples et qui sont souvent en place mais auxquelles il faut donner du sens pour qu'elles aient un véritable impact: l'accueil de sécurité, les minutes et autres quarts d'heure sécurité, les visites de management pour analyser et détecter des dangers, certes, mais aussi discuter avec les opérationnels.

Qu'est-ce qui vous plaît, vous motive dans la prévention des risques ?

La prévention est un domaine dans lequel notre contribution peut sauver des vies, protéger la santé de nos collègues et notre environnement à tous. On travaille sur l'humain et on doit constamment aller chercher de nouveaux outils, explorer de nouvelles pistes... C'est pourquoi appartenir à certaines organisations et groupements est important. Je pense au Gepi, aux Entreprises générales de France (EGF), qui disposent d'un réseau de préventeurs très actifs, ou à l'OPPBTB. ■



J'AIME

- > Les gens, en particulier ceux honnêtes
- > Aller au bout des choses
- > La nature et le sport, surtout en famille



JE N'AIME PAS

- > Les mauvais compromis
- > La mauvaise foi
- > Perdre mon temps



MON OBJECTIF EST
D'INSTAURER UNE CULTURE
RÉELLEMENT COMMUNE
DE LA PRÉVENTION.



uvex



uvex pheos nxt

Maintien.
Ajustement.
Ventilation.

Design à la fois classique et sport, légèreté et protection optimale : autant de qualités réunies dans les lunettes uvex pheos nxt.

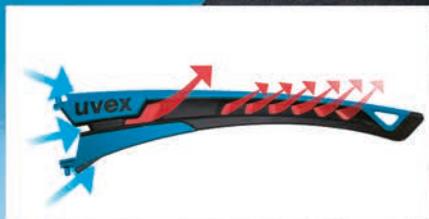
La construction spéciale des branches ne séduit pas seulement par son aspect : la structure directionnelle assure par exemple un excellent maintien, même lors de travaux exigeants. De nombreuses encoches dans les branches des lunettes améliorent la circulation de l'air et leur confèrent leur légèreté, sans pour autant affecter leur robustesse. De plus, le grand oculaire panoramique offre un champ de vision large et sans distorsion pour garder une vue d'ensemble à tout moment.

Le modèle uvex pheos nxt est polyvalent et deviendra votre modèle idéal pour accomplir de nombreux travaux.

MADE IN GERMANY 



Plus d'informations



Le design innovant des branches permet une **circulation maximale de l'air** pour un confort de port optimisé en termes de climat.



La **structure adhérente** garantit un maintien ferme même lors de travaux exigeants.



Grâce à la **technologie de traitement éprouvée uvex supravision** (protection UV400 incluse), le champ de vision étendu sans distorsion offre une visibilité optimale à tout moment.



Une **conception légère** pour une sensation encore plus confortable.

protecting people

uvex-safety.fr/pheosnxt

**Avec
annuaire-securitetravail.fr
trouvez le
bon prestataire!**



The screenshot shows the website's header with the logo 'annuaire-securitetravail.fr' and 'PIC Protection Individuelle & Collective'. Navigation links include 'Les distributeurs', 'Conseil - Audit - Formation', 'Être référencé', 'Les fabricants', and 'Site PIC Magazine'. A yellow banner promotes a free newsletter subscription. Below, a section titled 'MISE EN RELATION DIRECTE AVEC LES PRESTATAIRES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL' offers three options: 'Je recherche un prestataire par région, par département...', 'Je contacte les prestataires par email, j'accède à leur site internet pour plus d'informations...', and 'Je m'inscris sur annuaire-securitetravail.fr pour être référencé...'. The 'MARKETPLACE' section is partially visible at the bottom.

- Trouvez un distributeur près de chez vous
- Contactez une société de conseil, de formation ou d'audit
- Découvrez tous les équipements que proposent les Fabricants

Si vous souhaitez faire figurer votre entreprise dans cet annuaire, merci de nous contacter au **01 45 23 33 78** ou à **info@pic-magazine.fr**



Les neurosciences à la rescousse de la SST

Étonnamment, comprendre le fonctionnement de notre cerveau peut permettre d'améliorer la prévention des risques et la sécurité des collaborateurs. Se servir de ces connaissances peut déboucher, assez facilement, sur des actions concrètes et efficaces.

SOMMAIRE

Bien connaître notre cerveau pour mieux travailler en sécurité	page 34
Sept grandes catégories d'erreurs	page 34
Un cerveau un peu paresseux	page 36
Des situations génératrices d'erreurs	page 36
Quelles sont les parades à mettre en place?	page 38
Sur le terrain... retours d'expérience	page 40



Bien connaître notre cerveau pour mieux travailler en sécurité

Comprendre le fonctionnement de notre cerveau permet d'éviter les erreurs humaines au travail. Tout comme il permet aux préventeurs en entreprises de franchir un palier sur certains points de leur stratégie prévention des risques professionnels.

L'apport des neurosciences en matière de sécurité au travail suscite un réel intérêt chez bon nombre de préventeurs. Ainsi, parmi les spécialistes des neurosciences, Isabelle Simonetto, docteur en neurosciences et fondatrice d'Addtheo, travaille depuis de longues années sur ce sujet : « Il y a dix-sept ans, j'ai commencé à travailler avec l'industrie du nucléaire sur le sujet de la mémorisation. Puis, dès 2006, j'ai commencé, dans le cadre de mes travaux, à faire le lien entre les neurosciences et la sécurité. Mes premiers travaux reposaient sur l'analyse des erreurs observées lors de certains process pour les expliquer par le fonctionnement même de notre cerveau. Ainsi, quand on réalise un REX ou une analyse d'accident ou d'un presque-accident, et après en avoir identifié les causes orga-

nisationnelles et techniques, on en arrive souvent à la simple conclusion : c'est une erreur humaine. Sans doute. Mais pourquoi le ou les salariés concernés ont-ils commis cette erreur ? C'est là que les neurosciences peuvent nous permettre d'aller plus loin. Car une erreur humaine est par définition involontaire. Cela veut dire que la personne a fait pour le mieux mais que son geste n'a pas produit l'effet attendu. Pourquoi ? »

SEPT GRANDES CATÉGORIES D'ERREURS

Pour Isabelle Simonetto, il est possible d'associer chaque erreur à une propriété de notre cerveau : « On dénombre sept grandes catégories d'erreurs. Toutes associables au mode de fonctionnement de notre cerveau. La première : je ne perçois que ce que j'ai appris à percevoir. Ainsi, on ne comprendra pas une règle de sécurité si on n'y a pas été formé. Autre erreur : lorsqu'on est

concentré sur une opération, une intervention, on devient aveugle et sourd au reste de son environnement. Cela suppose donc de mettre en place des temps d'arrêt avant de se concentrer sur son activité pour analyser son environnement, et de pratiquer la vigilance partagée, que cherchent à instaurer tant de préventeurs, pour alerter son collègue en cas d'écart, de danger. Autre règle à comprendre : je n'analyse plus ce que j'ai déjà analysé, car je considère que c'est déjà fait. Ainsi, beaucoup d'accidents sur les chantiers arrivent quand on reprend une activité. Par exemple, le matin, un briefing d'équipe est réalisé, on est remobilisé sur l'activité mais le problème intervient plus tard, le chantier évolue mais le cerveau ne réanalyse plus. Quatrième propriété : j'interprète la réalité en fonction de ce que j'ai appris et du contexte. Quand vous êtes persuadé de quelque chose, vous allez percevoir ce que vous voulez perce-



« Notre cerveau ne perçoit que ce qu'il a appris à percevoir... »



2 questions à

ISABELLE SIMONETTO,

docteur en neurosciences et fondatrice d'Addheo

Est-il possible de travailler sans faire d'erreur ? En quoi le fonctionnement de notre cerveau est-il à l'origine des erreurs à l'origine d'accidents ?

Personne ne peut travailler sans faire d'erreur. L'erreur est même la norme. Notre cerveau fonctionne comme un décodeur. Il se « contente » de décoder des signaux électriques. Et c'est notre mémoire, via nos apprentissages, qui joue ce rôle de décodeur. C'est pourquoi le cerveau ne perçoit que ce qu'il a appris à percevoir. Par ailleurs, pour économiser de l'énergie, il va, dès qu'il le pourra, passer en mode automatique. C'est pourquoi de nombreux travailleurs expérimentés sont victimes d'accident car, maîtrisant une tâche, ils sont passés en mode pilotage automatique. Toutes entreprises confondues, 80 % des accidents du travail, ont pour origine ce passage en mode automatique, le fait d'accomplir une tâche de manière routinière... Car quand on devient expérimenté dans une tâche, la partie du cerveau qui contrôle l'activité n'est pas la même...

Quels sont les moyens de prévention à mettre en place pour éviter que notre cerveau nous trompe ?

Comme il n'est pas capable de percevoir que ce qu'il a déjà perçu, d'analyser que ce qu'il a appris à analyser et qu'on ne peut pas rester concentrer plusieurs heures, il faut faire en sorte de donner les moyens aux équipes de prendre le temps de se reconcentrer, de se remobiliser. On privilégiera, pour cela, la mise en place de temps d'arrêt avant de commencer à travailler, après une interruption, en cas d'imprévu et à la fin de l'intervention. Ces temps d'arrêt dépassent rarement la minute. Sans oublier la mise en place de la vigilance partagée pour être capable d'avertir, si nécessaire, un collègue qui se mettrait en danger en ne percevant plus l'évolution de son environnement.

LE CHIFFRE

80 %

Toutes entreprises confondues, 80 % des accidents du travail ont pour origine le passage en mode automatique de notre cerveau.



À RETENIR

Pour sortir de la routine, on privilégiera des temps d'arrêt avant de commencer à travailler, après une interruption, en cas d'imprévu et à la fin de l'intervention.

voir. Si vous êtes persuadé qu'une canalisation a été purgée, si ce n'est pas le cas, vous allez voir l'opposé de la réalité. Si on ne connaît pas le cerveau, on va croire que la personne ment. »

Les cinquième et sixième caractéristiques qui vont avoir un impact sur le travail sont à chercher du côté de notre mémoire, à court et à long terme.

« La mémoire à court terme est sensible aux interférences. Elle va nous permettre de travailler mais, si on est interrompu, on peut reprendre l'activité en étant persuadé qu'on a fait une chose, car d'habitude c'est ce que l'on fait à ce stade. Mais, cette fois, on aura oublié. Quant à la mémoire à long terme, elle produit fréquemment de faux souvenirs », poursuit Isabelle Simonetto. Sans oublier, la septième caractéristique : nous avons des automatismes très puissants qui eux aussi peuvent conduire à des erreurs.





UN CERVEAU UN PEU PARESSEUX

Pour comprendre les erreurs décrites par Isabelle Simonetto, il faut se pencher sur le fonctionnement même de notre cerveau. Une « machine » formidable, qui malgré un poids moyen d'1,350 kg, est capable de générer et d'analyser 100 millions de milliards de signaux électriques par seconde ! Mais pas toujours de manière consciente... Notre cerveau nous trompe régulièrement pour la simple et bonne raison qu'il cherche tout le temps à faire des économies d'énergie car il consomme, à lui seul, un quart de nos ressources en oxygène, ce qui en fait l'organe qui consomme le plus d'énergie, et un cinquième de notre glucose. « Notre cerveau a une priorité : économiser l'énergie. Si on ne comprend pas cela, insiste Isabelle Simonetto, on ne peut pas comprendre certains accidents dont sont victimes des techniciens expérimentés. En effet, quand on maîtrise son métier, ses process..., nous déléguons notre activité à la zone du cerveau qui gère les automatismes. C'est ce mode de fonctionnement qui explique que seul un électricien très expérimenté oubliera de s'équiper avec tel ou tel EPI ou outil. Que seul un professionnel du BTP oubliera son casque ou son harnais. »

Il faut bien comprendre que passer en « mode automatique » est normal. Et qu'il n'y a pas d'erreur bête compte tenu de ce que l'on sait du fonctionnement de notre cerveau. Cela dit, pour éviter les erreurs, il faut apprendre aux collaborateurs à sortir de ce mode automatique, de la routine, à des moments clés. Il faudra donc mettre en place des temps d'arrêt, de vigilance.

DES SITUATIONS GÉNÉRATRICES D'ERREURS

L'organisation même du travail, les process et l'environnement de l'intervention peuvent évidemment être à l'origine d'erreurs. Par exemple, plus il y aura de coactivité autour de l'intervenant, plus il y aura de risques. Car ce dernier sera obligé de fortement se concentrer et, par voie de conséquence, dans l'incapacité d'appréhender le reste de son environnement. Il n'entendra pas un véhicule en approche ou ne verra pas une charge en mouvement au-dessus de lui. De même, le fait d'être constamment interrompu ou de devoir réaliser plusieurs tâches en même temps sera source de situations à risques, voire d'accidents.

Il faut sanctuariser certaines activités pour éviter que ne surviennent les accidents. Mettre en place une équipe qui aura pour mission d'être vigilante pour alerter le technicien trop concentré et s'assurer que



RAPPORT AU RISQUE

Chez Enedis, les équipes prévention ont constaté que certains collaborateurs continuaient à avoir des comportements à risques. C'est pourquoi le groupe a décidé, en partenariat avec le cabinet Santé Partners, de mettre en place un outil de diagnostic, « Mon rapport au risque », afin que chacun puisse évaluer ledit rapport au risque. Cette initiative, testée en janvier et février dans les agences du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie, devrait permettre de franchir un nouveau palier et d'ancrer les parades de sécurité.



la parole à

AUDREY THUM,

directrice du développement durable FM Logistic France

« Il est assez simple de décliner des actions adaptées comme les temps d'arrêt, la vigilance partagée, etc. »



« Les neurosciences nous donnent des clés pour susciter l'adhésion à notre démarche de santé, sécurité et bien-être au travail, et l'acculturation, en matière de prévention des risques. Elles nous donnent les moyens d'élaborer des outils, des process qui permettent à nos collaborateurs de gagner en autonomie, d'être capables de diagnostiquer telle ou telle situation de travail et de s'adapter à leur environnement. Ils s'approprient ainsi plus facilement certains mécanismes,

les comprennent mieux et les appliquent donc plus naturellement, en pleine connaissance de cause, une fois sur le terrain. Le recours aux neurosciences n'est pas réservé qu'aux grosses entreprises, dotées d'une structure HSE. Il est assez simple, avec quelques principes connus du fonctionnement de notre cerveau, de décliner des actions adaptées, comme les temps d'arrêt, la vigilance partagée..., pour améliorer la sécurité des collaborateurs. »



« Notre cerveau joue un rôle important dans la survenue de certaines erreurs. »

2 questions à

SYLVIE LEMIERRE,
préventrice à la SNCF

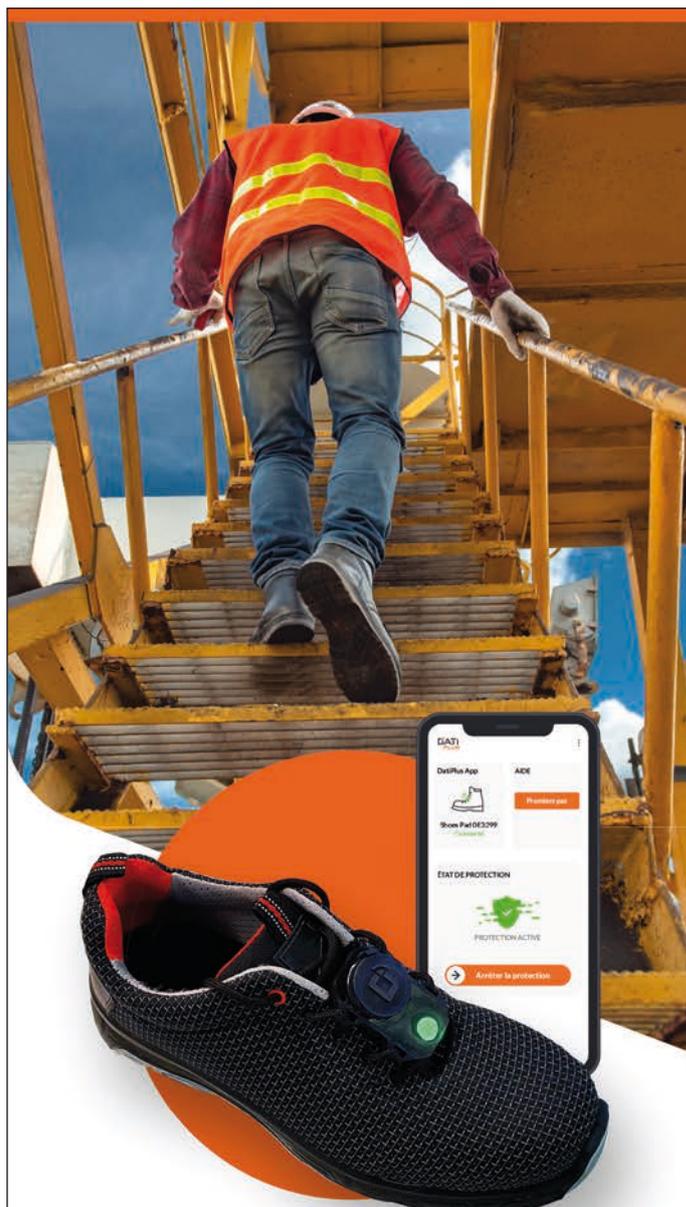
Pourquoi vous êtes-vous intéressés à l'apport des neurosciences dans le cadre de la prévention des risques au sein du groupe SNCF ?

On ne peut pas se contenter de gérer la sécurité au travail de manière uniquement réglée. Cela ne suffit pas à éliminer certaines erreurs. Les neurosciences nous aident à faire comprendre à nos opérateurs que tout le monde est faillible. Que notre cerveau joue un rôle important dans la survenue de certaines erreurs. Il est fainéant. Il faut donc prendre du recul et apprendre à le gérer car il passe facilement en mode automatique avec des routines, pour économiser de l'énergie. Nous avons donc élaboré des actions de formation qui nous permettent de sensibiliser nos opérateurs à éviter certains biais. Le cerveau peut ne voir que ce qu'il a appris à voir. Il n'analyse plus ce qu'il a déjà analysé... Il faut donc multiplier les exercices, les mises en situation afin que nos opérateurs apprennent à identifier les situations à risque, à analyser leur environnement et à mettre en œuvre des parades... Aider

leur cerveau à identifier, analyser, percevoir tel ou tel écart, danger ou changement le moment venu...

Comment est perçue ce type d'approche de la prévention ?

Il permet de rester humble face aux questions de prévention. Personne n'est à l'abri de commettre une erreur. Les neurosciences nous permettent de définir une nouvelle approche de la sécurité sur le terrain et facilitent l'acculturation de nos standards. Nous développons ainsi les compétences non techniques telles que gérer la pression temporelle, contrôler ses actions, etc.



La solution
innovante
pour protéger
vos travailleurs
isolés

DATI
PLUS

09 72 63 47 12
dati-plus.com



«Les neurosciences nous aident à agir concrètement sur les comportements.»

2 questions à

STÉPHANIE VAUX,

consultante en prévention chez Enedis

Comment en êtes-vous venus à vous intéresser à l'apport des neurosciences en matière de prévention des risques ?

Depuis plusieurs années, nous avons réussi à faire baisser fortement le nombre d'accidents du travail. En travaillant, notamment, sur l'amélioration de la fiabilité technique et sur notre système de management. Malgré cela, nous étions toujours confrontés à un matelas d'accidents graves et mortels que nous ne parvenions pas à réduire. Partant de ce constat, nous avons décidé d'étudier le possible apport des neurosciences et ce qu'elles nous apprennent sur le fonctionnement de notre cerveau. Nous avons travaillé avec Isabelle Simonetto pour franchir ce palier.

Sur quelles actions concrètes ont débouché cette réflexion et cette collaboration ?

Nous avons pu, grâce aux interventions d'Isabelle Simonetto, élaborer des formations, des outils... qui permettent d'agir, concrètement sur les comportements. Cela nous a permis d'expliquer le rôle des parades de sécurité que les salariés doivent mettre en place pour éviter

que les erreurs aient des conséquences graves: le Top avant l'intervention afin de prendre le temps d'observer son environnement et de mettre en place des parades pour limiter les risques, la vigilance partagée, les briefs et débriefs avant et après toute intervention. Tout cela a pour objectif de permettre aux techniciens de maintenir un mode conscient lors des moments clés d'une intervention. Car, ce que nous apprennent les neurosciences, est que, par souci d'économie d'énergie, le cerveau bascule facilement en mode automatique. C'est là qu'apparaît la routine, cause de nombreux accidents subis par des techniciens expérimentés... Tout le monde fait des erreurs. Cela fait partie du processus d'apprentissage. Mais il faut en être conscient afin de pouvoir activer les parades adéquates pour pouvoir se protéger.



rien n'y personne ne viendra l'interrompre pendant la tâche qu'il accomplit. Hors les nécessaires temps d'arrêt prévus. « Demander aux collaborateurs de faire attention à tout, tout le temps, est impossible compte tenu des propriétés de notre cerveau. On ne peut également pas rester concentrer pendant plusieurs heures sans pause. De même que nous ne sommes pas capables de rester une heure sous l'eau sans assistance pour respirer », insiste Isabelle Simonetto. Notre cerveau produit un quota minimum de trois erreurs par heure. Tout en sachant que ce quota va augmenter dès que la complexité du travail s'accroît. Pour travailler en sécurité, il faudra donc mettre en place des parades de sécurité pour capter les erreurs avant qu'elles aient une conséquence. Ces parades peuvent être: des check-lists, une double ou triple identification, un contrôle croisé, les temps d'arrêt, etc.

QUELLES SONT LES PARADES À METTRE EN PLACE ?

Il faut qu'elles soient le plus simples possible, précises. Rappelons-le: on ne peut pas demander à quelqu'un de faire attention à tout, tout le temps. C'est, on l'a vu, neurologiquement impossible. Les procédures et parades de sécurité doivent donc tendre, autant que possible, à être conçues comme un comportement naturel. Faire apprendre des pages et des pages de règles, de standards, de process... de sécurité et de prévention des risques n'est pas le plus efficace. Il faut s'attacher à faire simple et faire en sorte que les collaborateurs auxquels s'adressent ces règles et autres standards sachent ap-



ENTRAÎNEMENT À LA BIENVEILLANCE PARTAGÉE

Avec Fullmark, les équipes d'Eiffage se sont livrées à une expérience grandeur nature sur quatre sites de l'entreprise, dont le siège du groupe, à Vélizy. Un acteur, sous caméra cachée, se mettait, au vu de tous, en situation de dysfonctionnement sécurité afin d'étudier le type de réactions des personnes passant à proximité. Avec l'accord des personnes filmées, quatre vidéos ont été réalisées pour servir d'introduction au débat sur la vigilance partagée. Cette « expérience » a servi également à la mise au point du « training » sur la pratique de la vigilance [bienveillance] partagée.

pliquer les consignes et aient intégré leur bien-fondé. Le rôle du management est ici primordial, comme souvent en matière de prévention des risques et de santé et sécurité au travail... Il devra accompagner l'intégration de ces paradigmes et comportements.

Par exemple, dans certains secteurs d'activité, comme le BTP, la distribution d'énergie..., les paradigmes le plus souvent utilisés sont les temps d'arrêt et la vigilance partagée, afin de s'assurer que les compagnons et techniciens puissent travailler, en toute sécurité, dans un environnement qui évolue toujours. Mais cela ne sera efficace que si les compagnons, techniciens et autres opérateurs savent quoi regarder, analyser, identifier... « En général, on recourt à ces temps d'arrêt dans quatre cas : avant de démarrer, après une interruption, en cas d'imprévu et en fin de chantier », explique Isabelle Simonetto. Par ailleurs, en ce qui concerne la vigilance partagée, il sera nécessaire, pour qu'elle soit efficace, d'instaurer un climat permettant la libération de la parole. Être conscient que lorsque nous sommes concentrés nous devenons aveugles et sourds à tout le reste nous invite à interpeller un collègue qui se mettrait en danger mais aussi d'accepter de l'être ! Cela n'a rien à voir avec le niveau de com-

!

À RETENIR

La Fondation Maif propose sur Youtube le webinaire : « Prévention des risques et neurosciences », avec Étienne Bressoud, Nicolas Fieulaine, Elena Pasquinelli. > www.youtube.com/watch?v=TFMnCuLgjmQ



la parole à

GILLES RADENNE,

responsable pôle santé sécurité au travail chez SNCF Gares & Connexions

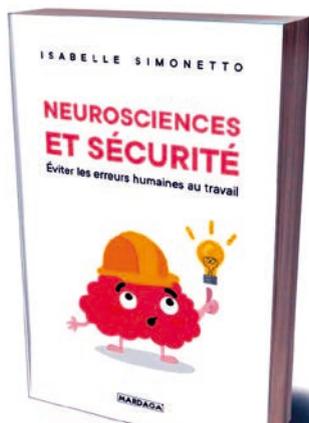
« Les neurosciences nous aident à tendre vers le zéro accident. »



« Le principal apport des neurosciences réside dans le fait qu'elles nous permettent de sortir du mode automatique, qui est à l'origine d'erreurs, d'écarts... Elles nous permettent d'apprendre à nos opérateurs à gérer le doute, à comprendre qu'ils sont faillibles, même les plus expérimentés.

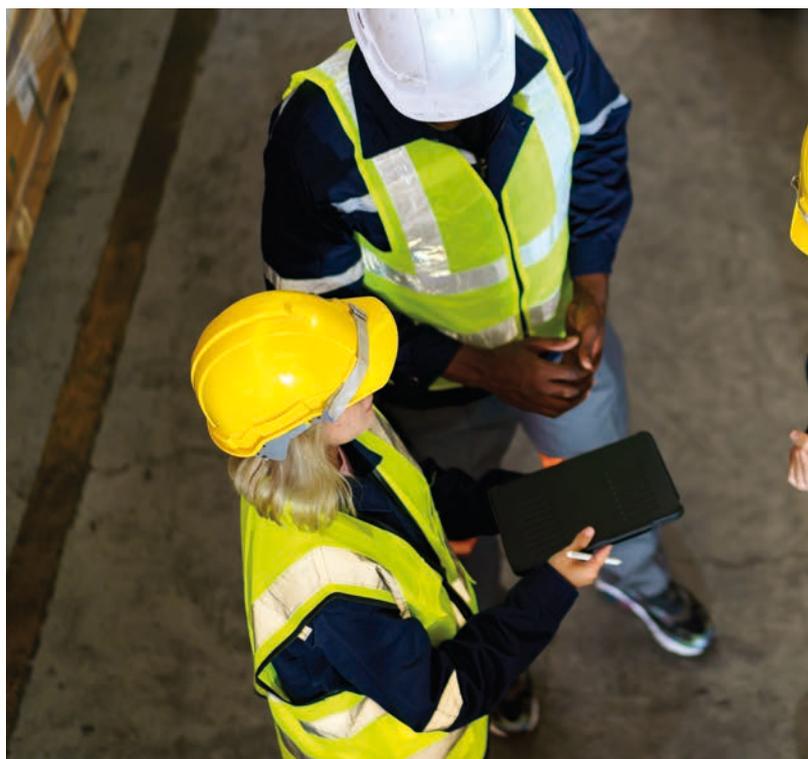
Nous avons pu ainsi mettre en place des processus qui leur permettent de prendre du recul, de vérifier sa compréhension et celles des autres. Nous avons aussi impliqué les managers pour qu'ils portent cette approche et qu'ils aillent au-delà du simple respect de la règle. Tout le monde se trompe plusieurs fois par jour. Les dirigeants comme les opérateurs. Les neurosciences nous alertent que le carcan de la règle n'est pas suffisant et facilitent l'acculturation en matière de prévention. »





COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DU CERVEAU

Pourquoi des personnes disposant d'expérience font-elles encore des erreurs? Et si tout était une question de neurosciences? Peut-on se fier à notre cerveau? Autant de sujets qu'aborde dans son livre Isabelle Simonetto, docteur en neurosciences. Grâce à des exercices, des exemples concrets et des fiches mémo, vous pourrez comprendre les différents pièges inhérents aux propriétés du cerveau. Ce livre vous donne des conseils pratiques et des techniques directement applicables dans tous les secteurs professionnels.
 > Isabelle Simonetto, Neurosciences et sécurité. Éviter les erreurs humaines au travail. Éditions Mardaga.



pétence de la personne interpellée. C'est tout simplement la prise en compte d'une propriété de notre cerveau!



la parole à

ERICK LEMONNIER,

directeur prévention sécurité, Eiffage branche Infrastructures

« La routine est l'ennemi de la prévention. »



« Depuis plusieurs années, nous nous appuyons sur les neurosciences pour consolider notre culture prévention. Notamment, dans le cadre de notre programme "Leadership sécurité". Les neurosciences nous permettent de comprendre les processus mentaux qui sous-tendent nos prises de décision et donc nos comportements.

En comprenant ces mécanismes, il est possible de développer des stratégies efficaces pour apprendre à notre cerveau à réagir dans certaines situations. Par exemple, dans le cadre de la « vigilance [bienveillance] partagée ». Nous avons conçu avec Exalty une formation pour mettre en situation nos collaborateurs, et partenaires, – chacun jouant un rôle: alertant et alerté – pour étudier les comportements de chacun et permettre l'adoption, l'intégration de nouveaux réflexes face à une situation d'anomalie. Dans ces ateliers participatifs, trois points essentiels sont mis en pratique: Voir-Dire-Confirmer. Cela permet à chacun de développer avec bienveillance sa capacité à promouvoir auprès de son environnement ses valeurs et sa culture car il est convaincu qu'elle est bénéfique pour tous. »



EN SAVOIR PLUS

Fullmark propose une journée pédagogique autour du thème: « Les neurosciences au service de la sécurité », www.fullmark.fr/fr/25103-neurosciences-securite.html.

SUR LE TERRAIN... RETOURS D'EXPÉRIENCE

Chez FM Logistic, les équipes en charge de la prévention, dans le cadre du programme BESST, ont réfléchi à l'apport des neurosciences en matière de formation et d'animation. Comme nous le confirme Audrey Thum, directrice du Développement durable France: « Nous avons appliqué les enseignements des neurosciences à deux des balises "F.A.I.R.E" de notre programme BESST. Tout d'abord pour innover en matière de formation. Les neurosciences nous ont permis de concevoir, de développer et d'animer des modules de formation ludo-pédagogiques, en associant la cognition à l'émotion. Nous invitons nos collaborateurs à se mettre en scène, à prendre la place de quelqu'un d'autre au travers de jeux de rôle, dans des scénarios divers afin qu'ils apprennent à identifier les situations à risques, et surtout, qu'ils osent commettre des erreurs. Car c'est ainsi qu'on facilite l'apprentissage et qu'on permet à notre cerveau d'apprendre à percevoir différemment certaines situations. Tout cela nous a permis de faciliter l'appropriation, par nos équipes, de mécaniques spécifiques. »

À la SA SNCF Gares et Connexions, Gilles Radenne et ses équipes sont aussi convaincus de l'apport des neurosciences en matière de prévention des risques: « Dans le cadre de notre programme Prisme, nous nous servons



des neurosciences et de ce qu'elles nous apprennent sur le fonctionnement du cerveau. Notre objectif est de faciliter l'acculturation de l'ensemble de nos acteurs à la sécurité, des managers aux techniciens, explique Sylvie Lemièrre (préventrice). Par exemple, nous avons développé des formations à destination de nos opérationnels sur le thème « Savoir voir/savoir dire ». À cette occasion, on démontre que chacun est faillible. Cela nous permet de faire comprendre comment le fonctionnement du cerveau peut être à l'origine d'erreurs. Tout le monde en commet. Et notre cerveau ne nous aide pas toujours à les éviter. Il peut nous tromper. On croit voir quelque chose qui en fait n'existe pas. Comme le montre clairement l'illusion d'optique de l'échiquier d'Adelson... On croit voir deux cases de couleurs différentes alors qu'elles sont de la même couleur. De même, lors d'une intervention, on ne percevra pas une différence sur un poste de travail car notre cerveau aura déjà analysé ce poste. Et ne détectera pas le changement... » ■



ZOOM SUR

COLAS : ÉLABORER DES OUTILS NUDGE

Les équipes sous la direction de François Guitton, chez Colas, souhaitent s'associer à des start-up pour élaborer des outils nudge destinés aux conducteurs de travaux, chef de chantier, chef de carrière, chef de poste, etc.

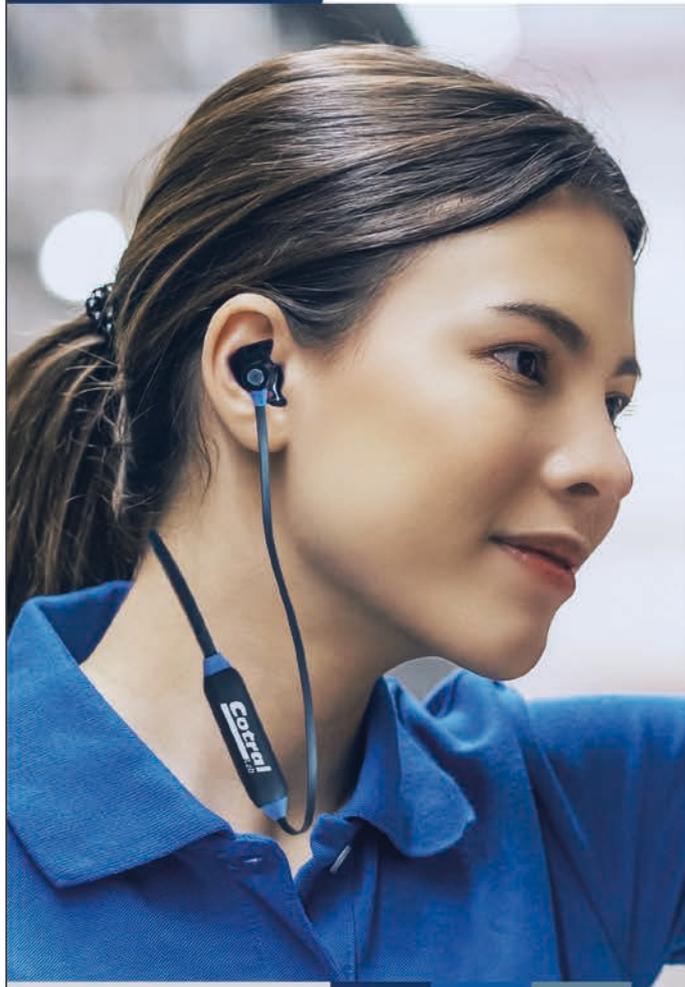


À RETENIR

Notre cerveau cherche constamment à économiser de l'énergie. Il consomme 1/4 de notre oxygène et 1/5 de notre glucose.

Cotral
Lab

N°1 Mondial
de la protection
auditive sur mesure



NOUVELLE PROTECTION AUDITIVE SUR MESURE CONNECTÉE : IT1

« Connecté et protégé en toute liberté. »

 Bluetooth 5.0

 32 grammes

 Limiteur de volume

 Étanchéité eau et poussière

 Compatible autres EPI

 Autonomie 11 heures

www.cotral.fr

«Les neurosciences permettent de rompre avec la banalisation de nos messages.»



M/Colin

2 questions à

JORIS POTIGNON,

chargé QHSE Industries et Carrières région Paca chez Colas

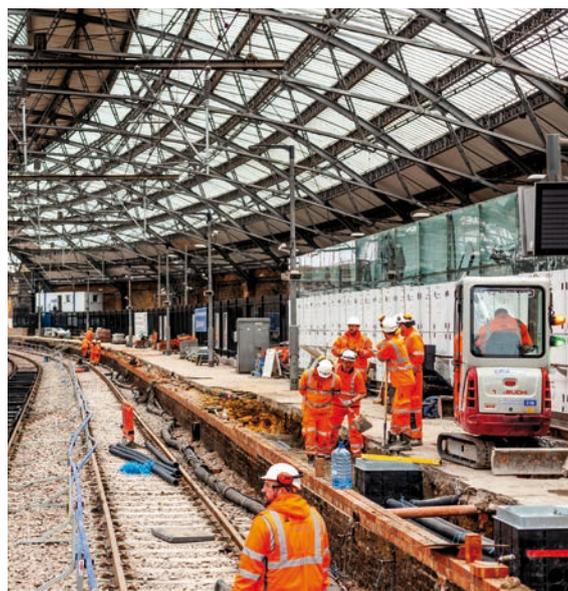
Vous vous intéressez à l'apport des neurosciences, voire du nudge en matière de prévention des risques ?

Chez Colas, avec François Guitton et son équipe, nous explorons depuis un moment ces domaines pour améliorer la prévention des risques et la santé au travail. Le nudge pourrait être utilisé pour rétablir des règles de sécurité, modifier des comportements ou recentrer l'attention des employés sur certains dangers. Par exemple, le bip de recul/cri du lynx des engins de chantier, leur couleur spécifique sont des éléments qui sont devenus courants pour l'ensemble des utilisateurs de la route. Pourquoi ne pas utiliser un nouveau son, une nouvelle couleur pour les engins afin d'impacter les habitudes ?

Les neurosciences offrent des pistes pour sortir de la routine et donner une nouvelle vie aux règles de sécurité, mais leur potentiel est parfois sous-estimé, et les idées novatrices se heurtent souvent à la réglementation en vigueur.

Mais de telles innovations sont difficiles compte tenu de la réglementation en vigueur. Étudiez-vous d'autres pistes ?

Les neurosciences donnent la possibilité de rompre avec des habitudes routinières et de prévenir la banalisation de nos messages et règles de sécurité. Bien que ce sujet soit évoqué, il ne reçoit souvent pas l'attention ni l'investissement nécessaires. Cela conduit à un oubli progressif du bien-fondé de certaines règles, normes et processus. Les neurosciences nous permettent de concevoir de nouveaux outils tels que des formations ou des jeux pour réengager les employés sur des questions de sécurité importantes.



ZOOM SUR ADDHEO

Fondé et dirigé par Isabelle Simonetto, docteur en neurosciences, le cabinet Addheo accompagne, depuis 2006, les entreprises sur le sujet des neurosciences. Pour tout savoir sur les différentes modalités d'intervention d'Addheo en entreprise « Neurosciences et sécurité » sur <https://www.addheo.com/>



la parole à

DOMINIQUE VACHER,
président de DVConseils

« Comprendre comment marche le cerveau pour prévenir. »



« Les neurosciences nous apprennent par exemple, qu'un être humain face à une contrainte qu'il juge trop importante et qu'il peut lever de façon certaine en prenant un risque potentiel, prendra presque tout le temps le risque ! Pour éviter cela, il faut agir sur l'organisation

afin que les contraintes soient les plus faibles possibles. Autre apport : la cécité d'inattention. Quand on est concentré sur une tâche dans un environnement hostile (coactivité, par ex.), le cerveau auquel nous demandons de se concentrer sur la tâche, va recevoir bruits, images... sans tenir compte de ses informations car il les considérera comme inutiles à ladite tâche... Il faut donc mettre en place des moyens d'alerte (humains et/ou techniques) pour prévenir les risques. »

QUELS SONT LES RISQUES ENCOURUS LORSQUE VOUS UTILISEZ DES OUTILS ÉLECTROPORTATIFS ?

Les machines électriques portatives sont des équipements manuels constituées de pièces mécaniques en mouvement qui peuvent causer des accidents de travail plus ou moins graves. Les professionnels utilisant ces machines sont exposés à des risques tels que des coupures, des écrasements, des sectionnements et des projections. L'inhalation de poussières, de vapeurs de peintures et de vernis est la cause principale des cancers d'origine professionnelle. De plus, la manutention répétitive, le port de charges lourdes et les efforts excessifs peuvent causer des troubles musculo-squelettiques (TMS). Le bruit généré par la motorisation et l'action des outils électroportatifs peut provoquer une perte auditive allant jusqu'à la surdité, ainsi que d'autres maladies professionnelles qui peuvent apparaître à long terme. Il est donc crucial d'adapter les principes de prévention pour minimiser l'exposition des travailleurs à ces risques

QUELLES SONT LES NUISANCES ET RISQUES OCCASIONNÉS ?

L'utilisation des outils portatifs peut engendrer plusieurs risques professionnels, notamment :

- **Les risques d'accidents** : coupures, écrasements, chutes, blessures liées à l'utilisation d'outils tranchants ou perforants, ou à la manipulation d'objets lourds...
- **Les risques de maladies professionnelles** : inhalation de poussières, exposition à des produits chimiques, brûlures, électrocution...
- **Les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS)** : douleurs articulaires, tendinites, syndromes du canal carpien, douleurs lombaires, liés à la répétition de mouvements, à des positions de travail inadéquates ou à la manipulation de charges lourdes.

QUELS SONT LES RISQUES ENCOURUS SELON LES CATÉGORIES D'OUTILS ÉLECTROPORTATIFS ?

Certains outils électroportatifs sont considérés comme plus dangereux que d'autres en raison des risques spécifiques qu'ils présentent :

- **Meuleuse** : elle peut causer des blessures graves en raison de la vitesse de rotation élevée de son disque. Les risques comprennent les coupures, les amputations, les brûlures et les projections de particules.
- **Perforateur** : il peut causer des blessures graves en raison de sa force de frappe élevée et de la poussière de béton qui peut être générée lors de son utilisation. Les risques comprennent les vibrations, les troubles musculo-squelettiques, les coupures et les éclats de béton.
- **Scie** : les scies peuvent causer des blessures graves en raison des lames en mouvement rapide et des risques de projection de débris. Les risques comprennent les coupures, les amputations, les brûlures et les projections de particules.

Tous les outils électroportatifs présentent des risques pour la santé et la sécurité des utilisateurs s'ils sont mal utilisés ou mal entretenus. Il est donc important de suivre les règles de sécurité appropriées et de porter les EPI appropriés lors de leur utilisation.



Retrouvez la gamme complète d'équipement de protection individuelle sur notre site fr.rs-online.com

Retrouvez ci-dessous les risques encourus selon la catégorie d'outils afin de vous protéger le plus efficacement.

Catégorie d'outils	Outils courants	Risques encourus
Outils de coupe	Scies circulaires, scies sauteuses, scies alternatives	Coupures, amputations, projections
	Tronçonneuses, cisailles, couteaux à lame rotative	Coupures, amputations, projections
Outils de perçage	Perceuses, marteaux perforateurs, visseuses	Blessures aux yeux, projections
Outils de ponçage	Ponceuses, meuleuses d'angle	Blessures aux yeux, brûlures, projections
Outils de mesure	Niveaux laser, télémètres	Blessures aux yeux
Outils de fixation	Cloueuses, agrafeuses	Coupures, blessures aux doigts
Outils d'assemblage	Riveteuses, pistolets à clous	Coupures, amputations
Outils de soudage	Soudeuses à arc, soudeuses MIG/TIG	Brûlures, projections
Outils de nettoyage	Nettoyeurs haute pression, aspirateurs industriels	Blessures par jet d'eau ou de sable, blessures par aspiration



Cotral Lab

Protection auditive : communiquez dans le bruit !

Devoir choisir entre la protection auditive et la communication n'est désormais plus un dilemme. Les progrès phénoménaux faits dans le domaine des casques communicants permettent une protection auditive optimale tout en autorisant une communication de qualité, que ce soit entre les opérateurs sur un site bruyant ou avec l'extérieur via le téléphone.

Recconnu depuis 2018 comme un risque de catégorie 3, le bruit, dans un grand nombre de cas, reste encore une nuisance jugée comme peu importante. Pourtant, les effets délétères sur la santé sont bien connus : de la simple gêne, irritabilité et fatigue cognitive, on peut passer à des troubles plus handicapants, tels que les troubles du sommeil ou cardiovasculaires. Sans compter la surdité qui se développe progressivement mais est irréversible. En 2020, une enquête Ifop/JNA a montré que parmi les actifs gênés par les nuisances sonores sur leur lieu de travail, 84 % estiment que le bruit a des répercussions sur leurs comportements et 65 % sur l'apparition de troubles auditifs, les travailleurs du BTP étant les plus sujets aux dommages physiques et psychologiques dus au bruit sur leur lieu de travail.



À RETENIR

65 dB(A) < niveau sous protecteur < 80 dB(A)

Si niveau < 65 dB surprotection. Isolement de l'environnement

Si niveau > 65 dB(A) sous protection, risque de perte auditive

Au-delà de 85 dB(A), outre les mesures de réduction à l'exposition des nuisances sonores par des mesures collectives (capotage des machines, panneaux absorbants, etc.), l'employeur doit imposer le port de protections individuelles contre le bruit (PICB).

PROTÉGER SANS ISOLER

Dans de nombreuses situations, la perception du bruit est vitale par rapport au risque mortel encouru, comme le résume ce responsable HSE de la SNCF : « Mieux vaut un cheminot sourd que mort ! », un adage qui a longtemps été un frein au port de PICB dans des environnements hautement dangereux. Les casques communicants sont aujourd'hui équipés de systèmes de modulation sonore qui filtrent et rediffusent les différents bruits selon leurs fréquences. Captés par un micro, les bruits faibles sont amplifiés, les bruits





« aXess one permet de recevoir des appels tout en restant protégé. »

3 questions à

VALÉRIE MULLER,

responsable produits, uvex

Comment voyez-vous évoluer les protections auditives ?

Nous avons déjà une large gamme de protections auditives parmi nos EPI. Mais aujourd'hui, avec la présence constante des smartphones et des outils connectés, nous avons vu apparaître une demande bien spécifique. Comment rester protégé et connecté ? C'est particulièrement vrai pour des métiers comme la maintenance – qui interviennent en milieu bruyant et doivent communiquer avec leur usine, par exemple, ou des collègues. Ils peuvent rester sur le poste de travail et communiquer avec l'extérieur.

Comment avez-vous développé ces protections ?

Comme pour tous nos EPI, nous avons travaillé sur la protection et le confort de l'utilisateur sur la durée. Dans un premier temps, nous avons sorti un serre-tête, très léger et pliable – pour être transporté facilement. La particularité d'uvex aXess one est qu'il n'y a pas de micro-extérieur au niveau de la bouche, ce qui peut être gênant. Nous avons également une option (Real Active Listening) qui permet d'augmenter la perception des bruits environnants,

sans dépasser 82 dB. La communication voix naturelle est bien perceptible, ce qui permet de dialoguer avec une personne tout en restant protégé. L'équipement peut être connecté via le Bluetooth à deux équipements (téléphone, ordi), en revanche, il n'a pas de fonction talkie-walkie.

Quels retours avez-vous des utilisateurs ?

Très positifs ! Les utilisateurs apprécient de pouvoir prendre une communication téléphonique dans la zone de bruit tout en restant protégés, sans avoir à faire des allers-retours dans une zone calme. Certains utilisateurs, notamment les artisans, apprécient de pouvoir travailler en musique pour les tâches répétitives. À la demande de certains clients, nous lançons cet hiver une version coquille, compatible avec les casques de chantier.

BIONEAR : LA PROTECTION COMMUNICANTE DU FUTUR

La DGA (Direction générale de l'armement), l'ISL (Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis) et Cotral Lab se sont unis pour créer Bionear, l'avenir de la protection auditive. Initialement appelé Bang (Bouchon auriculaire nouvelle génération), le système Bionear restitue le son environnant et s'adapte de façon instantanée aux variations de niveaux de bruit. Bionear se connecte au téléphone ou à la radio et permet la communication dans le bruit jusqu'à 95 dB(A). Il est également possible de piloter des systèmes, applications, robots et tout autre équipement connecté à la voix. Bionear a été intégré au programme Centurion, un accélérateur d'innovations au service des forces de l'ordre. Un projet financé avec le soutien de l'Agence de l'innovation de défense !



UVEX AXESS ONE : LA PROTECTION AUDITIVE INTELLIGENTE

Uvex aXess one est un casque antibruit électronique actif avec une fonction RAL (Real Active Listening). Cette caractéristique donne l'impression de ne pas porter de protection auditive, ce qui permet de participer activement à l'environnement. Ainsi, la communication est possible et les signaux d'alerte peuvent être mieux perçus. Le volume du bruit ambiant peut être réglé. Pour une protection auditive sûre, le niveau de sortie maximal est limité. L'amplification du niveau sonore – pour les bruits faibles – peut s'avérer très utile pour le réglage de machines ou des travaux de diagnostic. Les appels peuvent être pris facilement à l'aide des boutons de fonction positionnés sur la protection auditive.
Normes : EN 352-1:2020 - EN 352-3:2020 - EN 352-4:2020 - EN 352-6:2020.



« Avec IT1, on peut travailler dans le bruit et rester connecté à l'extérieur. »

3 questions à

DANIEL AGNELLET,

directeur de la scierie Agnellet à La Clusaz (74)

Quelle est votre activité ?

Je dirige une petite scierie en Haute-Savoie. Une activité particulièrement bruyante qui nécessite de très bonnes protections auditives.

Qu'est-ce qui vous a conduit à retenir les protections Cotral ?

En tant que chef d'entreprise, je suis en permanence sollicité au téléphone : clients, fournisseurs, prestataires. Une quarantaine d'appels par jour qui m'obligeait à chaque fois à interrompre la tâche en cours, à sortir de la zone de bruit, à retirer les protections, répondre, remettre les protections, reprendre... et recommencer ! Une activité fractionnée très peu productive. Cotral Lab m'a proposé de tester ses protections communicantes, j'ai tout de suite accepté. À la fin du test, j'ai demandé à les garder !

Quels sont pour vous les avantages ?

De pouvoir répondre au téléphone les mains libres, sans avoir à interrompre sans cesse son activité, tout en étant protégé. L'atténuation du bruit est excellente, tout en laissant passer la perception de l'environnement (véhicules en mouvement, bruits d'alertes de machines, etc.) Chose curieuse, je perçois même les bruits inhabituels, annonceurs de dysfonctionnements des machines, que je n'entends pas sans le casque ! C'est vraiment une solution confortable pour toutes les personnes qui veulent rester en contact avec l'extérieur dans un environnement bruyant. En tout cas, je ne pourrais plus m'en passer !



forts sont écrêtés pour être perçus sans dépasser les 85 dB. Les signaux d'alerte sont perçus et les systèmes laissent passer la voix.

COMMUNIQUER, UN ENJEU DE SÉCURITÉ

« Arrêtez de hurler ! », annonce la campagne de Vokkero. « C'est un fait, sur bon nombre de chantiers, ou dans des ateliers industriels bruyants, les compagnons sont obligés de crier en permanence pour se faire entendre, explique Olivier Thomasset, le directeur commercial de l'entreprise. Or, la communication peut s'avérer vitale pour avertir un opérateur d'un danger immédiat ou pour lancer un ordre d'évacuation. Le port de protections auditives efficaces doit pouvoir s'accompagner de communication performante. Le système mains libres Vokkero Guardian, que nous avons développé est doté de filtrage de bruit pour les équipes et autorise une communication claire, instantanée et sécurisée quel que soit l'environnement. »

COMMUNIQUER ET GAGNER EN PRODUCTIVITÉ

Si la sécurité est essentielle, l'autre aspect des PCIB communicants est l'impact positif sur la communication. Passer un message à une équipe, relayer des infos, sans interrompre les tâches en cours apporte un gain certain de productivité. Ce gain est d'autant perceptible pour tous ceux qui doivent communiquer avec l'extérieur, comme le confie Daniel Agnellet, dirigeant d'une scierie. « Je reçois plus de trente appels par jour. À chaque fois, je devais, pour prendre l'appel, interrompre l'activité, m'éloigner de la zone de bruit, retirer les protections auditives, répondre, remettre les protections, reprendre la tâche en cours, et ce, trente à quarante fois par jour ! Je considère que la solution IT1 de Cotral Lab est une petite révolution pour les hommes de métier comme moi, qui sont sans cesse sollicités ! »

ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ?

Ces nouveaux casques communicants ont également une autre incidence tout aussi appréciable, un impact sur la qualité de vie au travail. D'une part, pour les casques qui sont connectés au téléphone, ils évitent le stress des interruptions permanentes, et les full duplex permettent une communication entre les compagnons qui jusqu'à présent restaient très isolés au cours de leur journée de travail. Raconter des anecdotes pendant des moments de creux, c'est aussi un facteur de qualité de vie au travail. « En Allemagne, raconte Valérie Muller d'uvex, de nombreux artisans seuls sur leur chantier pendant des tâches monotones se branchent sur leur station musicale favorite, tout en restant protégés des bruits nocifs ! ■



ISOTUNES ULTRACOMM AWARE : UN SON CLAIR COMME DU CRISTAL

Isotunes Ultracomm Aware est une protection auditive communicante Bluetooth, dépendante du niveau, qui permet de téléphoner sans avoir à retirer les oreillettes. Très résistant, il est étanche à la poussière et à l'eau (IP67). Conçu pour les professionnels qui travaillent en environnements bruyants et ont besoin d'une protection auditive normée. Normes : EN 352-2:2020, EN 352-7:2020, EN 352-9:2020 et EN 352-10:2020.



COMU ECM00 CONÇU POUR LES ZONES ATEX

Le COMU ECM00 est un casque antibruit d'écoute avec micro et commande d'alternat permettant l'établissement de communications de qualité en mode Alternat en milieux calmes et bruyants. C'est un matériel de sécurité intrinsèque, certifié ATEX. Il se raccorde à des émetteurs-récepteurs portatifs de sécurité intrinsèque et ces ensembles pourront être utilisés en atmosphères potentiellement explosibles, notamment sur des plateformes d'exploitation pétrolière ou dans des usines pétrochimiques. Cette gamme de casques dispose de différentes versions compatibles avec de nombreux modèles d'émetteurs-récepteurs ATEX : montage serre-tête, serre-nuque, sur casque de chantier.



la parole à

OLIVIER THOMASSET,

directeur commercial solutions professionnelles, Vogo

« Dans certains environnements bruyants, la communication au sein des équipes est un facteur de sécurité. »



« Introduire un système de communication dans une protection auditive est un facteur qui augmente la sécurité dans une équipe : l'objectif étant de garder le contact, de pouvoir alerter, mais aussi de communiquer sur des tâches et des actions. Le système mains libres Vokkero Guardian est

particulièrement adapté aux environnements de types industries, BTP, carrières, transports... La configuration se fait en moins de 30 secondes, et la communication full duplex – contrairement aux systèmes talkie-walkie, permet à plusieurs personnes de parler – important pour les alertes de danger. Un chef de groupe peut également transmettre des instructions simultanément à l'ensemble de son équipe. Développé sur plusieurs fréquences libres, le système peut se déployer n'importe où, sans contraintes de connexion réseau wi-fi ou GSM. La protection auditive n'isole plus, mais renforce la sécurité! »

uvex

uvex aXess one

safe. active. connected.

Bluetooth®



2640001

La protection auditive intelligente pour plus de sécurité au travail

Protection auditive certifiée

Atténuation SNR 31 dB. Pliable, serre-tête matelassé avec réglage continu de la hauteur pour un ajustement confortable.

RAL - Real-Active-Listening

Fonction d'écoute en temps réel avec réglage individuel du volume du bruit ambiant. Application sûre grâce au limiteur de niveau sonore intégré.

Bluetooth® 5.2

Bonne qualité sonore, transmission rapide des données et longue portée avec une consommation d'énergie optimisée. Le casque peut être appairé avec deux appareils en même temps.



Plus d'informations :



La marque et les logos Bluetooth® sont des marques déposées appartenant à Bluetooth SIG, Inc. et toute utilisation de ces marques par UVEX ARBEITSSCHUTZ GMBH se fait sous licence. Les autres marques et noms de marque sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

protecting people



« Sur un chantier, la communication est parfois une question de vie ou de mort. »

3 questions à

SILVAN DAUBIN,
directeur HSE, Fayat Fondations

Quelle est l'activité de Fayat Fondations ?

La division Fondations du groupe Fayat propose des solutions techniques pour tous les types de fondations, de travaux de soutènements et d'amélioration de sols au travers de deux entreprises: Sefi-Intrafor et Franki Fondation. Nous comptons 650 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 200 millions d'euros annuels.

À quelle problématique répondent les casques communicants ?

Nous avons une problématique double. D'une part, la protection de l'audition de nos compagnons puisque nous travaillons avec des engins thermiques extrêmement bruyants comme les foreuses qui se situent entre 90 et 110 dB, et, d'autre part, la réduction des coactivités engin-piéton (un risque potentiellement mortel) puisque de nombreuses tâches impliquant les engins nécessitent des interventions d'hommes au pied de nos engins. Dans ce contexte et après un accident grave en 2020, nous avons décidé de mettre en place le système Vokkero Guardian pour 250 de nos collaborateurs exposés.

Quel est le retour d'expérience ?

Il est difficile de quantifier les accidents qui ne sont pas

arrivés ! Toutefois, je constate un port assidu des protections auditives, parce qu'elles ne sont plus perçues comme une contrainte, mais comme un avantage pour communiquer. Comme les piétons peuvent communiquer en permanence, les conducteurs d'engins ont une perception accrue de leur position. Un des corollaires est que la communication permet de signaler immédiatement des aléas, de les corriger rapidement et donc d'en réduire l'impact. J'ai constaté aussi la réduction de 60 % des coactivités engin-piéton. Ces situations correspondaient à un besoin de communiquer qui se fait maintenant à distance. Quant à l'utilisation du Vokkero Guardian, elle est remarquablement simple et intuitive ce qui facilite son déploiement.



IT1 DE COTRAL LAB : UN EPI SUR MESURE POUR RESTER CONNECTÉ !

IT1 est un EPI de protection contre le bruit qui permet aux porteurs de rester connectés à leur smartphone. Les utilisateurs peuvent ainsi émettre et recevoir des appels mains libres tout en restant protégés. Fabriquées sur mesure avec la technologie 3D, ces protections sont particulièrement confortables. Deux niveaux de filtration, 22 et 27 dB.



la parole à

CHRISTOPHE TUFFIER,
directeur général, Comu Systems

« Nous nous sommes spécialisés dans la communication en milieu critique. »



« Comu Systems relève les défis de communication dans des environnements les plus complexes. Ainsi, nous concevons des solutions pour les milieux potentiellement

explosifs (Atex), pour les zones aéroportuaires – où la coordination des communication est essentielles, pour la sécurité intérieure avec des solutions sécurisées discrètes et confortables. »

-  **NORMES**
- EN 352:2020**
Exigences fondamentales requises pour les PICB
Sous catégories
- EN 352-2**
Bouchons d'oreilles
- EN 352-3 :**
Serre-tête monté sur un casque industrie EN 397
- EN 352-4 :**
Serre-tête à atténuation dépendante du niveau EN 352-5: serre-tête à atténuation active du bruit
- EN 352-6 :**
Serre-tête avec entrée audio
- EN 352-7 :**
bouchons d'oreilles à atténuation dépendante du niveau
- EN352-8 :**
Serre-tête avec entrée audio pour le divertissement
EN352-9 : bouchons d'oreilles avec entrée audio-électrique
- EN352-10 :**
bouchons d'oreilles avec entrée audio pour le divertissement



VOKKERO GUARDIAN : LA COMMUNICATION RADIO FULL DUPLEX

Vokkero Guardian est un système de communication radio mains libres full duplex, fabriqué en France, qui permet de créer un système de conférence instantané et permanente garantissant une sécurité et une productivité accrues pour les équipes de travail. Son filtre bruit breveté supprime les bruits environnants nocifs tout en permettant le passage de la voix et la perception des bruits d'alerte.



UVEX AXESS ONE: LES COQUILLES ANTIBRUIT ACTIVES AVEC BLUETOOTH

Les coquilles antibruit uvex aXess one, adaptables sur casques électroniques uvex, permettent de passer des appels sans interrompre le travail, tout en restant protégé. Elles bénéficient du système RAL (Real Active Listening) avec une fonction de réglage individuel du bruit ambiant sans surprotection, même en cas de faible niveau sonore. Les bruits inférieurs à 82 dB peuvent même être amplifiés. Les signaux d'alerte peuvent être mieux perçus. Connexion par Bluetooth à un ou deux appareils. Normes : EN 352-3:2020.



EN SAVOIR PLUS

Les protections auditives

Synamag,
mars 2023
<http://www.synamap.fr/synamag/>

Association santé auditive au travail
<https://www.sante-auditive-autravail.org/>

INRS
Les protections auditives - Guide de choix - Brochure ED 6510
<https://www.inrs.fr/>



la parole à

LAURENT JEHANNE,
chef de produit, Cotral Lab

« IT1 a été développée pour les managers qui doivent rester joignables via leur téléphone tout en restant protégés. »



« Avec l'évolution des métiers, de nombreux managers sont constamment au téléphone : clients, fournisseurs, partenaires, collègues ou hiérarchie, le téléphone est l'outil de base. Nous avons donc développé un système mains libres d'atténuation active qui filtre les bruits nocifs mais laisse passer la voix : IT1. Ce dispositif s'adresse à une large palette de métiers : aussi bien des artisans, que des chefs d'équipe dans les métiers de la logistique, de l'industrie ou de la maintenance... Plus besoin de sortir de la zone de bruit pour téléphoner. Un atout pour la productivité ! »

PROTECTION AUDITIVE

Retrouvez tous les EPI pour la protection auditive dans la 1^{re} Marketplace sur la santé et la sécurité au travail : e-securitetravail.fr

La 1^{re} Marketplace sur la Santé et la Sécurité au Travail !
e-securitetravail.fr

PROD'EMBOU TECHNOLOGIE PROTECTIONS AUDITIVES SUR MESURE AVEC FILTRE ACOUSTIQUE

Applications: BTP. Industries diverses. Agro-alimentaire
Normes : EN 352-2

Nos bouchons moulés sont fabriqués en silicone ou en acrylique pour s'adapter à tous les environnements. Ils sont équipés d'un filtre d'atténuation qui stoppe les bruits nocifs pour l'utilisateur, réduit le niveau sonore environnant, tout en laissant passer la voix et les sons de signalisation.

SNR : 18 à 29 dB

Options disponibles sur demande - Garantie jusqu'à 5 ans
Conformes au règlement UE 2016/425



- LES +**
- > Des protections 100 % adaptées : environnement, niveau sonore et contraintes du poste de travail
 - > Un confort incomparable grâce à la fabrication sur-mesure à l'oreille du porteur
 - > Compatible avec les besoins de communiquer : protège l'audition sans isoler de l'environnement

COTRAL LAB QEOS

Applications: Industrie - Agro-alimentaire - BTP
Normes : EN 352-2

- QEOS est garantie 6 ans pour le confort, la matière et l'atténuation.
- QEOS Green
 - > filtres acoustiques ultra-plats (H-L <2db)
 - > SNR allant de 17 dB à 28 dB
 - > permet une atténuation uniforme sur toutes les fréquences et une bonne perception de l'environnement et de la parole
 - QEOS Orange
 - > filtres acoustiques HFA présentant une atténuation plus forte du bruit sur les hautes fréquences
 - > SNR allant de 17 dB à 33 dB



- LES +**
- > Confort : fabrication 3D à partir d'une empreinte de l'oreille, le protecteur se fait oublier
 - > Communication : vous percevez les alertes et échangez en toute sécurité sans retirer vos protections
 - > Efficacité : avec CAPA, vous contrôlez l'atténuation et la performance de vos protecteurs



Getty Images

Allergies professionnelles : méconnues et sous-déclarées !

On dénombrerait chaque année, en France, environ 700 maladies professionnelles dues à des allergies. Ce qui paraît peu. Mais attention, les risques induits par les allergènes sont méconnus, sous-estimés et, sans doute, sous-déclarés...

Les allergies sont mal connues et sous-estimées. La mise en place de mesures précises s'impose. Bien que connues, les allergies professionnelles ne font pas toujours l'objet de mesures de prévention qui permettraient de limiter les expositions. Prévenir et lutter contre les allergies suppose d'identifier les risques. Et tout d'abord, d'identifier précisément les allergènes pour ensuite remplacer les produits concernés. Il faudra également, et évidemment, mettre en place des mesures de protection collective et individuelle. Mesures qui ne sont pas très différentes, dans leurs principes, des mesures qu'on pourrait déployer pour réduire, voire éliminer des expositions à d'autres substances dangereuses.

QUELQUES CHIFFRES

Selon certaines études épidémiologiques, 15 à 20 % des cas d'asthme, en France, seraient d'origine profes-

sionnelle. L'asthme est une des affections pulmonaires d'origine professionnelle le plus souvent rencontrée. On dénombrerait 70 à 90 % de dermatites de contact parmi les pathologies cutanées professionnelles. Parmi elles, la dermatite allergique de contact (eczéma) est une des plus répandues, après la dermatite d'irritation. Enfin, environ 180 cas d'asthme et plus de 400 cas de dermatites allergiques de contact par an en moyenne sont reconnus d'origine professionnelle (moyenne sur les dix dernières années). Mais attention, comme le soulignent la Cnam et RNV3P, ces chiffres sont vraisemblablement sous-évalués, en raison d'une très certaine sous-déclaration.

LES MÉTIERS LES PLUS CONCERNÉS

Toujours d'après les données du RNV3P, cité par l'INRS, « les agents le plus souvent mis en cause dans la dermatite de contact allergique professionnelle sont les métaux, les produits de coiffure et les biocides. Les



À RETENIR

La protection collective commence par l'automatisation de certaines tâches, l'encoffrement des procédés exposants, le captage des produits à la source, etc.





« Il faut informer les salariés sur les risques induits par les agents sensibilisants. »

2 questions à

NADIA NIKOLOVA-PAVAGEAU

conseiller médical en santé au travail à l'INRS

Les allergies professionnelles sont-elles traitées comme elles devraient l'être ?

Dans les métiers concernés, dès l'apprentissage et le début de l'activité professionnelle, les personnes doivent être informées des risques liés à l'exposition à des agents sensibilisants et formées aux bonnes pratiques.

Les services de prévention et de santé au travail qui assurent le suivi de l'état de santé des travailleurs peuvent participer à cette sensibilisation mais aussi au dépistage de signes d'alerte comme la survenue d'une dermatite de contact d'irritation qui peut favoriser une sensibilisation ou d'une rhinite pouvant évoluer vers un asthme.

Quels sont les mesures de prévention et les outils mis à disposition par l'INRS ?

Il faut systématiquement identifier les produits classés sensibilisants respiratoires et cutanés. Ce repérage peut être difficile car tous les produits chimiques contenant des agents sensibilisants ne sont pas étiquetés et d'autres, comme les produits d'origine végétale ou animale, ne font pas l'objet d'étiquetage. Mais la démarche de prévention des allergies professionnelles est la même que celle mise en œuvre contre les risques chimiques ou les risques biologiques selon l'allergène considéré. Notre dossier Web Agents sensibilisants aborde notamment la démarche de

prévention. Il répertorie des ressources spécifiques à certains métiers (dossiers Web Coiffure ou Soin et prothésie ongulaire) mais aussi deux dépliants « généralistes » : « Prévenir les allergies professionnelles » (ED 6469) destiné aux entreprises et « Prendre soin de ses mains au travail pour prévenir l'eczéma » (ED 6397) destiné aux services de prévention et de santé au travail.



GANTS JETABLES ET BIODÉGRADABLES CHEZ SHOWA

Les Gants nitrile 6110 PF de Showa sont à usage unique et non poudrés. Bouts des doigts adhésifs pour une meilleure préhension. Épaisseur 0,1 mm. Longueur 240 mm. Utilisation : agroalimentaire, HoReCa, laboratoire, industrie chimique et pharmaceutique, nettoyage professionnel, etc.

LES ALLERGIES RESPIRATOIRES

Certains métiers sont très exposés, avec travail en contact des :

Farines	Boulangers
Persulfates	Coiffeurs
Peintures, vernis	Coiffeurs, peintres
Produits de nettoyage	Peintres, agents de nettoyage
Poussières de bois	Menuiserie
Poils ou plumes d'animal	Éleveurs, vétérinaires

EPC ET EPI

Mesures de prévention collective

Éliminer les agents allergènes
Automatisation de certaines tâches
Encoffrement des procédés exposants
Captage des produits à la source
Utiliser des produits en pâte plutôt qu'en poudre
Éviter les produits en spray

EPI

Risque allergène

Gants	Additifs du caoutchouc et les chromates (gants en cuir)
Chaussures de sécurité	Chromates, les additifs du caoutchouc (surtout le MBT et les composés du mercapto-mix) et les adhésifs (résine p-tert-butylphénol formaldéhyde, colophane)
Vêtements anthraquinoniques	Colorants Disperse, surtout de type azoïque et anthraquinonique
Lunettes	Nickel

NB: le port prolongé de gants peut être assimilé à du travail en milieu humide – et donc irritant – du fait de la macération, et doit être évité. Par ailleurs, certains composants du caoutchouc peuvent être responsables d'allergies cutanées. En cas d'allergie à un EPI, des solutions sont proposées au cas par cas, en choisissant des matériaux ne contenant pas l'allergène incriminé (il n'y a pas de solution type).



métiers les plus concernés sont ceux de la coiffure, de la santé et de la mise en propreté chez les femmes, les métiers de maçon et de mécanicien chez les hommes. » Dans le cas de l'asthme professionnel, les nuisances impliquées sont principalement les ammoniums quaternaires, les produits d'entretien et détergents pour locaux ainsi que les produits de coiffure chez les femmes, les poussières de farine et les isocyanates chez les hommes. Les femmes concernées par cette affection travaillent plus souvent dans les secteurs de la coiffure et des activités hospitalières, les hommes dans la boulangerie et le BTP. Les produits de nettoyage sont le plus souvent impliqués, devant la farine et les produits de coiffure (notamment les persulfates alcalins). Chez les femmes, deux professions sont particulièrement concernées : les métiers de la mise en propreté et de la coiffure. Chez les hommes, c'est le métier de boulanger-pâtissier qui est le plus touché.

DES EFFETS SUR LA SANTÉ À NE PAS SOUS-ESTIMER

Limitier ou éliminer les expositions aux substances allergènes, au maximum et le plus en amont possible, est très important car les allergies peuvent avoir des conséquences graves sur la santé des salariés exposés. Conséquences temporaires ou définitives. Même si le ou les salariés concernés ne sont plus exposés au risque. Mais qu'est qu'une allergie professionnelle ? Il s'agit d'une maladie professionnelle où le salarié est sensibilisé de façon spécifique à un agent chimique particulier. Les allergies représentent une part non négligeable des pathologies professionnelle mais beaucoup ne sont pas déclarées par les personnes affectées par crainte de perdre leur emploi et d'être obligées de se reconverter. Les atteintes allergiques rencontrées le plus souvent au niveau professionnel sont les allergies cutanées (eczéma et urticaire) et les allergies respiratoires (rhinite et asthme). ■



2 questions à

ELENA MANERU,
fondatrice et dirigeante de M180

Les entreprises prennent-elles en compte comme elles le devraient le risque allergies ?

Lorsque j'interviens dans les entreprises, je suis confrontée à deux cas de figure. Des entreprises qui ont traité le sujet, dans le cadre de leur évaluation des risques. Elles l'ont de ce fait intégré dans leur Duerp et mis en place des actions de prévention : liste des différents types de produits qu'elles utilisent, remplacés, quand cela est possible, par des produits ecocertifiés, robotisation de certaines tâches pour éviter les contacts avec les produits allergènes, formation et sensibilisation des salariés. D'autre part, je suis régulièrement face à des entreprises qui n'ont pas toujours conscience de ce risque et qui ignorent

« Il faut prendre très au sérieux les allergies professionnelles. »

qu'il peut être présent chez elles et sous-estimer ses effets sur la santé de leurs collaborateurs.

Pourquoi ce risque est-il parfois ignoré par les entreprises ? Quels conseils pouvez-vous leur donner en matière de prévention ?

Le risque allergique est insidieux. Les effets sont méconnus et n'apparaissent pas nécessairement immédiatement. Il faut donc le prendre au sérieux et mettre en place des mesures de prévention allant du remplacement des produits allergènes par des produits écocertifiés aux mesures de prévention collective : robotisation, captage à la source, aspiration... sans oublier la fourniture d'EPI adaptés et hypoallergéniques. On fera aussi en sorte de permettre aux salariés concernés de s'exprimer en cas de problème.



UNE FORTE REPRÉSENTATION DES DERMATITES DE CONTACTS

On dénombrerait 70 à 90 % de dermatites de contact parmi les pathologies cutanées professionnelles. Par ailleurs, environ 180 cas d'asthme et plus de 400 cas de dermatites allergiques de contact par an en moyenne seraient reconnus comme étant d'origine professionnelle.



Getty Images



ZOOM SUR

COMME LE RAPPELLE L'INRS,

la démarche de prévention des allergies est identique à celle mise en œuvre contre les risques chimiques ou les risques biologiques. Elle consiste à : évaluer les risques ; en priorité, supprimer ou substituer les agents sensibilisants si cela est techniquement possible ; adapter les méthodes de travail ; confiner, capter à la source ; en complément, adopter des protections individuelles et prendre soin de sa peau.

Source: INRS



QUELLE PRÉVENTION ?

Comme l'explique Nadia Nikolova-Pavageau, conseiller médical en santé au travail à l'INRS, « il faudra d'abord identifier les produits contenant des allergènes, lors de l'étude du poste de travail. Cela fait, il sera nécessaire de supprimer ou substituer ces produits, si cela est techniquement possible, ou de limiter l'exposition des salariés en adaptant les méthodes de travail et en mettant en place en priorité des mesures de protection collective ». La protection collective commence par l'automatisation de certaines tâches, l'enclassement des procédés exposants, le captage des produits à la source... Pour réduire les risques d'allergies respiratoires, il faut aussi éviter la mise en suspension des produits dans l'air : utiliser des produits en pâte plutôt qu'en poudre, éviter les produits en spray... Enfin, on n'oubliera pas la formation et l'information du personnel. Tout comme l'identification des travailleurs souffrant d'allergies professionnelles, pour organiser, si nécessaire, leur reclassement à un autre poste.

PUMA
SAFETY

NEW

HEAVY DUTY.

WHERE ROUGH MEETS TOUGH.

L'ÉQUILIBRE PARFAIT ENTRE ROBUSTESSE, STYLE, CONFORT & SÉCURITÉ SANS COMPROMIS.

- une protection fiable pour faire face aux conditions de travail les plus difficiles
- semelle extérieure avec profil pieuvre antidérapant, l'adhérence sur échelle (Ladder grip) et semelle intermédiaire amortissante
- technologie de pointe et matériaux innovants

puma-safety.com

FOREVER. FASTER.



EN SAVOIR PLUS

INRS,
« Prévenir les allergies professionnelles. Des solutions existent », dossier de la revue Hygiène et sécurité du travail, n° 233.



À RETENIR

40 ans : c'est l'âge moyen de survenue pour l'asthme professionnel, 35 ans pour la dermatite allergique de contact.

Ces affections professionnelles touchent des sujets jeunes.

Source : RNV3P et Cnam



Parmi les nombreux métiers exposés au risque d'allergies professionnelles, figurent les peintres, les menuisiers, les coiffeurs, les boulangers, les agents de nettoyage...



ZOOM SUR QUELS EPI?

En complément des mesures de protection collective, des équipements de protection individuelle (EPI) doivent être portés par les opérateurs si un risque résiduel a été mis en évidence. Les EPI sont définis en fonction des risques d'exposition identifiés. La protection des mains joue un rôle majeur dans la prévention des allergies cutanées. Elle passe, bien sûr, par le port de gants adaptés, mais aussi par une attention particulière à l'hygiène et au soin des mains pour prévenir l'irritation cutanée.

Source : INRS

GANTS CERTIFIÉS PRODERM ET OEKO-TEX CHEZ UVEX

Uvex propose une large gamme de gants certifiés par proDerm, un institut indépendant de contrôle de tolérance cutanée. Par ailleurs, 100 % des gants uvex sont certifiés Oeko-Tex Standard 100, label qui – en complément de la réglementation REACH – contrôle l'utilisation de substances nocives dans les textiles et vérifie qu'aucune substance chimique parmi les cent les plus susceptibles de provoquer des irritations ou des rougeurs, n'a été utilisée pour les gants.

CODUPAL®



GAMME LUMINA

AUCUN COMPROMIS POUR VOTRE PROTECTION



Blouson & inserts
thermiques certifiés
contre le froid



Membrane coupe
vent respirante
haute performance



Protection pluie
supérieure à la
norme



Matières durables et
vêtements garantis
3 ans



EPI éco-conçus
labellisés Green'Safe
& Oeko-Tex



Sensation de
confort & ergonomie
inégalées

A découvrir sur

www.codupal.fr

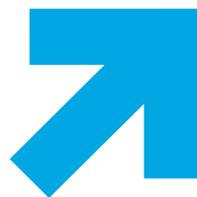
Masques à usage unique

Confortables, légers, à usage unique, jetables... les masques jouissent de caractéristiques qui leur permettront de s'adapter à tous les visages, en assurant confort et sécurité aux porteurs.



X-PLORE 1900 – DRÄGER FILTRATION ANTIPARTICULES

Le X-plore 1900 est un demi-masque à usage unique avec filtration antiparticules qui sert de protection contre les poussières fines et les particules. Il est disponible en deux tailles et allie facilité d'utilisation, confort élevé et ajustement optimal. Le matériau filtrant CoolSAFE combine haute performance de filtration et faible résistance respiratoire. Cela permet à l'utilisateur de porter le masque facilement et sans fatigue sur une longue durée. Il est disponible dans les trois classes de protection EN, reconnaissables d'un coup d'œil grâce à un code couleur unique (FFP1 = jaune, FFP2 = orange, FFP3 = rouge). Pliable en trois parties, pour faciliter l'ajustement.



CYRANO – VALMY RESPIRABILITÉ ET LÉGÈRETÉ

Valmy propose ses masques Cyrano en deux versions. Le masque pliable, le plus facile pour respirer avec une filtration niveau FFP3 (certification délivrée par Apave), qui procure une respirabilité trois fois meilleure que celle imposée pour le niveau FFP1. Il ne pèse que 5 g. Le masque coquille, la forme traditionnelle, qui ne pèse que 10 g seulement pour une filtration FFP3 (certification délivrée par Apave) et plusieurs brevets : un masque 100 % recyclable et une étanchéité parfaite obtenue grâce au système des ailettes. Plus besoin de barrette nasale à resserrer régulièrement. Respirabilité deux fois meilleure que le maximum imposé pour les masques FFP1.

AIR+ – ITOOLS MASQUES ANTI-POUSSIÈRE

Grâce à son microventilateur intégré, ce masque fournit confort – il reste frais – et sécurité. D'abord, parce qu'il empêche l'accumulation de CO₂. En effet, il extrait le dioxyde de carbone du masque. Ensuite, parce qu'il évacue l'humidité en réduisant l'humidité relative dans le masque jusqu'à 40 %. Enfin, en réduisant la température dans le masque jusqu'à 4 °C. Son microventilateur se fixe aisément sur le masque à usage unique par une simple rotation. Il est très discret, car il ne pèse que 26 g. Il garde le masque AIR+ sec et sans CO₂ pendant quatre heures par charge. Il peut être rechargé durant les pauses. Le ventilateur est classé IP53.





SÉRIE 8300 – 3M RESPIRATION CONFORTABLE EN TOUTE SÉCURITÉ

Outre leur aspect robuste qui inspire immédiatement confiance, les masques de la série 8300 sont dotés de nombreux points forts, pour répondre aux besoins de protection des employés exposés aux émissions d'aérosols solides et/ou liquides non volatils. Ils présentent de nombreux avantages, comme leurs barrettes nasales en forme de M qui épousent les narines en évitant tout point de pression et rendent l'ajustement facile et rapide. Les brides tressées garantissent plus de durabilité et plus de confort. Leurs soupapes d'expiration (brevetées 3M Cool Flow) rendent ces masques parfaitement agréables à porter même dans des conditions de travail chaudes et humides.

AURA 9300+ – 3M PLUS DE CONFORT

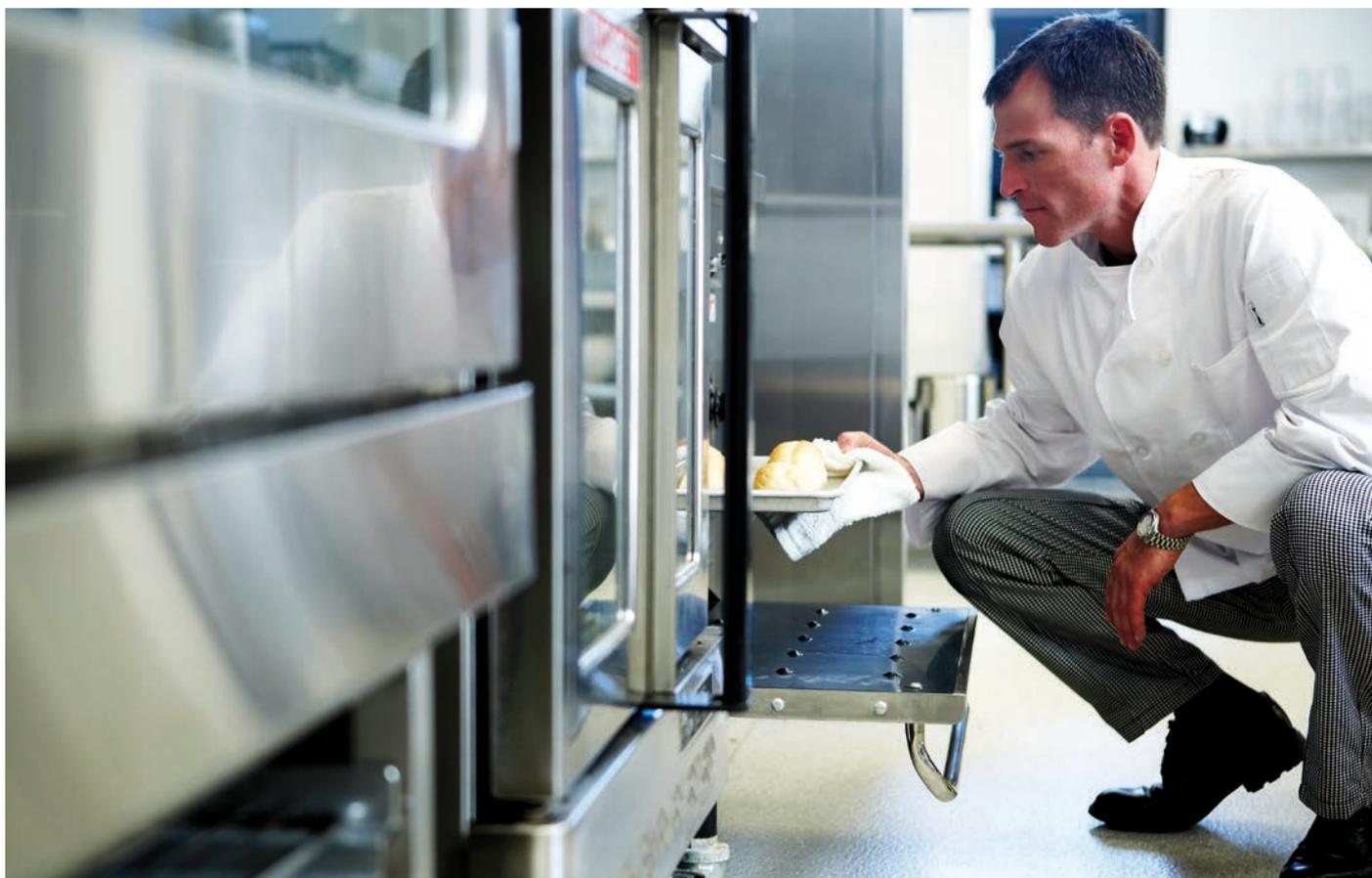
Pour ce masque Aura Série 9300+, la technologie de filtration 3M permet de réduire notablement la résistance respiratoire, augmentant ainsi le confort du port du masque. Le test selon les exigences de la norme EN 149, à un débit de 95 litres par minute, a démontré que la résistance respiratoire d'inhalation moyenne atteinte avec les masques de protection respiratoire 3M Aura Série 9300+ est inférieure de 77 % à la limite maximale pour un masque de classe FFP1, de 68 % pour un masque de classe FFP2 et de 63 % pour un masque de classe FFP3. Conçu en trois panneaux, il est pliable, facile à stocker et s'adapte aux mouvements du visage pour plus de confort.



SILV-AIR PREMIUM – UVEX PROTECTION RESPIRATOIRE JETABLE

Les masques de protection respiratoire jetables de la gamme uvex silv-Air premium s'adressent en priorité aux professionnels de la construction et du second œuvre, de l'industrie forestière, de la métallurgie et du nettoyage. En effet, ils protègent parfaitement le porteur contre les particules, les poussières, les aérosols solides et liquides, les brouillards et les fumées selon la certification EN 149. Soumis au test de résistance à la poussière de dolomie (marquage D), ils jouissent d'excellentes performances de filtration, même en cas de fortes poussières ou d'une utilisation prolongée.





Getty Images

Cuisiniers : des professionnels très exigeants !

Dans la restauration, qualité rime avec sécurité. Les chefs, cuisiniers et autres Mof recherchent des solutions de protection, collective et individuelle, adaptées à la spécificité de leur métier et de leur environnement.

Dans la restauration, les cuisiniers et leurs équipes sont exposés à de nombreux risques. On pense évidemment aux coupures pouvant survenir lors de l'essuyage manuel des verres, ou lorsqu'on utilise un couteau. Les sols glissants peuvent aussi être à l'origine d'accidents. Tout comme des espaces de stockage ou de circulation encombrés. Les escaliers non sécurisés, sans main courante ou de nez de marché antidérapant peuvent également générer des situations à risques. Sans oublier aussi les manutentions qui peuvent provoquer des TMS par manque d'équipements d'aide à la manutention (diabes, transpalettes électriques, tables ou chariots mobiles, etc.) ou équipements inadaptés, une organisation insuffisante des espaces de rangements, en raison d'un poste de plonge inadapté... C'est pourquoi, il sera nécessaire de réaliser une bonne évaluation des



EN SAVOIR PLUS

TMS
Faute d'équipements adaptés, les salariés de la restauration peuvent être exposés au risque TMS. Les outils d'aide à la manutention sont donc à privilégier.

risques afin d'organiser au mieux les espaces de travail et mettre en place les mesures de prévention, collectives et individuelles, idoines.

DES OUTILS POUR VOUS AIDER

Pour vous aider dans cette démarche, l'INRS met à votre disposition des outils. Par exemple, Oira, un outil en ligne, en libre accès, qui vous permettra de réaliser votre document unique et de définir un plan d'actions de prévention adapté à votre entreprise : www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil81. Toujours du côté de l'INRS, vous pourrez utiliser Mavimplant pour vous aider à concevoir vos locaux de travail lors d'une construction ou d'une rénovation. Cet outil libre d'accès permet de réaliser une maquette virtuelle en 3D d'un local de travail. Il aide à définir le meilleur scénario d'implantation pour travailler dans de bonnes conditions mais aussi optimiser l'organisation du tra-





« Nous attachons une grande importance à la formation des apprentis. »

2 questions à

FLORENT VIDAL,

chef de cuisine au restaurant Bam (Perpignan)

Quels sont les principaux risques dans un établissement comme le vôtre ?

Les brûlures sont assez fréquentes car nous sommes amenés à manipuler des récipients chauds (plats, cocottes, etc.) en sortie de four. Le risque de coupure est aussi très présent dans notre métier. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à la formation des apprentis afin de leur faire adopter très vite les bons gestes et réflexes. Par exemple, toujours travailler avec des couteaux bien aiguisés car on risque plus de se couper avec un couteau mal entretenu et mal aiguisé. Le risque de glissade est également très courant dans les cuisines. Sans oublier, une certaine forme de stress, et parfois des douleurs au dos en fin de service.

Comment choisissez-vous vos équipements de protection ? Doivent-ils jouir de caractéristiques spécifiques ?

Nous attachons une grande importance au choix des chaussures et sommes très vigilants quant à leurs caractéristiques antidérapantes. Nous utilisons parfois des gants, en latex hypoallergénique, pour travailler les viandes, les poissons... Nous privilégions aussi les vêtements de travail blancs car les taches se voient mieux, ce qui nous oblige à changer régulièrement de veste, jusqu'à deux fois par jour, par exemple. Enfin, nous faisons évidemment très attention à l'hygiène. Par exemple, nous travaillons avec une société de contrôle pour nous assurer de la non-présence de bactéries dans la cuisine.



EN SAVOIR PLUS

Le dépliant « Restauration traditionnelle » (ED 6410) de l'INRS, présente les principaux risques liés au secteur de la restauration traditionnelle ainsi que les mesures de prévention à mettre en œuvre : www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED6410.



RESTITUTION D'ÉNERGIE CHEZ JALATTE

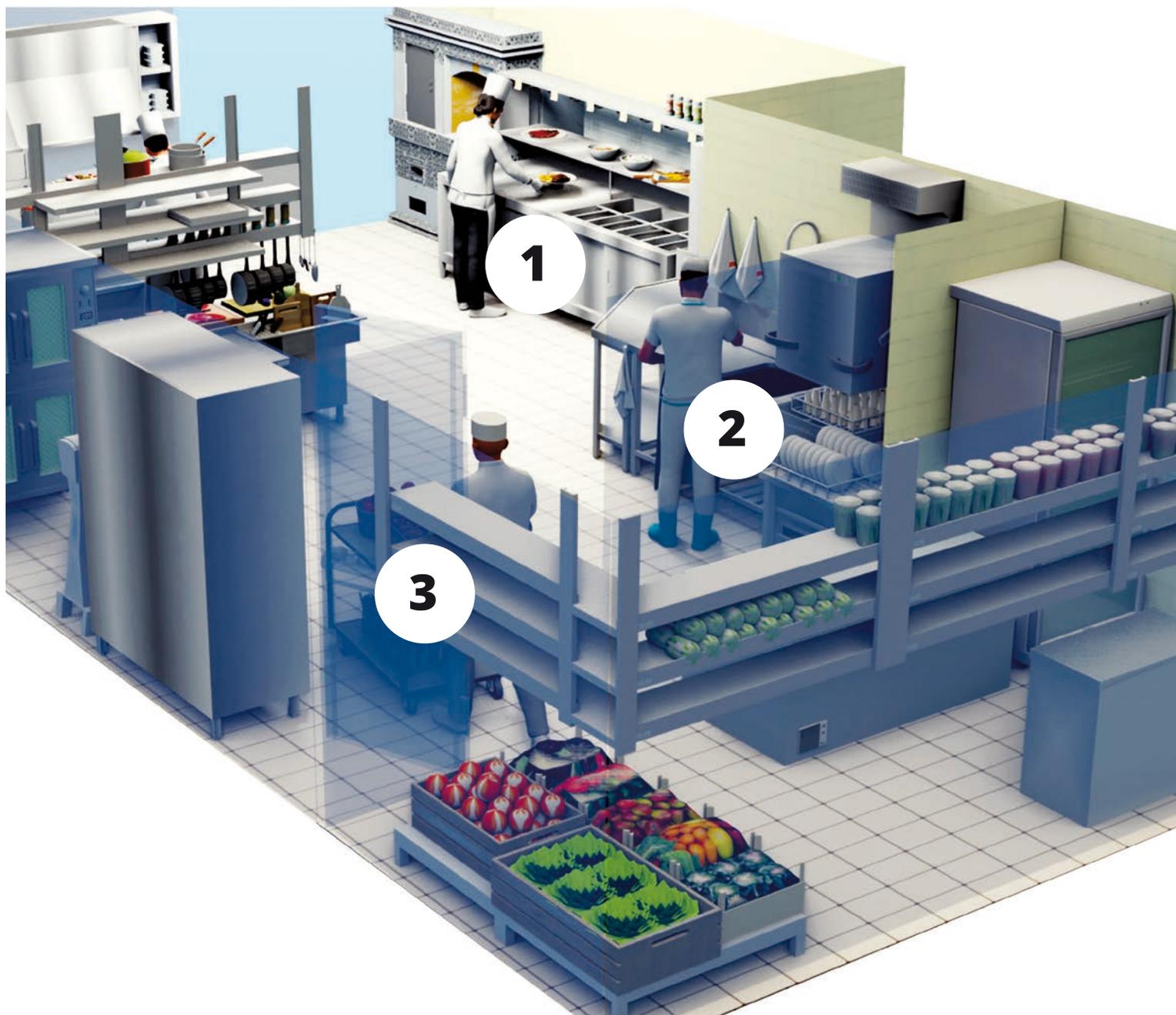
La chaussure Jalhygie (réf. JY216) fait partie de la gamme J-Energy de Jallatte, connue pour l'utilisation de la technologie Infinergy de BASF, permettant la restitution de + 55 % de l'énergie grâce à un insert en E-TPU. Elle permet d'économiser une heure d'énergie par jour. Par ailleurs, elle garantit une hygiène optimale grâce à la facilité de nettoyage de la tige. Disponible en pointures du 35 au 46.



HUIT SOLUTIONS DE PRÉVENTION INCONTOURNABLES

Les partenaires sociaux des cafés, des hôtels et des restaurants recommandent la mise en œuvre de huit solutions dans tous les établissements. Recommandation R493 « Socle de prévention en restauration », adoptée le 5 octobre 2016.

- > Fournir des chaussures antidérapantes (type SRC) au personnel de cuisine
- > Sécuriser les escaliers en salle
- > Sécuriser les escaliers d'accès aux réserves
- > Supprimer l'essuyage manuel des verres en traitant l'eau ou en utilisant un lave-verres adapté
- > Maintenir les couteaux aiguisés et en bon état
- > Fournir et faire porter des gants anti coupures (gants en fibres) pour la découpe et l'épluchage des légumes
- > Mettre à disposition des plongeurs des rehausseurs permettant d'adapter la profondeur des bacs
- > Organiser le rangement des produits et matériels pour limiter les contraintes et les efforts



vail, suivre les évolutions techniques et réglementaires et améliorer la productivité : www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil57.

CHOISIR LES BONNES CHAUSSURES

Les chutes de plain-pied sont un des risques majeurs dans la restauration. C'est pourquoi, choisir des chaussures adaptées est très important. L'INRS conseille de choisir des chaussures de type SRC répondant à la norme NF EN ISO 20345 « Équipements de protection individuelle. Chaussures de sécurité ». Il insiste même sur le fait de veiller « à ce que l'inscription "SRC" figure sur les chaussures, de manière lisible et indélébile. » Fournissez ce type de chaussures à tous les salariés qui travaillent en cuisine, y compris aux « extras ». ■



Pour lutter contre les TMS, prévoir des équipements d'aide à la manutention : transpalettes électriques, tables ou chariots mobiles, etc.



1



2

1 L'INRS conseille de choisir des chaussures de type SRC répondant à la norme NF EN ISO 20345 « Équipements de protection individuelle. Chaussures de sécurité ».

2 On mettra à disposition des plongeurs des rehausses permettant d'adapter la profondeur des bacs.



NEUTRALITÉ CARBONE ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La chaussure Jalquartz (réf. JI512) de Jallatte fait partie de la gamme J-Industry Respect, composée de chaussures certifiées neutre en carbone, toujours plus respectueuses de l'environnement. Caractéristiques : certifiée Carbone neutre par Bureau Veritas selon les normes ISO 14067 et PAS 2060 ; convient aux métiers à position debout prolongée ; améliore la répartition du poids du corps en réduisant les points de pression ; soulage le stress corporel et prévient les risques de TMS des membres inférieurs. Disponible en pointure du 35 au 48.



DELTA PLUS

AEROFIT

LA NOUVELLE GAMME DE BOTTES PU

Delta Plus révolutionne le marché de la botte PU grâce à sa nouvelle **gamme AeroFit**. Le modèle Aerofood est une botte S4 CI SRC destinée à **l'agroalimentaire**. Elle est **45% plus légère que du PVC** grâce à la nouvelle technologie "spray injection". Elle combine **confort et ergonomie** et offre un **effet seconde peau** qui épouse parfaitement la forme du pied.





« Sur ce marché, les vêtements en coton sont très demandés. »

2 questions à

MARC VIDAL,
gérant de Vétipro

Pouvez-vous nous présenter Vétipro et les marchés que vous adressez ?

Vétipro est né en 1996 et s'est spécialisé dans les vêtements de travail et les équipements pour le secteur agroalimentaire, la restauration, le snacking, les chefs étoilés... On ne propose pas à ces différents utilisateurs le même type de solutions. On n'habille pas un chef étoilé ou Mof (Meilleur ouvrier de France) comme les équipiers d'un restaurant normal. Les chefs étoilés recherchent des vêtements d'exception, de prestige. Certains fabricants, comme Lafont, se sont imposés sur ce marché avec des collections dédiées, de haute qualité, aux coupes très soignées. Sur ces marchés, le coton a le vent en poupe et est très demandé.

Outre les vêtements, quels sont les éléments du vestiaire des professionnels de la restauration que vous vendez le plus ?

Les chaussures de sécurité sont évidemment un équipement primordial. Là encore, selon le type de restauration, on ne fournira pas les mêmes chaussures. Dans la restauration industrielle, on utilise des chaussures coquées pour se protéger d'éventuels chocs avec un chariot ou une palette. Dans la restauration traditionnelle, c'est plus complexe. Alors que la norme impose des chaussures avec coques, la plupart des chefs que je connais n'utilisent pas ce type d'équipement et privilégient le caractère antidérapant de leurs chaussures.

VESTES HAUT DE GAMME CHEZ LAFONT

Le fabricant français de vêtements de travail a conçu et développé, en partenariat avec des chefs étoilés et des « Mof » (Meilleurs ouvriers de France) une gamme dédiée aux cuisiniers. Par exemple, la veste Platine, une tenue de cuisine homme Prestige en 100 % coton. Elle se ferme par un plastron croisé réversible droite/gauche muni de boutons faits et cousus à la main. Pour davantage de confort pendant le service, des découpes « bretelles » créent un cintrage discret et les poignets sont fendus.



HYGIÈNE ET SÉCURITÉ AVEC LES CHAUSSURES UVEX 1 WHITE

Disponibles en version sans embout, ces chaussures ont été conçues dans un souci d'hygiène. Le nombre de coutures a été réduit au maximum afin d'éviter que la saleté ne s'incruste et ainsi limiter le risque de contamination. Pour cela, les designers ont privilégié des tiges en microfibre résistantes à la pénétration de liquide et quasiment sans coutures. Leur semelle en polyuréthane double densité offre d'excellentes propriétés antidérapantes (SRC).



**DIALED IN.
PRECISION FIT.**

REDEFINIR LE FUTUR DES SYSTÈMES DE MAINTIEN DANS LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

FAIRE PROGRESSER LA PERFORMANCE HUMAINE GRÂCE À L'AJUSTEMENT.

Dans son Performance Fit Lab ultra moderne, BOA® Technology Inc. mène des études indépendantes et scientifiques qui mesurent l'impact biomécanique de l'ajustement. En développant de nouvelles configurations rendues possibles par le BOA® Fit System, BOA® Technology Inc. collabore avec des marques partenaires de premier plan, dans de multiples secteurs, afin de révolutionner la construction traditionnelle de la tige de la chaussure et d'améliorer l'expérience, la performance et la santé de l'utilisateur.



NOUS VEILLONS À CE QUE LE SYSTÈME BOA OFFRE UNE STABILITÉ, UNE EFFICACITÉ ET UNE DURABILITÉ OPTIMALES DANS LES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET INDUSTRIELLES LES PLUS DIFFICILES, EN RÉDUISANT LA FATIGUE ET EN AMÉLIORANT LA CAPACITÉ D'UN TRAVAILLEUR À SE DÉPLACER QUEL QUE SOIT LE TERRAIN.

DAN FEENEY,

Ph.D., Senior Director du département « Développement et innovation Partner Product »



AJUSTEMENT ET MAINTIEN SUR MESURE.

Ajustement précis par micro-réglage.

VERROUILLAGE.

L'ajustement connecté bloque le talon pour une meilleure stabilité et un meilleur contrôle.

CONFIANCE.

Conçu et fabriqué pour fonctionner dans les conditions les plus difficiles.

LE BOA® PERFORMFIT™ WRAP PAR BOA® FIT SYSTEM

UNE PERCÉE DANS L'AJUSTEMENT DES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ.

Le BOA® PerformFit™ Wrap est une conception innovante de la tige qui enveloppe l'avant du pied, offrant un verrouillage supérieur du talon, une connexion améliorée à la semelle intermédiaire et une plus grande liberté de l'avant-pied. Les principales conclusions scientifiques liées à la capacité du BOA® PerformFit™ Wrap à augmenter les performances comprennent :

STABILITÉ AMÉLIORÉE

- Augmentation de la tenue du talon et de la connexion à la semelle intermédiaire jusqu'à 3%, engendrant un ajustement supérieur et uniforme sans points de pression.
- Amélioration de la stabilité de la cheville jusqu'à 7%, améliorant la stabilité, l'uniformité et le contrôle.

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DE L'ENDURANCE :

- Vitesse de déplacement, jusqu'à 1,5% plus rapide avec le même niveau d'effort.
- Changement de direction, jusqu'à 9% plus efficace, permettant des accélérations et des décélérations rapides.

ECRASÉ, CONGELÉ, IMMÉRGÉ – VOUS L'AVEZ IMAGINÉ, NOUS L'AVONS TESTÉ.

Chaque élément du BOA® Fit System est conçu selon des normes de solidité précises et fabriqué dans une usine à la pointe de la technologie, ce qui nous permet d'affirmer en toute confiance : « Où que le travail vous mène, nous ne vous laisserons pas tomber. En fait, nous vous le garantissons. »

THE BOA® LIFETIME GUARANTEE

Le système BOA® Fit System est garanti pour la durée de vie du produit dans lequel il est intégré.

SCANNER POUR VISITER **BOAFIT.COM** ET EN APPRENDRE PLUS SUR L'INTÉRÊT DU MAINTIEN





Préventica

Pour un monde [du travail] meilleur

SANTÉ, SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

SE RENCONTRER

STRASBOURG

18 > 20 JUIN

LYON

08 > 10 OCT.

SE CONNECTER

Webinars, Magazine
Annuaire, Podcasts

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

[preventica.com](https://www.preventica.com)

Code invitation : SL6

[ECHANGES] ET [INSPIRATIONS]

Depuis 25 ans, Préventica vous offre toutes les ressources pour l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail dans votre entreprise.

Nous vous accompagnons au quotidien grâce à une offre exceptionnelle de contenus en ligne, et par l'organisation de deux événements chaque année.

www.preventica.com



Getty Images

management juridique

management

métier préventeur	p. 66
en pratique	p.68
boîte à outils	p. 70

juridique

actus	p. 72
cas juridique	p. 73
veille juridique	p. 74

management métier préventeur



Photos: Getty Images

SST ET PRÉVENTION

Ce qui va changer en 2024

Mise en place du passeport prévention, Duerp et son portail numérique, rayonnements ionisants... le point sur ce qui va changer – et pourrait changer – en matière de santé et sécurité au travail cette année.

Premier changement attendu, la mise en place du portail numérique, introduit par la loi santé au travail du 2 août 2021, sur lequel devra être déposé le Duerp ou Document unique d'évaluation des risques professionnels. Ce portail devait être disponible à compter du 1^{er} juillet dernier. Sa mise en ligne a été retardée sans que les pouvoirs publics n'expliquent ce report. Certains experts pensent que c'est tout simplement dû à certains aspects techniques. Rappelons, par exemple, que l'accès à ce portail devra être sécurisé par une procédure d'authentification. En attendant qu'il soit officiellement lancé, les employeurs et leurs préventeurs vont devoir continuer à garder, pendant quarante ans, les versions successives de leur DU au sein même de l'entreprise, sous la forme d'un document papier ou numérique.

LE PASSEPORT DE PRÉVENTION

Créé lui aussi par la loi santé de 2021, le passeport prévention connaît également des retards à l'allumage : sa mise en place était initialement prévue pour

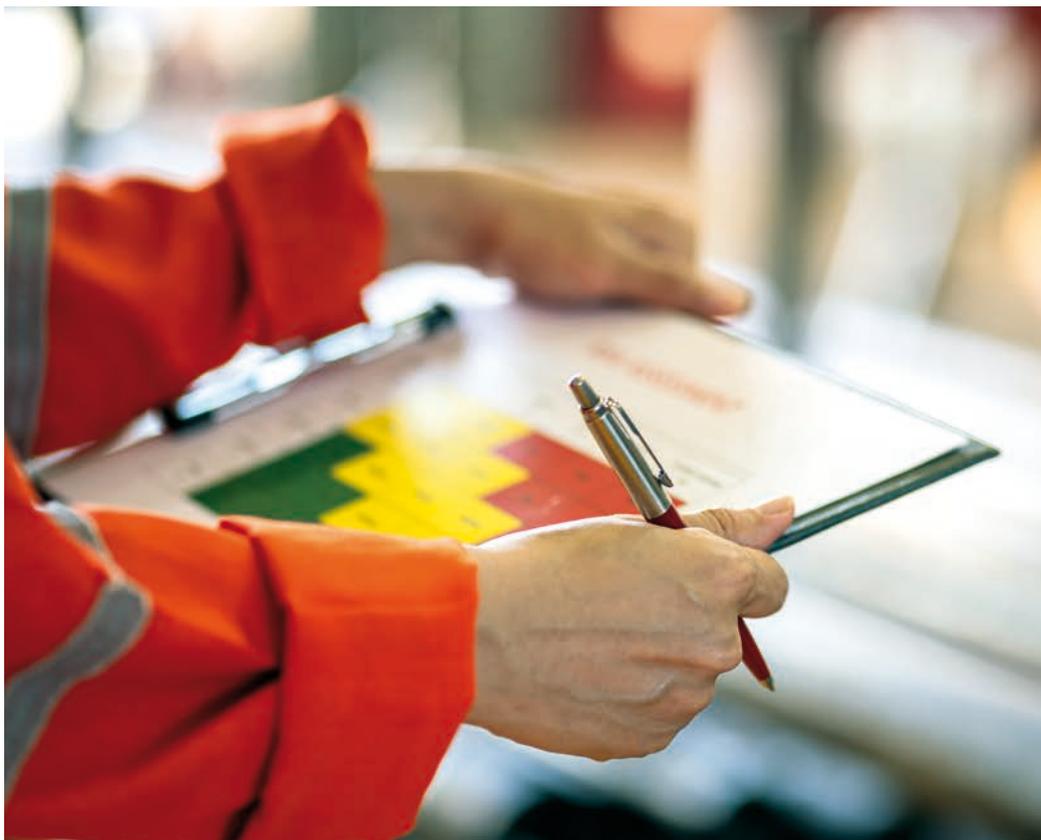


À RETENIR

Dématérialisation du DU : les doléances du patronat semblent avoir convaincu les inspecteurs de l'igas qui proposent d'enterrer cette mesure de la loi Lecocq.

octobre 2022. Rappelons que le passeport prévention doit permettre d'améliorer la traçabilité et la gestion des formations des travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail afin de prévenir les risques professionnels » et de regrouper les attestations, certificats et diplômes obtenus par un travailleur dans le cadre de formations SST. Il s'adresse à trois publics distincts :

- > Les travailleurs et demandeurs d'emploi pourront activer s'ils le souhaitent la visualisation de leur passeport de prévention. Ils pourront ensuite le compléter tout au long de leur carrière et le valoriser auprès de leur employeur ou recruteur. Ils pourront bénéficier d'informations sur leurs droits et leurs acquis en termes de formation en matière de santé et de sécurité au travail.
- > Les employeurs auront accès à une interface dédiée leur permettant de déclarer et de centraliser toutes les formations en santé et sécurité au travail dispensées à leurs salariés, ainsi que des services associés pour améliorer leur suivi.
- > Les organismes de formation auront également accès à une interface dédiée leur permettant de saisir les formations qu'ils auront dispensées dans le domaine.



À RETENIR

Passport prévention
On annonce pour 2024, la possibilité pour les employeurs, organismes de formation et titulaires de déclarer les attestations, certificats et diplômes obtenus dans le cadre des formations en SST suivies par le titulaire du passeport.
> Pour en savoir plus : <https://passeport-prevention.travail-emploi.gouv.fr/>



EN SAVOIR PLUS

Rayonnements ionisants
Mis en place par la loi du 2 août 2021, le renforcement de la protection des salariés exposés aux rayonnements ionisants et ses modalités ont été définis par plusieurs décrets, dont certains devraient entrer en vigueur cette année ou en 2025.

Depuis mai dernier, le site dudit passeport permet d'accéder à certaines fonctionnalités. Par exemple, un salarié peut le consulter. Il peut aussi partager, sous la forme d'une attestation de prévention, les informations contenues dans son passeport avec son employeur. Cela dit, on attend toujours l'ouverture du passeport prévention pour les employeurs et les organismes de formation. Cette ouverture est annoncée pour 2024...

RAYONNEMENTS IONISANTS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la protection des salariés exposés aux rayonnements ionisants est entrée dans une nouvelle phase. En effet, sont désormais en vigueur de nouvelles règles concernant le suivi individuel renforcé du travailleur exposé aux rayonnements ionisants. Désormais, pour pouvoir procéder à ce suivi, le médecin du travail ainsi que les professionnels de santé placés sous son autorité devront suivre une formation spécifique préalable sur les risques liés aux rayonnements ionisants. ■

Réchauffement climatique : bientôt une loi ?

La proposition de loi n° 1587 a pour objectif d'adapter le Code du travail aux conséquences du réchauffement climatique. Elle prévoit, par exemple, d'interdire de soumettre un travailleur à une activité en cas d'activation du niveau 4 de vigilance météorologique (rouge). Certaines professions, définies par décret, pourraient être exclues du domaine d'application de cette loi.
www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b1587_proposition-loi#



Getty Images

POSTES AMÉNAGÉS **Gestion du taux de fréquence ou démarche responsable?**

Certaines entreprises enregistrant un accident du travail avec arrêt proposent à la victime un poste aménagé qui consiste à lui faire faire de nouvelles activités compatibles avec ce que le salarié peut encore faire par rapport à son emploi « normal ».

Deux approches existent. La première a pour seul objectif de faire baisser le taux de fréquence avec arrêt des accidents du travail dans l'entreprise. Cet indicateur est celui communément utilisé par les entreprises dans leur communication en matière de SST. C'est une source de comparaison et l'intérêt des entreprises est de communiquer sur des taux les plus faibles possibles, indépendamment de l'impact de ce taux sur les cotisations patronales à la branche accident du travail et maladies professionnelles (AT/MP). Les postes aménagés sont donc proposés quasi systématiquement sans trop regarder l'adéquation entre les activités et le handicap temporaire du salarié. Le salarié victime est de surcroît souvent transformé en salarié coupable: il comprend dès lors que son intérêt vis-à-vis de son entreprise est d'accepter le poste aménagé... La seconde consiste à ne pas accepter que les conséquences d'un événement que l'on n'a pas su éviter soient prises en charge et financées par le système assurantiel, « la communauté ». C'est donc l'entreprise qui assume seule les conséquences de l'accident. Dès lors, elle devra notamment mettre en place une politique de « maintien dans l'emploi » afin de conserver au travail, lorsque c'est possible, le salarié victime de l'évènement. Même si cela, en première approche, doit



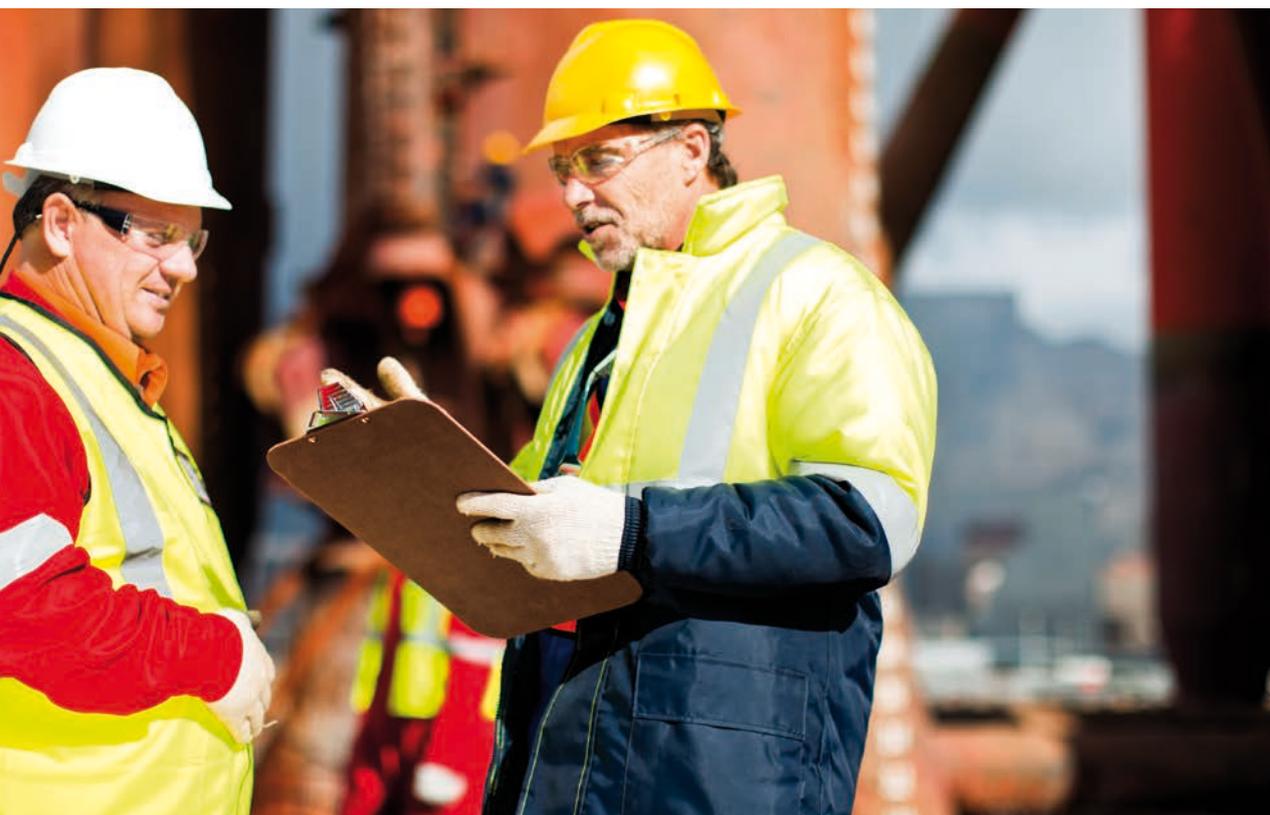
À RETENIR

L'entreprise responsable n'accepte pas que les conséquences d'un événement qu'elle n'a pas su éviter soient prises en charge et financées par le système assurantiel, c'est-à-dire « par la communauté ». D'où une politique de maintien dans l'emploi.

coûter à l'entreprise. Dans cette seconde approche, l'entreprise exerce alors pleinement sa responsabilité sociétale. Les entreprises qui ont une politique de maintien dans l'emploi s'écartent de la droite de proportionnalité (voir encadré). Leur taux de fréquence est plus faible qu'attendu comparé à leur taux de gravité. Ceci s'explique par le fait que pour les accidents peu graves, il y a maintien dans l'emploi et donc pas d'AT avec arrêt et pas de gravité. Seuls les accidents importants où il n'est pas possible de maintenir le salarié dans l'emploi font l'objet d'une déclaration avec arrêt et donc d'une gravité.

LES POINTS CLÉS D'UNE POLITIQUE DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Ce type de politique est un excellent sujet de négociation avec les partenaires sociaux pour le traduire à travers un accord collectif qui renforcera l'adhésion du plus grand nombre quant à son aspect acceptable et éthique. La réussite de la démarche repose sur l'existence préalable d'un champ de la prévention structuré, pérenne, avec le retour d'expérience comme terme de bouclage incontournable. Le premier objectif non négociable est de garantir la santé et la sécurité du salarié pour lequel on recherche un poste aménagé. Et par voie de conséquence la sauvegarde des droits du salarié si, malgré tout, l'arrêt doit être envisagé. Ce n'est pas lorsque l'accident survient que la démarche



EN SAVOIR PLUS

Relation entre fréquence des accidents et gravité
Il est démontré par les résultats des entreprises qu'il y a une relation entre le taux de fréquence avec arrêt des accidents du travail et leur taux de gravité. Plus il y a d'accident avec arrêt et plus ils sont graves. Autrement dit, plus le taux de fréquence est élevé et plus le taux de gravité est élevé. Une droite de proportionnalité est même mise en évidence lorsque l'on suit le résultat d'un panel d'entreprises en fréquence et gravité des accidents avec arrêt.

se met en place. Elle doit être connue, expliquée, et donc communiquée très en amont à tous les acteurs: salariés, comité social et économique, médecine du travail, médecine de contrôle. Sans oublier les médecins traitants qui gagnent à être informés, dès la politique mise en place par l'entreprise, de la façon dont cette politique a été élaborée, des objectifs poursuivis, et du rôle des acteurs, au nombre desquels le médecin traitant dans l'atteinte de ses objectifs. Le lien important entre la médecine du travail et les médecins traitants est ici à souligner.

LES ACTEURS POUR ÉLABORER UNE POLITIQUE DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

L'employeur, évidemment, est souvent représenté par son DRH lorsqu'il existe. Mais aussi par le médecin du travail et les représentants du personnel. Si tous ces acteurs apposent leur signature sur un accord collectif, cela signifie que le contenu de cet accord est acceptable et que, compte tenu du rôle, missions et postures de chacun, l'éthique sera au rendez-vous. Une telle politique se traduit notamment par un processus de « maintien dans l'emploi », lequel doit nécessairement commencer par l'accord formel du salarié à dérouler la suite du processus. Processus qui devra intégrer un contrôle pour vérifier que le résultat atteint par le suivi de ce processus est acceptable et durable à la fois pour le salarié bien sûr, ses collègues de travail, et également pour l'entreprise. Quand une telle politique existe, il y a un point à ne surtout jamais oublier: lorsque le processus de maintien dans l'emploi est activé, c'est qu'un événement a lieu! L'entreprise devra étudier cet événement et mettre en place les actions nécessaires pour éviter sa reproduction. ■

Quotas de salariés handicapés

La législation française impose aux entreprises d'avoir un quota de salariés handicapés. Pour ce faire, les entreprises s'organisent pour offrir des activités en adéquation avec le handicap définitif de salariés qu'elle se propose d'embaucher. Pourquoi cette réflexion ne vaudrait que pour les salariés avec des handicaps définitifs? Pourquoi une même approche n'est pas déployée pour des salariés souffrant de handicaps temporaires? Que ces handicaps soient liés à des événements de la vie ou à des événements survenus au travail.

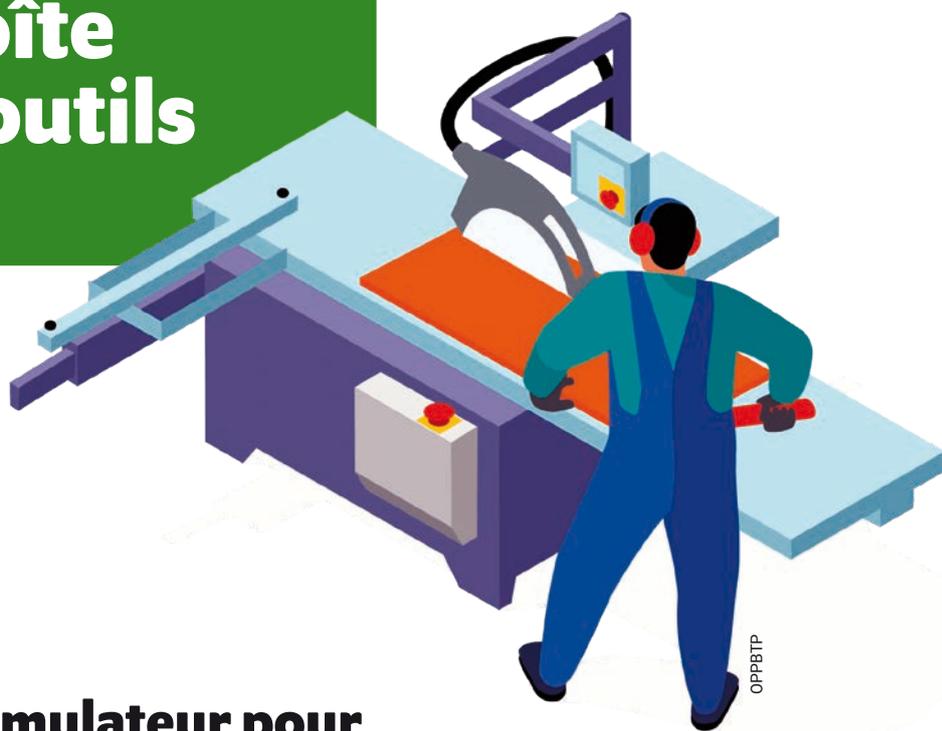
“ CE N'EST PAS LORSQUE L'ACCIDENT SURVIENT QUE LA DÉMARCHE SE MET EN PLACE, ELLE DOIT ÊTRE CONNUE, EXPLIQUÉE, ET DONC COMMUNIQUÉE TRÈS EN AMONT À TOUS LES ACTEURS.

Dominique Vacher, président de DVConseils.



management

boîte à outils



OPPBTB

SST

Un simulateur pour les expositions aux poussières de bois

Environ 444 200 salariés déclarent être exposés aux poussières de bois dans le cadre de leur travail*. Or, ces particules peuvent être à l'origine de problèmes de santé allant de la simple atteinte cutanée au développement de cancers des sinus ou des fosses nasales. Pour réduire l'exposition des salariés aux poussières de bois, l'OPPBTB et le FCBA ont lancé, l'année dernière, un simulateur en ligne, accompagné d'un guide complet d'utilisation « Poussières de bois - Évaluez le risque d'exposition dans votre atelier ». Pour aller plus loin, l'OPPBTB et le FCBA, avec le soutien du Codifab, mettent à disposition des entreprises une nouvelle version du simulateur intégrant des fonctionnalités supplémentaires. Ainsi, le simulateur en ligne permet désormais de :

- > Créer un compte utilisateur afin de sauvegarder sa simulation et l'historique des données saisies.
- > Obtenir une cartographie de l'atelier avec report sur plan des classes d'émissivité des procédés, selon le code couleur de la méthode fourni dans le guide.
- > Proposer des actions d'amélioration adaptées aux données saisies par l'entreprise, qu'elles soient techniques, organisationnelles ou humaines.
- > Accéder à des ressources documentaires en lien avec les actions proposées, qui soient utiles à l'entreprise.

*Enquête Sumer 2017.

<https://simulateur.preventionbtp.fr/>



#L'essentiel sur

TRAVAIL DE NUIT
Comprendre les effets sur la santé

TRAVAIL DE NUIT COMPRENDRE SES EFFETS SUR LA SANTÉ

Quels sont les effets du travail de nuit sur les rythmes biologiques de l'organisme? Comment affecte-t-il le sommeil et la santé des salariés? Une nouvelle vidéo de l'INRS présente toutes les clés pour mieux comprendre et mieux prévenir les risques professionnels liés au travail de nuit.

<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=Anim-387>



10 idées reçues
sur les exosquelettes

SST 10 IDÉES REÇUES SUR LES EXOSQUELETES

L'INRS a publié une brochure pour aider les chefs d'entreprise à mieux comprendre le fonctionnement des exosquelettes et les conséquences de leur utilisation sur la santé et la sécurité de leurs salariés.

Ce document propose, en dix idées reçues, de faire le tri entre croyances et connaissances actuelles :

- > « Les exosquelettes sont tous des robots ».
- > « Les exosquelettes sont la solution contre les risques de troubles musculo-squelettiques ».
- > « Les exosquelettes limitent les efforts physiques ».
- > « Les exosquelettes augmentent la force du salarié ».
- > « Les exosquelettes conviennent à tous les salariés ».
- > « Les exosquelettes ne présentent aucun risque pour les salariés ».
- > « Les exosquelettes sont adaptés à toutes les situations de travail ».
- > « Les exosquelettes sont immédiatement utilisables en situation de travail ».
- > « Les exosquelettes améliorent la productivité ».
- > « Les exosquelettes sont des équipements de protection individuelle ».

<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206295>

OPPBTB



Dreeets Grand Est

SST UN GUIDE POUR LES VICTIMES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreeets) du Grand Est a publié un guide, gratuit et disponible en ligne, destiné aux victimes d'accidents du travail. Ce guide, composé de neuf fiches pratiques, donne la définition d'un accident du travail et aborde les sujets suivants : les conséquences sur le contrat de travail, la visite de reprise, l'attestation de suivi et l'avis d'aptitude ou d'inaptitude, l'obligation de reclassement, le licenciement et ses indemnités, les enquêtes liées à l'accident du travail et le rôle des différents intervenants, la notion de faute inexcusable, etc.
<https://grand-est.dreeets.gouv.fr/Un-guide-pour-les-victimes-d-accidents-du-travail>



OPPBTP

PRÉVENTION CHALLENGE « 100 MINUTES POUR LA VIE » DE L'OPBTP

Comme chaque année, l'OPPBTP reconduit son challenge national « 100 minutes pour la vie » à destination des futurs professionnels du BTP. Il se déroulera du 15 janvier au 9 février 2024. Objectif : « Interpeller les jeunes sur la prévention des risques de façon originale et ludique grâce à l'application smartphone ». Pour cette édition 2024, le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est partenaire du challenge. Il organisera la finale qui se déroulera lors des journées de l'innovation pédagogique qui auront lieu du 26 au 28 mars 2024 à Arras (Pas-de-Calais.). En trois éditions, plus de 44 000 apprentis et élèves ont déjà été sensibilisés.

EPI

Un outil de l'INRS pour évaluer le confort des bouchons d'oreilles

L'INRS propose un nouvel outil d'évaluation du confort des bouchons d'oreilles. Il vise à sensibiliser les salariés au risque bruit et à l'importance du choix d'une protection appropriée. L'outil vient aussi en aide aux acteurs de la prévention (responsables HSE, médecins du travail, ergonomes, etc.) dans le choix des bouchons d'oreilles. Cet outil permet de :

- > recueillir le ressenti des salariés sur les bouchons d'oreilles : confort physique (gêne, douleur, irritation), fonctionnel (efficacité, protection, facilité d'utilisation, nettoyage, utilité), acoustique (réduction du bruit, perception des sons), psychologique (confiance, sensations, habitude, isolement, satisfaction).
- > comparer plusieurs modèles de bouchons d'oreilles ou d'évaluer le confort d'un seul modèle pour voir s'il est adapté aux métiers de l'entreprise.

<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil124>



Getty Images



Getty Images

BTP PONTS : UN GUIDE POUR INTERVENIR EN SÉCURITÉ

Compte tenu de la diversité des risques liés à l'entretien des ponts, l'OPPBTP publie un guide pour réaliser les travaux d'entretien des ponts en sécurité. À destination des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des entreprises en charge de travaux de réparation et d'entretien des ponts, ce document présente, pour chaque type de pont, les travaux les plus courants listés ainsi que les points de vigilance et les moyens de prévention/protection à mettre en place. Parmi ces travaux, on retrouve par exemple les travaux d'étanchéité, de parement, de décapage, d'augmentation de la capacité ou encore des travaux sur le tablier et les pylônes ou les appuis.

<https://www.preventionbtp.fr>

management

**actus
juridiques**



Getty Images

AT/MP Les souffrances physiques et morales ouvrent droit à une réparation distincte

La Cour de cassation a rappelé qu'un salarié victime d'une faute inexcusable peut bénéficier d'une réparation du préjudice causé par les souffrances physiques et morales induites.

Dans un arrêt du 28 septembre, la deuxième chambre civile de la Cour de cassation rappelle que la victime d'une faute inexcusable peut prétendre à la réparation du préjudice causé par les souffrances physiques et morales que la rente ou l'indemnité en capital n'ont pas pour objet d'indemniser.

L'ABSENCE DE PRÉJUDICE PROFESSIONNEL

Pour échapper au versement d'une indemnisation supplémentaire, l'employeur avait tenté d'argumenter autour de l'absence de préjudice professionnel. Il estimait, en effet, que la victime étant déjà à la retraite depuis plusieurs années lors de l'apparition de la maladie, son affection n'avait pu avoir aucune incidence professionnelle.

Ainsi, la rente qui lui était versée au titre de la maladie indemnisait donc nécessairement son déficit fonctionnel permanent.



À RETENIR

Le gouvernement entend revenir sur ce revirement de jurisprudence à travers l'article 39 du PLFSS pour 2024.

LE RAPPEL DE LA POSITION DE LA COUR DEPUIS SON REVIREMENT

La Cour de cassation rappelle le principe dégagé lors de son revirement de jurisprudence du 20 janvier 2023 : la rente ou l'indemnité en capital versée à la victime d'un AT/MP ne répare pas le déficit fonctionnel permanent. Ainsi, la victime d'une faute inexcusable peut prétendre à la réparation du préjudice causé par les souffrances physiques et morales endurées que la rente ou l'indemnité en capital n'ont pas pour objet d'indemniser.

La Cour approuve les juges du fond d'avoir retenu que :

- > l'existence de souffrances morales est déduite de la conscience qu'avait la salariée de sa perte totale d'autonomie jusqu'à son décès prématuré dont elle a redouté la survenue et son sentiment d'injustice en raison du lien entre la maladie et son activité professionnelle ;
- > la nature de la pathologie, particulièrement douloureuse, les soins chimiothérapeutiques, les hospitalisations subies, la dyspnée sévère et l'altération de son état général justifient l'indemnisation accordée au titre des préjudices physiques. ■

Obligation de sécurité de l'employeur et imprudence du salarié

PAR M^{ME} EMMANUELLE POHU,
AVOCATE AU BARREAU DE LYON
www.cde-avocats.fr

ARRÊT DE LA CHAMBRE SOCIALE
DE LA COUR DE CASSATION,
DU 15 NOVEMBRE 2023, N° 22.17-733



LES FAITS :

Un salarié se voit confier par son employeur, une association, la responsabilité d'un programme d'éducation à Haïti. Quelques semaines après son arrivée sur place, le salarié contracte une maladie tropicale, l'ambiasse, due à une mauvaise filtration de l'eau de ville qu'il avait bue. Le salarié est placé en arrêt maladie du mois de septembre 2012 au mois d'avril 2013. Il est rapatrié seulement le 11 octobre 2012, et sera déclaré apte à une reprise le 8 juillet 2013 puis licencié le 24 juillet 2013 pour faute grave. Le salarié saisit le conseil de prud'hommes, notamment pour manquement de son employeur à son obligation de sécurité. Le conseil de prud'hommes puis la cour d'appel rejettent ses demandes. Il forme un pourvoi en cassation.

LA DÉCISION :

La Cour de cassation casse l'arrêt d'appel. Elle retient, au visa des articles L. 4121-1 du Code du travail et 455 du Code de procédure civile, d'une part, que les motifs retenus par la cour d'appel, à savoir que le salarié avait manqué à son obligation de prudence élémentaire, sont impropres à établir que l'employeur a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de son salarié, et d'autre part, que la cour d'appel aurait dû examiner le moyen soulevé par le salarié selon lequel l'employeur n'aurait pas fourni un matériel conforme et ne lui aurait pas apporté d'aide ou assistance ni organisé son rapatriement.

LA MOTIVATION :

La Cour de cassation rappelle les dispositions de l'article L. 4121-1 du Code du travail, selon lequel l'employeur, tenu d'une obligation de sécurité envers les salariés, doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Elle rappelle également qu'il ne méconnaît pas cette obligation s'il justifie avoir pris toutes les mesures prévues par les articles L. 4121-1 et L. 4121-2 du Code du travail. Il appartient donc aux juges du fond de vérifier que l'employeur a bien pris toutes les mesures nécessaires à assurer la sécurité

et la santé de ses salariés. La Cour de cassation rappelle en outre que l'imprudence du salarié n'exonère ni l'employeur de son obligation de sécurité, ni les juges du fond de la vérification des mesures prises par l'employeur à ce titre.

LE COMMENTAIRE :

La santé et la sécurité des salariés sont des sujets cruciaux, traités dans le Livre IV du Code du travail. L'employeur est soumis à une obligation de sécurité qui le contraint à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. La jurisprudence a pu ériger cette obligation en une obligation de résultat, aujourd'hui obligation de moyens renforcée. L'employeur peut donc démontrer qu'il a satisfait à son obligation de sécurité en justifiant des mesures qu'il a pu mettre en place pour prévenir un dommage. Par contre, l'employeur ne peut pas se retrancher derrière une imprudence du salarié ou l'acceptation d'un risque par le salarié. L'article L. 4122-1 du Code du travail impose pourtant au salarié de prendre soin de sa propre santé et sécurité, et de celles de ses collègues. Pour autant, la Cour de cassation retient que cette obligation du salarié n'affecte pas le principe de responsabilité de l'employeur. Ainsi, les juges du fond ne peuvent se contenter de se référer à un manquement du salarié à son obligation de prudence ou à une faute de sa part, pour écarter un manquement de l'employeur à son obligation de sécurité. C'est ce que rappelle la Cour de cassation dans le présent arrêt. La cour d'appel avait souligné que le salarié avait manqué à une obligation de prudence élémentaire en consommant l'eau de la ville de Haïti alors qu'il est notoire que cette eau n'est pas potable et qu'il convient de boire de l'eau en bouteille. Ce manquement du salarié ne peut être la seule cause exonératoire de la responsabilité de l'employeur.

La cour d'appel aurait dû vérifier si l'employeur avait pris les mesures nécessaires pour que son salarié consomme une eau sans danger. Dans le cas d'un salarié expatrié, cette obligation de sécurité de l'employeur ne se limite pas au lieu et au temps de travail mais s'étend à l'ensemble du cadre de vie du salarié, professionnel et personnel.

En effet, le lieu de vie personnel est induit par l'exécution du contrat de travail à l'étranger. Ici, le salarié reprochait à son employeur de mauvaises conditions de travail et d'hébergement, et de lui avoir fourni un matériel de filtration de l'eau défectueux. Il invoquait également une absence d'aide et d'assistance de la part de son employeur, une fois la maladie contractée. La cour d'appel aurait dû se prononcer sur ces manquements invoqués par le salarié et vérifier si l'employeur pouvait justifier de mesures prises sur ces sujets. Ce qu'elle n'a pas fait et ce pour quoi elle est sanctionnée par la cassation de son arrêt. ■



LES POINTS CLÉS

L'imprudence du salarié ne suffit pas à exonérer l'employeur de son obligation de sécurité.

Les juges du fond doivent vérifier si l'employeur a lui-même respecté son obligation de sécurité.

L'employeur en justifie par les mesures prises pour assurer la santé et la sécurité du salarié.

management

actus juridiques

Photos : Getty Images



SST

Déclarations des salariés sur le C2P : la date limite approche !

Dans une information publiée le 27 novembre, l'Assurance maladie rappelle que les employeurs doivent déclarer les salariés exposés aux risques professionnels pris en compte par le Compte professionnel de prévention (C2P) au plus tard lors de leur DSN (déclaration sociale nominative) de janvier 2024, émise au titre de la paie de décembre. Elle doit ainsi être transmise le 5 janvier pour les entreprises mensualisées soumises à cette échéance et avant le 15 janvier pour les autres. Cette obligation concerne les salariés qui relèvent du régime général ou agricole, avec un contrat de droit privé supérieur ou égal à un mois et dont le contrat est encore en cours à la fin de l'année civile.

Les facteurs de risques concernés sont :

- > le travail en milieu hyperbare ;
- > le travail en équipe successives alternantes ;
- > le travail de nuit ;
- > le travail répétitif, dans le bruit ou encore dans des températures extrêmes.

Rappelons qu'en application de la loi du 14 avril 2023, les seuils des facteurs « travail de nuit » et « travail en équipes successives alternantes » ont été modifiés.

Conditions de travail

Le repos hebdomadaire pourra être temporairement suspendu pendant les JO 2024

En plus de la dérogation temporaire au repos dominical, une possibilité de suspension du repos hebdomadaire lors des Jeux olympiques 2024 est désormais prévue par un décret du 23 novembre, paru, vendredi, au Journal officiel.

Le texte étend, du 18 juillet au 14 août 2024, la dérogation au repos hebdomadaire prévue à l'article L. 3132-5 du Code du travail « aux établissements connaissant un surcroît extraordinaire de travail pour les besoins de captation, de transmission, de diffusion et de retransmission des compétitions organisées dans le cadre des Jeux olympiques de 2024 ainsi que pour assurer les activités relatives à l'organisation des épreuves et au fonctionnement des sites liés à l'organisation et au déroulement des Jeux olympiques ».

Conformément au Code du travail, cette suspension ne pourra advenir que maximum deux fois dans le mois et les heures de travail accomplies durant les jours de repos seront considérées comme des heures supplémentaires. Le décret précise également qu'un repos compensateur au moins égal à la durée du repos suspendu devra être accordé

aux salariés concernés immédiatement après la période précitée, à savoir après le 14 août. Si une dérogation au repos hebdomadaire est autorisée, cela ne dispense pas les employeurs de respecter les durées maximales de travail.

JO du 24 novembre 2023



Taux AT/MP

Les majorations pour charges générales et pour charges spécifiques sont modifiées

Afin de maintenir le caractère incitatif à la prévention de la tarification AT/MP, les règles de détermination des majorations M2 et M3 affectées au taux brut pour la détermination du taux net de cotisation AT/MP sont remaniées. Un décret du 6 novembre modifie deux des majorations affectant le taux brut AT/MP. Pour rappel, afin de calculer le taux net individuel de l'établissement, le taux brut est affecté de trois majorations différentes, mutualisées et fixées annuellement par voie réglementaire auxquelles s'ajoute une majoration pour financer le départ anticipé à la retraite pour pénibilité au travail avérée. Il existe ainsi quatre

majorations (CSS, art. D. 242-6-9).

La M1, pour accident de trajet.

Elle correspond à la couverture des accidents de trajet.

La M2, pour charges générales. Elle est destinée à couvrir les frais de rééducation professionnelle et les frais de gestion du fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à alimenter divers fonds spéciaux.

La M3, pour charges spécifiques.

Elle est vouée à la compensation financière des déficits de certains régimes (mines, agriculture, dockers, etc.) et à la couverture du risque constitué par les dépenses inscrites au compte spécial des maladies professionnelles.

La M4, pour pénibilité du travail.

Elle a pour objectif de financer le dispositif de départ anticipé à la retraite pour travaux pénibles par une contribution de la branche accidents du travail et maladies professionnelles de la Sécurité sociale.

Ainsi, la majoration M2 couvre désormais la totalité du montant du versement annuel fait par la branche AT/MP à la branche maladie du régime général pour tenir compte des dépenses supportées par cette dernière au titre des accidents et affections non pris en charge au titre des accidents du travail et des maladies professionnels.

Jusqu'à présent, la majoration M2 ne couvrait que 50 % de ce montant du versement annuel. Les autres 50 % étaient intégrés dans la majoration M3. Passe également de la majoration M3 à la majoration M2, les dépenses correspondant aux compensations interrégimes des articles L. 134-6, L. 134-7 et L. 134-15 du Code de la Sécurité sociale.

La notice du décret précise que ces modifications contribuent à maintenir le caractère incitatif à la prévention de la tarification AT/MP.

Ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

JO du 7 novembre 2023



Conditions de travail

C'est à l'entreprise utilisatrice de prouver le respect des durées maximales de travail

La Cour de cassation, s'appuyant à de nombreuses reprises, sur l'article 1353 du Code civil, a réaffirmé que « la preuve du respect des seuils et plafonds prévus par le droit de l'Union européenne et des durées maximales de travail fixées par

le droit interne incombe à l'employeur ».

Mais que se passe-t-il lorsque c'est un travailleur temporaire qui invoque la violation des durées maximales de travail ? Selon l'article L. 1251-21 du Code du travail, pendant la durée de la mission, c'est l'entreprise utilisatrice qui est responsable des conditions d'exécution du travail et est donc en charge du contrôle de la durée du travail. Logiquement, dans un arrêt du 25 octobre 2023, la chambre sociale en déduit que c'est à elle qu'incombe la preuve du respect des durées maximales de travail. Elle rappelle à cette occasion que le fait pour la cour d'appel de relever qu'aucune des pièces fournies par le travailleur ne permet de retenir la violation par l'entreprise utilisatrice de ces durées maximales ne suffit pas à le débouter de ses demandes. Il faut bel et bien que l'entreprise utilisatrice justifie les avoir respectées.

Smart Action

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Tous les outils pour agir au quotidien



COMPLET

Tout pour mettre en œuvre la réglementation

PRATIQUE

Une information organisée par thème (fiches conseil, outils, base de textes, modèles, tableaux, supports de communication...)

FIABLE

Une newsletter hebdomadaire et une mise à jour permanente

Pour toute information, contactez-nous au 01 40 92 36 36 ou rendez-vous sur www.editions-legislatives.fr/hse



Guide ANNUEL d'Achat

e-securitetravail.fr

Retrouvez plus de prestataires,
leurs équipements et services sur :
e-securitetravail.fr

Si vous souhaitez figurer dans cette rubrique,
merci de nous contacter sur :
info@pic-magazine.fr
ou au 01.45.23.33.78

DÉTECTION GAZ

DRÄGER SAFETY
www.draeger.com

INDUSTRIAL SCIENTIFIC
www.indsci.com

MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com

ERGONOMIE

ADEOS
www.adeos-office.com

BIBUS FRANCE
www.bibusfrance.fr

BIMOS
www.bimos.fr

ERGOFRANCE GROUPE LÖW
www.ergofrance.com

E.T. ERGONOMIE
www.etergonomie.com

GIROFLEX
www.giroflex.com

NOVODESIGN
www.novodesign.fr

PREMIERS SECOURS

CARDIAC SCIENCE FRANCE
www.cardiacscience.fr

DEFIBTECH
www.defibtech.fr



Le professionnel
des Premiers secours
Tél. : 01 39 81 91 61
contact@esculape.fr
www.esculape.fr



FARMOR
www.ifarmor.com

FRANCE NEIR
www.franceneir.com

HUGUES FRANCE DOUCHES DE SECURITE
www.douche-de-securite.fr

PLUM
www.plum.eu

SCHILLER FRANCE
www.schiller.fr

SCHILLER FRANCE
www.schiller.fr

SECURIGAZ DOUCHES
www.securigaz-douches.com

PROTECTION CONTRE LE BRUIT

3M
www.3m.com/fr/securete

ALVIS AUDIO (AB SOLUTIONS)
www.alvis-audio.com

ENVVEA
www.envvea.com

HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com

INTERSON PROTAC
www.interson-protac.com

PELTOR
peltorcomms.3m.com



10 rue Soddy – 94000 Créteil
Tel : 01 55 97 02 65
Fax : 01 55 97 00 53

infos@prodembout.com
www.prodembout.fr

MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com

UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/

PROTECTION DU TRAVAILLEUR ISOLÉ

APPI TECHNOLOGY
appl-technology.com/appl-com-solutions

DEISTER ELECTRONIC
fr.deister.com

MAGNETA
www.magneta.fr

SECURITAS
www.securitas.fr/alert

SYSOCO
www.sysoco.fr

VIGICOM
www.vigicom.fr

PROTECTION ET HYGIÈNE DE LA MAIN

ANSELL HEALTHCARE
www.ansell.eu

DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/

DIFAC
www.difac.com

EDC PROTECTION
www.edc-protection.com

EJENDALS
www.ejendals.com

HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com

LEBON PROTECTION
www.lebonprotection.com

NITREX
www.nitrex.es

ROSTAING
www.rostaing.com

SHOWA BEST GLOVE
www.showabestglove

UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/

PROTECTION ET HYGIÈNE DE LA TÊTE

3M
www.3m.com/fr/securete

ARC PROTEC
www.arc-protec.fr

BEAL
www.beal-planet.com

BOLLE SAFETY
www.bolle-safety.fr

CENTURION
www.centurionsafety.eu/fr/

CleanSpace®

RESPIRATORS

www.cleanspacetechnology.com
sales@cleanspacetechnology.com
Tel: +61 2 8436 4000



reddot award 2016
best of the best

DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/

DRÄGER SAFETY
www.draeger.com

EDC PROTECTION
www.edc-protection.com

ESAB
www.esab.fr

ESSILOR
www.essilor-pro-safety.fr

GROUPE RG
www.groupe-rg.com

GROUPE RG
www.groupe-rg.com

HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com

INFIELD
www.infield-safety.fr

MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com

SURFLEX®
PROTECTION MANUFACTURER

VICTOIRE ET COMPAGNIE

2 TER place de la paix
59420 Mouvaux

Tel: +33972459960

contact@surflex.fr
www.surflex.eu

UNIVET FRANCE
www.univet-optic.com

UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/

WUITHOM
www.wuithom.fr

PROTECTION ET HYGIÈNE DES PIEDS

ABEBA
www.abeba.com

BEKINA
www.bekina.be

DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/

DICKIES
www.dickiesworkwear.com/fr

DIFAC
www.difac.com

DIVISION ANATOMICOS
www.dian.com
GROUPE JLF
www.jlf-pro.com
HAIX FRANCE
www.haix.fr
JALLATTE
www.jallatte.fr/fr/
KIPLAY
www.kiplay.com
LEMAITRE SECURITE
www.lemaitre-securite.com
NETCO SAFETY
www.netcosafety.com
PARADE
www.parade-protection.com



PUMA SAFETY
PUMA ISM HEINRICH KRÄMER
 Jérôme Bobinet
 Tél. : 0033-699390407
j.bobinet@ism-europa.de
www.puma-safety.com

TIGER GRIP
www.tigergrip.com
TIMBERLAND PRO
www.timberlandpro.fr
UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/

TRAVAIL EN HAUTEUR

AUDINNOV
www.audinnov.fr
CAMP
www.camp-France.fr
COURANT CORDES
www.cordescourant.com
COVEPRO
www.covepro.fr
DANI ALU
www.danialu.fr



GARDE-CORPS, LIGNES DE VIE, MOYENS D'ACCÈS
ZAC du Baconnet – 298 Allée des Chênes 69007 Montagny
 Tél. : 04.72.30.09.90
info@ajuva.fr
www.ajuva-safety.com

GANTS



Concepteur & fournisseur d'EPI de la tête aux pieds
 555 rue de la Dombes - 01700 MIRIBEL
 T : +33 (0)4 72 26 23 23
contact@coverguard-safety.com

DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/

ÉPICURE
www.EPICure-protection.com
FORTAL
www.fortal.fr
FRENEHARD & MICHAUX
www.frenehard-michaux.fr
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com



689, Chemin du Buclay
 38540 Heyrieux
 Tél. : 04 72 48 78 27
info@kratossafety.com
www.kratossafety.com

MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com



PETZL DISTRIBUTION
 ZI Crolles, Cidex 105 A
 38920 Crolles
 Tél. : 04 76 92 09 00
info@petzl.fr
www.petzl.com

PROTECMAN
www.rodeostop.com
TRIAx
www.triax-securite.com

WORKWEAR

3M
www.3m.com/fr/secure



150, ancienne route de Beaujeu Gleizé - BP 90421
 69653 Villefranche-sur-Saône Cedex
 Tél. : 04 74 62 47 00
 Fax : 04 74 62 49 99
contact@cepovett.com
www.cepovett-safety.com

CHATARD - ROAN'PANCHOS
www.roanpanchos.fr



CODUPAL
 9, rue de Picardie - 60190 Arsy
 Tél. : 03 44 92 10 10
www.codupal.fr
info@codupal.fr

DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr
DUPONT PERSONAL PROTECTION
www.ddp-europe.fr
EDC PROTECTION
www.edc-protection.com
ELIS
www.elis.com/fr/
ESAB
www.esab.fr



Yves Muzit
 Tél. : 06.33.19.25.45

GUY COTTEN
www.guycotten.com
HELLY HANSEN
www.hellyhansen.com
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com



SHOWROOM FRANCE
 69400 Villefranche-sur-Saône
 Tel 01 70 83 24 50
sales.fr@mascot.dk
www.mascot.fr

PAUL BOYE
www.paulboye.fr
SAS KIPLAY
www.kiplay.com
SEGETEX-EIF
www.segetex-eif.com
SERENA GROUP
www.serena-group.net
SIOEN
www.sioenapparel.com/FR/
SNICKERS WORKWEAR
www.snickersworkwear.fr
T2S
www.t2s.fr
TIMBERLAND PRO
www.timberlandpro.fr

DÉTECTION GAZ

DRÄGER SAFETY
www.draeger.com
OBJECTIF PREVENTION
www.objectif-prevention.fr

MANUTENTION LEVAGE

IMS - INTER MANUTENTION SYSTÈME
www.imsmanut.com

QUALITÉ DE L'AIR

AWITECH
www.awitech.fr
CORAL SPA
www.coral.eu

ENVVEA
www.envvea.com

HYGIÈNE NETTOYAGE

DEB ARMA
www.debgroup.com/fr
PRODENE KLINT
www.prodene-klint.com
TICKET CLEAN WAY
www.ticket-clean-way.fr
TORK – GROUPE SCA
www.tork.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CODUPAL
www.codupal.fr
DRÄGER SAFETY
www.draeger.com
GP2R
www.gp2r.fr
OBJECTIF PREVENTION
www.objectif-prevention.fr

DISTRIBUTEURS EPI

ANFIDIS
www.anfidis.fr



ici le meilleur stock pour vos EPI
01 73 73 40 33
champion-direct.com

DESCOURS & CABAUD
www.descours-cabaud.com
DIFAC
www.difac.com/fr/
DOMPRO
www.dompro.fr
E.P.I. CENTER / PREVENTISTES
www.preventistes.com
FRANCE SECURITE
www.france-securite.fr



communication@groupe-rg.com
 Tél. : 04 72 23 24 30
www.groupe-rg.com

MABEO
www.mabeo-industries.com
OREXAD / OREFI
www.orexad.com
SINGER SAFETY
www.singer.fr/fr/
SOCODA
www.socoda.fr
TECHNI PROTEC
www.techniprotec.com

quoi de neuf ?

que proposent les fabricants ?



2 questions

**RICHARD
DORGNON**

gérant de MKM Couture

TRAVAIL EN HAUTEUR

Dragon : le 1^{er} harnais auto-ajustable du marché

MKM propose Dragon, un harnais qui, grâce à sa technologie brevetée, ne nécessite ni boucles ni réglages.

En 2003, MKM s'était fait connaître en créant la marque Cilao et en lançant le premier baudrier ultralight (mois de 80 g) dont la solidité était alors garantie non plus avec des sangles, mais grâce aux bordures. Depuis, l'entreprise a renforcé sa collaboration avec les utilisateurs des produits, professionnels de la montagne et de l'antichute, pour faire progresser sa R&D et ainsi devenir le spécialiste reconnu des équipements de protection individuelle (EPI) de classe 3. Avec le harnais Dragon, la société innove encore. Ce harnais qui s'enfile comme un short permet de s'affranchir de la fastidieuse et chronophage étape des réglages. Il permet de gagner du temps lors de l'équipement puisqu'il est auto-ajustable à la taille par un jeu d'élastiques rétractables. Le porteur peut donc s'équiper seul en toute sécurité.

1500 KG DE CHARGES

Certifié CE EN 12277, le harnais peut supporter une charge de 1500 kg. Pour compléter l'équipement, MKM Couture propose des longes fabriquées sur mesure en moins de dix jours selon le cahier des charges fourni par le client.

Autres caractéristiques

- Auto Secure System
- Tailles facilement identifiables avec un marquage couleur
- Pontet central avec une protection d'usure, etc.

www.cilao-shop.com

Pouvez-vous nous présenter MKM Couture ?

Implantée au cœur des Alpes, à Annecy, l'entreprise MKM Couture est spécialisée, depuis 1993, dans la conception et la production d'articles techniques et de sécurité et, notamment les EPI de catégorie 3 (harnais, longes, etc.). Nous sommes capables, grâce à notre bureau d'études, de développer à la demande de fabricants d'EPI, et à partir de leurs cahiers des charges, des EPI. Nous concevons, développons et fabriquons aussi nos propres EPI, comme le harnais Dragon, que nous vendons sur catalogue, sous notre marque Cilao.

Quels sont les principaux atouts de votre harnais Dragon ?

Outre le fait qu'il soit auto-ajustable, il est particulièrement léger puisque son poids est inférieur à 70 grammes. Plus léger, il est donc aussi moins coûteux que d'autres solutions sur le marché. Par ailleurs, il est particulièrement résistant et durable, est doté d'une sangle en polyester haute ténacité et jouit de la certification CE EN 12277.



EPI/WORKWEAR

SOLUTIONS POUR LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE CHEZ BLÅKLÄDER

Lors du dernier salon Solutrans, Blåkläder a présenté sa gamme de vêtements conçus pour les secteurs du transport et de la logistique : tenues haute visibilité, tenues multinormes ou encore chaussures de sécurité. Sans oublier des gants tactiles, disponibles en plusieurs versions : non doublés, doublés et haute visibilité. Les gants non doublés sont fins, légers et flexibles. Ils possèdent un col court et le dos des mains est en polyester respirant. En complément, les gants doublés, plus chauds, protègent idéalement son utilisateur dans un environnement hivernal. Blåkläder a aussi présenté sa veste Multinormes (certifiée selon les normes EN 1149-5, EN ISO 11611, EN 13034, EN ISO 20471, EN ISO 11612, IEC 61482-2. ATPV : 11,0 cal/cm²), conçue pour être visible dans toutes les directions et protégeant contre les produits chimiques liquides.

www.blaklader.fr



WORKWEAR

KARAPACE : LA PROTECTION TEXTILE EXTRÊME DE CHAMATEX

La technologie brevetée Karapace, marque de Chamatex Group, associe deux innovations textiles. Matryx : le textile haute performance pour les chaussures de sport alliant respirabilité, légèreté et résistance. Racing : le textile ignifuge pour les combinaisons de pilotes assurant résistance au feu, sécurité et respirabilité. Karapace assure ainsi une haute résistance aux flammes et à la chaleur ainsi que des performances extrêmes grâce à un tissage associant des fibres d'aramide avec des filaments para-aramide enduits. Elle permet de faire du zoning pour adapter les propriétés du tissu aux différentes zones du vêtement afin de répondre aux contraintes de la protection et de la sécurité. L'enduction individuelle des fils facilite la respirabilité du textile, un élément essentiel au confort et à la survie des professionnels.

<https://karapace-textile.com/>



PROTECTION DU PIED

HECKEL ÉLARGIT SA GAMME DE RANGERS DE SÉCURITÉ

Heckel élargit son offre de rangers de sécurité en lançant deux nouveaux modèles : Macexlore Brown 3.0 Ranger Inox et Suxceed Offroad Ranger. Ces rangers répondent à un haut niveau d'exigence en matière de confort et de sécurité. En effet, leur tige haute recouvre l'intégralité du pied, de la cheville et de la partie basse du mollet pour un meilleur maintien et assure une protection renforcée contre les chutes d'objets lourds ou les chocs. En cuir pleine fleur huilé hydrofuge (S3) et souple, la tige – qui couvre une plus grande partie de la jambe – limite les risques d'intrusions (pluie, neige, poussière, etc.) et protège le porteur du froid (marquage CI).

www.heckel.fr



EPI

WORKAIR BACK POUR PROTÉGER DOS, COU ET COCCYX

Via sa gamme WorkAir, Dairlab propose un airbag, certifié comme EPI pour la protection des travailleurs intervenant en hauteur. Son nouveau modèle WorkAir Back se caractérise par une protection qui couvre le dos et la colonne vertébrale, et se déploie du cou au coccyx, en cas de déclenchement de l'airbag, en seulement 24 millisecondes. Le WorkAir Back est conçu pour la protection des travailleurs intervenant à des hauteurs qui ne nécessitent pas l'utilisation de dispositifs antichute et dans toutes les situations où la dynamique de la chute se produit principalement vers l'arrière. Il est donc particulièrement indiqué pour les personnes qui travaillent à moins de 2 m de hauteur, comme les électriciens, les peintres, les ouvriers du bâtiment, les tapissiers ou les installateurs d'antennes.

<https://dairlab.com/en/>



quoi de neuf ?

que proposent les fabricants ?



EPC PEINTURE ANTIDÉRAPANTE DE WATCO

Watco présente Epoxy Grip Maxi, une peinture antidérapante offrant une très haute résistance à la glissance.

Cette caractéristique en fait un choix incontournable pour sécuriser divers environnements, qu'ils soient glissants, humides ou huileux. Ses applications sont variées : zones de production, marches, rampes, passerelles, quais de chargement, entrées, sorties, parkings... et toutes les zones exposées aux vibrations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Grâce à ses performances, ce revêtement garantit la sécurité des usagers et contribue à réduire considérablement les risques d'accidents. Cette peinture est conforme à la norme CE EN 1504-2, jouit en outre d'une excellente résistance aux produits chimiques et présente un faible taux de composés organiques volatils (COV) de catégorie A+.

www.watco.fr/



WORKWEAR

LA THERMORÉGULATION SELON CLIM8

Créée en 2016, clim8, membre de Techtera, pôle de compétitivité de la filière textile française, développe des systèmes de thermorégulation intelligente entièrement autonomes. Sa technologie brevetée permet, grâce à de minuscules capteurs thermiques intégrés, de surveiller en temps réel la température de la peau, d'analyser l'environnement, le profil de l'utilisateur et ses besoins spécifiques en fonction de son activité. Sur la base des données recueillies, les éléments chauffants intégrés aux vêtements sur les zones les plus stratégiques vont alors s'activer automatiquement. Ainsi, les vêtements détectent et réagissent en temps réel au corps humain telle une seconde peau, alors que les systèmes concurrents ne vont permettre qu'une sélection fixe de température. Cette année, clim8 a conclu des partenariats avec Modyf et Blåkläder.

<https://myclim8.com/fr/>



PROTECTION DE LA TÊTE

NOUVEAU CASQUE ANTIBRUIT CHEZ PIP

La gamme d'EPI Green Heart de Pip est conçue dans le respect de l'environnement. Le fabricant y utilise des matériaux et des processus de production respectueux de l'environnement. Dans cette gamme, on trouve, par exemple, le casque antibruit Elevate GH, premier casque antibruit fabriqué à partir de matériaux recyclés. Il est disponible en trois modèles :

- > GH-III : SNR 27 dB (GRS - 59 % du poids est constitué de matériaux recyclés)
- > GH-IV : SNR 32 dB (GRS - 66 % du poids est constitué de matériaux recyclés)
- > GH-V : SNR 37 dB (GRS - 54 % du poids est constitué de matériaux recyclés)

Caractéristiques : casque antibruit avec réglage de la longueur, mousse à mémoire de forme extra-douce, surfaces douces et bandeau rembourré, léger et robuste, résiste aux torsions et aux déformations.

www.pipeurope.com



EPC COLONNE LUMINEUSE SÉRIE ESIGN DE WERMA

Qu'elle soit blanche ou noire, la colonne eSIGN, grâce à la modularité électronique associée à la nouvelle génération de leds, permet de réaliser différents modes de signalisation avec plusieurs couleurs, niveaux de luminosité et modèles lumineux – de l'affichage classique des feux de signalisation jusqu'aux réglages entièrement personnalisés.

Son utilisation va du simple avertissement visuel ou de l'alarme optique/acoustique au niveau de matériel ou à la sécurité du bâtiment, en passant par l'affichage de l'état, du niveau de remplissage ou des pannes.

De plus, avec ses deux tailles différentes, l'eSIGN offre une flexibilité maximale : 15 ou 9 segments, avec ou sans sirène, version standard 24 V avec configuration via USB ou avec la technologie IO-Link.

www.werma.com



TRAVAIL EN HAUTEUR

MX5: L'ESCABEAU MULTIFONCTION

Dernier né de la gamme des escabeaux multifonctions, le MX5 de Centaure satisfait tous les besoins d'accès en hauteur sur les chantiers grâce à sa version 5-en-1. Le MX5 intègre cinq fonctions essentielles, interchangeables d'un simple geste: escabeau, échelle d'appui, échelle extensible, rattrapage de niveau et écarteur de mur. Son principal atout réside donc dans sa capacité à changer de configuration en un seul geste, sans le moindre effort pour une hauteur d'accès allant jusqu'à 3,69 m. Cette nouveauté se distingue par une double commande intuitive, permettant un passage fluide d'une fonction à l'autre. Une seconde commande en partie inférieure permet quant à elle d'ajuster la longueur du plan de support pour permettre de s'installer en dénivelés et en décalage d'un mur. Il s'utilise aussi bien en intérieur qu'en extérieur.

www.centaure.fr



WORKWEAR

GAMME 4WAY-STRETCH DE LMA LEBEURRE

La gamme 4Way-Stretch du fabricant français se compose, entre autres, de quatre pantalons: trois pour hommes (Utopie, Solaire, Plasmé) et un pour femme, le modèle Vénus, spécial été. Ce dernier intègre une braguette zip injecté plastique, une ceinture composée de cinq passants + un passant dos large avec réhausse lombaire, différents types de poches (italiennes, cuisse gauche, surpoches...), un support marteau, un renfort bande entrejambe en matière principale, un renfort bas de jambe en Oxford 300D. La gamme 4Way-Stretch, disponible à la vente dès février prochain, comprend aussi deux bermudas pour hommes (Atmosphère et Molécule).

www.lma-lebeurre.com



WORKWEAR

COLLECTION VIVID DE DASSY

Le fabricant belge de vêtements de travail a lancé une ligne de vêtements innovante et durable: sa collection «Dassy ViVid». Il s'agit de sa première collection développée respectueuse de l'environnement. Chaque vêtement contient des matériaux recyclés: le polyester est recyclé et nous utilisons du coton durable avec le label de qualité Better Cotton Initiative. Tous les tissus de la collection sont également sans PFC. Et trois hauts sont même fabriqués à partir de matériaux 100 % recyclés. Cette collection se caractérise aussi par un tissage solide et indéchirable, le ripstop, et la technologie «engineered fit», qui procure au porteur une grande liberté de mouvement, aussi bien pour les pantalons que pour les hauts.

www.dassy.eu



MANUTENTION

MANIPULATEUR POUR PALETTISER ET DÉPALETTISER TOUS LES SACS

Avec une cible multisectorielle (agroalimentaire, cosmétique, chimie, pharmacie, emballage, bâtiment, etc.) nécessitant des manipulations industrielles, le nouveau manipulateur Partner standard type PSC de Dalmec a été conçu et développé pour palettiser et dépalettiser des sacs de toutes sortes, de tout contenant, de tout poids et de matériaux différents (tissu, plastique, papier, etc.). Avec une force maxi de 50 kg, un rayon d'action maxi de 2900 mm et une course verticale de 2000 mm, il accompagnera toutes les cadences de manutention pour la manipulation de sacs même dans des ateliers à l'espace restreint. Disponible en version Inox pour répondre aux besoins de manipulation des industries «propres»:

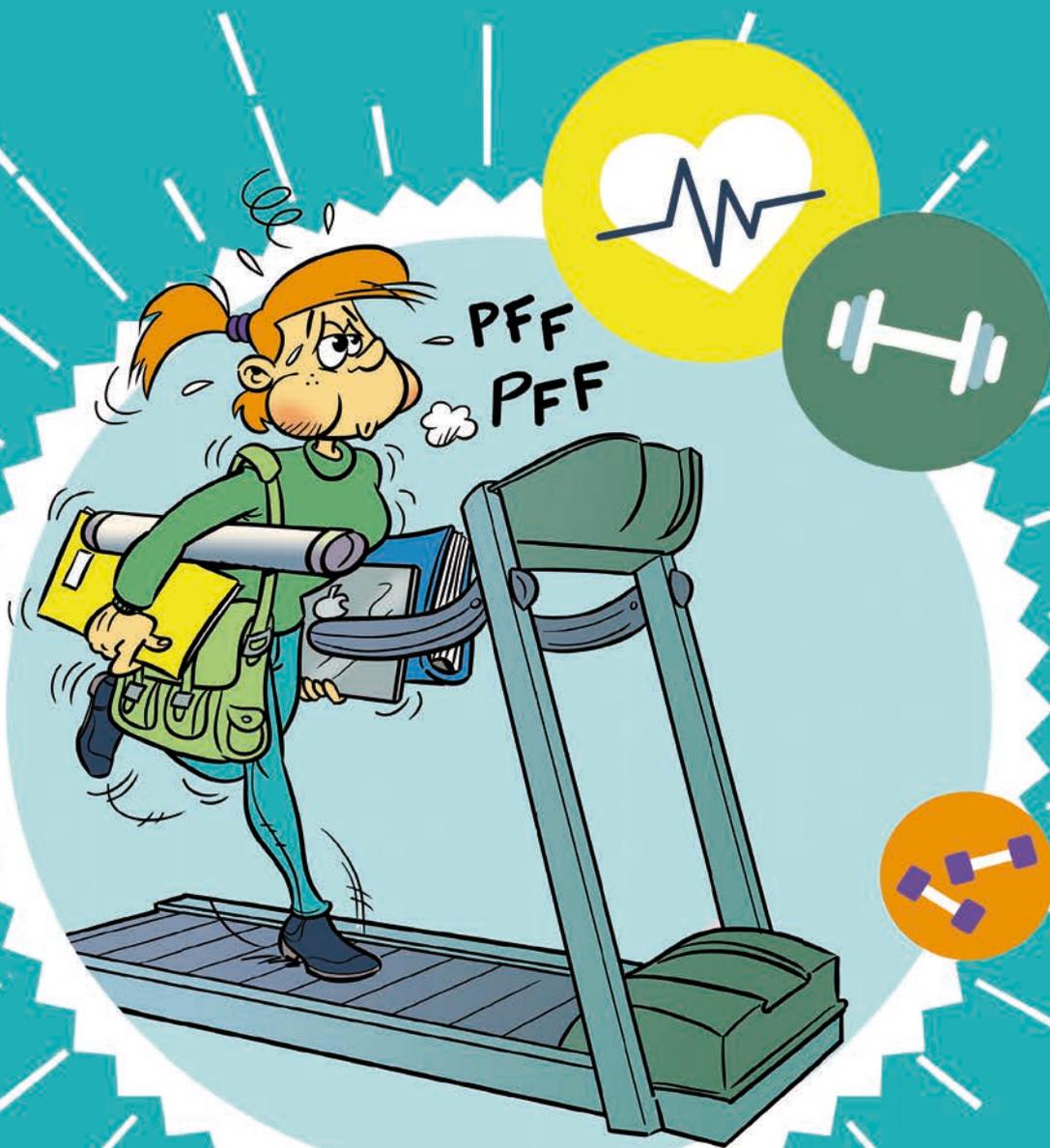
www.dalmec.com



Cette page est une création de GRAPHITO prévention, qui vous accompagne pour créer et mettre en place vos actions de communication personnalisées : supports visuels, objet de communication prévention, animation sur site, création de CD-Rom et de vidéo.

GRAPHITO prévention - Tél.: 04 90 13 40 00 - e-mail: contact@graphito.fr - www.graphito-prevention.fr

À TROP PORTER





OFFRE PACK

PIC

Protection
Individuelle &
Collective

PIC (Protection Individuelle & Collective)

Le magazine de la Sécurité et de la Santé au Travail
Tous les 2 mois, retrouvez toutes les informations sur
la santé et la sécurité dont vous avez besoin pour agir.



LA VERSION DIGITALE

Lisez où vous voulez et quand vous voulez votre
nouveau numéro sur tous les supports.



E-NEWSLETTER

Tous les 15 jours, recevez l'e-mail qui résume
l'essentiel de l'actualité dans la prévention.



LE GUIDE D'ACHAT ANNUEL

Toute l'offre en équipements :
l'outil indispensable pour bien acheter !



L'ANNUAIRE DE LA DISTRIBUTION

Avec cet Annuaire, trouvez facilement et rapidement
un distributeur en EPI dans votre région.



LE HORS-SÉRIE WORKWEAR

Un Hors-Série WorkWear sur le vêtement
de travail et d'image, les tendances, les innovations
technologiques, ...



WWW.PIC-MAGAZINE.FR

24h/24, 7j/7, votre accès illimité aux archives
de votre magazine et aux services.

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À PIC

Abonnésient - TBS Group/PIC - 20 rue Rouget de Lisle - 92130 Issy les Moulineaux. Tél : 01 76 41 05 88. Fax : 01 48 00 05 03. abopic@tpmedia.fr

Oui, je souhaite m'abonner à PIC pour 1 an (6 numéros) : **105 € TTC au lieu de ~~156 €~~**

Je règle : chèque > à l'ordre de PIC à réception de la facture

J'économise 51 €, soit + de 33 % de réduction !

Mes coordonnées :

NOM _____
PRÉNOM _____
ADRESSE _____
CP _____
VILLE _____

SOCIÉTÉ _____
E-MAIL : _____

Le tarif indiqué est valable jusqu'au 31/12/2024 (TVA : 2.10%) en France seulement. Pour l'étranger, nous consulter.

Conformément à la loi « Informatiques et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant auprès de l'éditeur.

TP Média : SARL au capital de 20.000 € - 488 819 137 RCS PARIS

L'information dont vous avez besoin est ici!

pic-magazine.fr

Toute l'actualité de la Sécurité
et de la Santé au Travail

- Infos
- Archives
- Annuaires
- Marketplace
- Dossiers techniques
- Veille juridique
- ...

